



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Entre

La **Communauté de communes de Puisaye-Forterre**,
représentée par son président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI,
Et

L'État,
représenté par le préfet du département de l'Yonne,
délégué territorial de l'ANCT,
en la personne de Monsieur Henri PRÉVOST,
Et

Le **Conseil départemental de l'Yonne**,
représenté par son président, Monsieur Patrick GENDRAUD,
Et

Le **Conseil départemental de la Nièvre**,
représenté par son président, Monsieur Fabien BAZIN,

Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
1. PREAMBULE.....	3
2. OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE	5
ARTICLE 1 ^{ER} : ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES.....	6
3. GOUVERNANCE DU PRESENT CONTRAT	8
ARTICLE 2 : COMITE DE PILOTAGE ET COMITE TECHNIQUE	8
ARTICLE 3 : OUTILS DE SUIVI ET D'EVALUATION DU CRTE	9
ARTICLE 4 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE	10
ARTICLE 5 : EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE.....	10
ARTICLE 6 : RESILIATION DU CRTE	10
ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES LITIGES.....	10
ARTICLE 8 : COMMUNICATION.....	10
4. CONTEXTE TERRITORIAL	11
4.1 GEOGRAPHIE, POPULATION	11
4.1.1. <i>Patrimoine naturel et culturel</i>	11
4.1.2. <i>Un territoire face au défi de l'attractivité résidentielle</i>	18
4.1.3. <i>Un territoire actif et producteur de ressources</i>	27
4.1.4. <i>Des pôles équipés par des structures parfois vétustes, supports de projets environnementaux innovants</i> ..	36
4.1.5. <i>Un territoire mobile dépendant de la voiture</i>	44
4.1.5. <i>Le territoire « ressource » et sa gestion</i>	49
4.2 DOCUMENTS DE PLANIFICATION, DOCUMENTS CONTRACTUELS	53
5. PROJET DE TERRITOIRE	66
5.1 PRESENTATION	66
5.2 UNE DEMARCHE PARTAGEE ENTRE LES 57 ELUS.....	67
5.3 ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE	68
5.4 DIAGNOSTIC TERRITORIAL (ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES)	73
5.5 LES ENJEUX EN MATIERE DE COHESION TERRITORIALE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE	79
5.6 LES GRANDES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE	80
6. SIGNATAIRES	82
ANNEXE 0 : TABLEAU DE BORD DU CRTE – PROJETS STRUCTURANTS.....	84
ANNEXE 1 : OPERATIONS MATURES SUSCEPTIBLES DE FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE COFINANCEMENT DES 2022	100
ANNEXE 2 : MODELE DE FICHE ACTION TYPE.....	107
ANNEXE 3 : INDICATEURS DE SUIVI DE L'ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE	109
ANNEXE 4 : PRINCIPAUX ENJEUX DU POINT DE VUE DE L'ÉTAT EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISAYE-FORTERRER.....	111

1. Préambule

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « *d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de **contrats de relance et de développement écologique avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables*** ».

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, l'État et les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat et l'emploi des Français. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse.

Après l'indispensable sauvegarde de notre tissu économique, le gouvernement a décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée par la territorialisation de ce plan, gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. La territorialisation, troisième réponse à la crise que nous connaissons, permettra d'accompagner les dynamiques territoriales et rendra possible la consommation efficace des crédits.

À cet effet, la circulaire n°6231/SG du premier ministre du 20 novembre 2020 a prévu, dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un **projet de relance et de transition écologique** à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Au niveau régional, ont été signés, le 5 février 2021, entre l'État et la Région Bourgogne-France-Comté l'accord stratégique sur les orientations du prochain contrat de plan État-Région 2021-2027 et l'accord de relance pour 2021-2022.

L'État et la Région s'engageant pour environ 2,75 milliards d'euros de financement.

Ces deux accords constituent la base d'élaboration du Contrat de plan État Région (CPER) qui sera formalisé selon neuf priorités thématiques et qui comportera un volet

cohésion des territoires qui a pour ambition d'accompagner les projets de territoire tout en déclinant la mise en œuvre des orientations nationales et régionales.

Ce volet « *cohésion des territoires* » doit ainsi accompagner, à l'échelle infra-départementale, les dynamiques de développement local durables en s'adossant à un projet stratégique territorial cohérent avec les priorités conjointes de l'État et de la Région cadrées plus particulièrement par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La circulaire citée *supra* fixe les objectifs en termes d'élaboration et de contenu des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Dans cette perspective, les collectivités sont invitées à conclure un **Contrat de relance et de transition écologique** (CRTE) avec l'État, lequel poursuit trois finalités :

- (i) **Contribuer à la réussite du Plan de Relance** dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- (ii) **Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité** engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture, etc.). Le CRTE s'inscrira en parfaite cohérence avec la stratégie régionale du SRADDET et avec l'ensemble des schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme.
- (iii) Traduire un **nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités** illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

La vision de long-terme de ces contrats repose sur la capacité à développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble des dispositifs de contractualisation proposés par l'Etat.

Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, les représentants de l'État, des collectivités territoriales signataires et de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre mettent en place une **gouvernance** conjointe précisée au chapitre 3 du présent accord.

2. Objet du Contrat de relance et de transition écologique

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long terme, en portant de manière renforcée et différenciée l'ensemble des **politiques de cohésion territoriale** tout en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de **transition écologique**.

Les parties s'engagent à ce que la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences propres ou des compétences des communes qui la composent, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre de manière rapide et efficiente pour démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation ordinaire ou exceptionnelle (DSIL, DETR) de tout autre fonds, dotations ou dispositifs de l'Etat et/ou de tout autre ligne de financement dédiée du Plan de relance. Ils pourront également être abondés par des crédits du volet territorial des fonds européens et des CPER, ainsi que par la participation financière d'autres partenaires.

L'annexe 1 liste les opérations matures structurantes susceptibles de faire l'objet de demandes de financement dès 2022. La liste des opérations matures et les fiches actions correspondantes seront actualisées chaque année par voie d'avenant, constituant ainsi la « maquette financière annuelle et prévisionnelle » du contrat.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du Plan de relance en accompagnant les projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs que ceux identifiés dans le présent accord, qu'il s'agisse d'opérateurs publics, d'acteurs associatifs ou économiques, dans le cadre de leurs stratégies respectives en faveur de la relance, et selon un principe de solidarité territoriale.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le CRTE pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions

de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance (cf. article 5).

Article 1^{er} : Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du présent Contrat de relance et de transition écologique, notamment en favorisant la mise en œuvre des actions qui y sont d'ores et déjà inscrites, ainsi qu'en accompagnant la réalisation du plan d'actions phasé et territorialisé issu du Projet de territoire (cf. chapitre 5).

En particulier :

→ **L'État** s'engage :

- ↳ **(i)** à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- ↳ **(ii)** à étudier le possible co-financement des actions, inscrites dans le périmètre du présent contrat, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles ;
- ↳ **(iii)** à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés en tant que de besoin ;
- ↳ **(iv)** à faciliter l'accès des Collectivités bénéficiaires à l'offre de service de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

→ La **Communauté de communes de Puisaye-Forterre** s'engage :

- ↳ (i) à mettre en place des relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires du CRTE ;
- ↳ (ii) à assurer le portage du CRTE par un référent dédié à la contractualisation au sein de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ;
- ↳ (iii) à rédiger un Projet de territoire basé sur un diagnostic, intégrant un état des lieux écologique, des orientations stratégiques et un plan d'actions phasé et territorialisé sur la temporalité de l'actuelle mandature (2020 – 2026) ;
- ↳ (iv) à intégrer les enjeux et objectifs de la transition écologique au sein de ce projet ;
- ↳ (v) à veiller à l'association des forces vives du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet cité *supra*.

→ Les **Conseils départementaux** s'engagent

- ↳ (i) à désigner au sein de son administration un service référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets relevant de ses compétences ;
- ↳ (ii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le périmètre du présent contrat, qui seraient éligibles aux dispositifs qu'il a adoptés, en particulier dans le domaine de l'accès aux services publics et de santé, de tourisme, de numérique et plus généralement, les projets relevant d'une stratégie d'amélioration de l'attractivité du territoire ;
- ↳ (iii) à faciliter l'accès des Collectivités bénéficiaires à son offre d'ingénierie territoriale dans le respect du cadre d'exercice de ses compétences et des décisions de son assemblée délibérante.

3. Gouvernance du présent contrat

Article 2 : Comité de pilotage et Comité technique

Le **Comité de pilotage**, est (co)présidé par :

Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI, président de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ;

et/ou

Le préfet du département de l'Yonne ;

Il regroupe des représentants de l'exécutif et des services concernés de chacune des collectivités signataires du présent contrat.

L'Etat représenté par le préfet de département (délégué territorial de l'ANCT) ou son représentant, y participent nécessairement.

Les partenaires financiers et/ou techniques (ADEME, CEREMA, Banque des territoires) ainsi que tout autre établissement public ou opérateur mobilisé à l'appui du CRTE, y sont invités et représentés.

Il siègera au moins 1 fois par an et pourra se réunir de manière exceptionnelle au moins 15 jours après que l'ordre du jour aura été communiqué à l'ensemble de ses membres, dès que la situation l'exigera pour :

- Veiller en détail au **bon déroulement des actions** prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Étudier et statuer sur les **propositions d'évolutions** du CRTE ;
- Valider l'**évaluation annuelle du CRTE** sur la base des indicateurs de suivi définis (cf. annexe 1).

Enfin, un **Comité technique** sera formé par une émanation de chacun des membres du Comité de pilotage. Sous la présidence d'un chef de projet CRTE, il aura vocation à :

- **Préparer** les séances du Comité de pilotage ;
- **Animer** la démarche de Projet de territoire ;
- **S'assurer** de la production de l'évaluation annuelle du CRTE ;
- **Coordonner** la mise en œuvre du plan d'action.

Des **équipes-projet** auront également vocation à se former, sous l'animation du chef de projet CRTE de la Collectivité bénéficiaire, en fonction de la spécificité des projets à porter.

Elles auront vocation à réunir l'ensemble des intervenants techniques, financiers, réglementaires et administratifs d'une opération afin d'en assurer la bonne exécution.

Article 3 : Outils de suivi et d'évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs, *etc.*), *cf.* annexe 2.

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la collectivité bénéficiaire concernée et de l'État, membres du Comité technique.

Il est examiné par le Comité technique et présenté en synthèse au Comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs (cf. annexe 1) et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes

rendus réguliers devant le Comité technique et une fois par an devant le Comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Chacune des actions découlant du volet programmatique du Projet de territoire fait également l'objet d'une fiche spécifique (*cf.* annexe 3).

Article 4 : Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au renouvellement des conseils communautaires en 2026.

Article 5 : Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est **évolutif** et fait l'objet d'une évaluation annuelle ainsi que d'éventuelles modifications (notamment de son plan d'actions ou de ses orientations stratégiques), par voie d'avenant d'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du Comité de pilotage.

Il peut également faire l'objet d'une évolution de son périmètre géographique visant à intégrer de nouvelles collectivités, et conduisant à la mise à jour du projet de territoire, d'un commun accord entre les parties signataires des CRTE concernés et après avis favorable des Comités de pilotage concernés.

Article 6 : Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du Comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 7 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Article 8 : Communication

L'État et la Communauté de communes de Puisaye-Forterre s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

4. Contexte territorial

4.1 Géographie, population

4.1.1. Patrimoine naturel et culturel

Données-clés

2 IDENTITES PAYSAGERES,

la Puisaye et la Forterre, entre l'Yonne et la Loire

2 BASSINS VERSANTS,

le bassin de la Seine et celui de la Loire

Un territoire très peu urbanisé :

97% classé en **ZONE NATURELLE OU**

AGRICOLE au PLUi

2 500 KM de haies

Plus fort taux de boisement de la région sur le secteur saint fargeau : **43%**

Plus de **40%** du territoire **CONCERNE PAR UN STATUT OFFICIEL DE PROTECTION**, de gestion ou d'inventaire du patrimoine naturel). (PLUi, 2019)

34% du territoire de Puisaye Forterre couvert par des **ZNIEFF**, contre **45% DE LA REGION**

Des milieux propices à l'habitat des **CHAUVE-SOURIS¹**, protégés sur **2 SITES NATURA 2000**, représentant 2% du territoire, contre 11% du territoire régional

5 ESPECES DE POISSONS PROTEGEES au niveau national

Plusieurs **ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE** distinguées au ZNIEFF : Bécasseau Sanderling (*Calidris alba*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), et le Héron pourpré (*Ardea purpurea*).

Des **PELOUSES CALCAIRES**

REMARQUABLES classées en site Natura 2000 et un réseau de plus de **400 MARES** comme réserves de biodiversité gérées par le Réseau Mares de Bourgogne

¹ La première zone est entièrement sur le territoire de la CC PF : « Milieux humides et habitats à chauve-souris de Puisaye-Forterre », la seconde ne l'est qu'en partie et est animé par la CC voisine Avalon-Vézelay-Morvan

A. Éléments de cadrage

Façonnée par sa biodiversité, la Puisaye-Forterre a vu son territoire évoluer au gré de l'activité des sols, de l'exploitation de la terre et du recours à des outils réglementaires et juridiques pour protéger et conserver l'environnement face à l'activité humaine.

Deux entités paysagères comme réservoirs de biodiversités

Le diagnostic de l'ancien Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne souligne la manière dont les fonctionnalités écologiques coexistent au sein de la Puisaye-Forterre. Paysages identitaires remarquables, entre une terre d'eau et de bocages, la Puisaye se caractérise par des paysages aux formes arrondies, argileuses, et sédimentaires préservant des réservoirs de biodiversité, de forêts et boisements, d'étangs et de zones humides, de prairies ; là, où, la Forterre offre un horizon de cuestas au relief plus marqué entre un sol calcaire et des flancs marneux, propices à l'agriculture céréalière intensive. Entre le bassin versant de l'Yonne et celui de la Loire, le paysage de la Puisaye Forterre apparaît comme un écrin de verdure, aux paysages naturels variés, aux ressources importantes et abondantes qui, dans un contexte de pression de plus en plus forte sur la ressource, s'avère être un potentiel à préserver, valoriser et protéger.

Des habitats naturels à préserver

Si la biodiversité trouve sa richesse dans l'accès à la ressource en eau, il est inégal et contraint en Puisaye Forterre. Si le risque d'inondations existe du fait de la situation géomorphologique de la Puisaye-Forterre en amont de deux grands bassins versants, ceux de la Seine-Normandie et de Loire-Bretagne, la ressource en eau est rare sur les plateaux et les vallées calcaires. Les réseaux d'eau se dessinent sur les plateaux et les plaines imperméables. Les affluents ruissellent dans la vallée de l'Ouanne, du Loing et dans les gorges de l'Yonne et ils alimentent des niches de biodiversité. Cette ressource en eau est à protéger : si l'Agreau et l'Ouanne ont un « bon état écologique » selon l'Agence de l'eau (2015), la partie poyaudine du Loing est considérée dans un « état moyen ». Alors que les années 1960 ont vu l'arrachage des haies en Puisaye Forterre qui servent aussi à contenir les eaux des zones humides, le territoire anime les sites Nature 2000 des « Milieux humides et habitats à chauve-souris de Puisaye-Forterre » constitué de quinze entités sur une surface totale de 2350 hectares. Si les zones humides ont diminué avec l'arrivée de l'agriculture et de l'urbanisation du territoire, ces dernières demeurent des abris de biodiversité à préserver tant l'eau se fait de plus en plus rare. L'enjeu est à la fois celui de la prise en charge de la gestion du risque d'inondation et de la préservation de la ressource en eau pour la préservation de l'habitat et de la reproduction des espèces vivantes en Puisaye-Forterre.

De l'accès à la ressource en eau, dépend également la préservation des milieux naturels et des activités anthropiques. Plus que les milieux humides, la Puisaye Forterre abrite des habitats dont la cohabitation avec les espaces urbanisés doit être anticipée. La Puisaye présente le plus fort taux de boisement de la région Bourgogne (43% à Saint Fargeau) et les secteurs forestiers se répartissent sur le territoire en fonction de la présence de la nappe d'eau. Les tourbières mais aussi les landes et les marais et étangs caractérisent les milieux naturels de la Puisaye menacés par la rareté de l'accès à l'eau. Les habitats naturels de la Forterre, eux, se distinguent par les cultures et les pelouses calcaires.

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

Des espèces rares qui font la richesse de la Puisaye Forterre

Avec l'accès à l'eau et aux milieux naturels, c'est bien la survie des espèces qui se joue. La Puisaye Forterre abrite des espèces menacées dont l'enjeu de préservation appelle à développer des actions de sensibilisation et de sauvegarde du patrimoine local tout en pesant les enjeux d'urbanisation et d'artificialisation des sols. Longtemps considéré comme une culture « archaïque », le bocage est aujourd'hui un réservoir de biodiversité qui marque l'identité du territoire. La faune et la flore y prospèrent, avec la mise à l'abri de nombreux oiseaux protégés comme la Pie grièche écorcheur, la Pie grièche à tête rousse, la Fauvette des jardins ou encore les Verdiers. Les hirondelles rupestres, de fenêtre mais aussi des rapaces nocturnes comme la chouette hulotte, la chouette effraie, diurne comme le faucon pèlerin ou crécerelle, nichent sur le territoire en profitant des haies et des boisements pour trouver refuge. De nombreux mammifères protégés contribuent également à cette diversité faunistique comme les cervidés et la chauve-souris. Cette dernière fait l'objet de plans d'action spécifiques pour sa préservation. Si dès 1999, le Plan d'actions Chauve-Souris est lancé, soixante et onze sites d'accueil des chauves-souris sont aujourd'hui recensés et protégés (SCOT Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, 2016).

Faire cohabiter les activités anthropiques : un territoire engagé dans la préservation de son environnement

Avec l'arrivée de l'agriculture et son évolution vers des formes intensives, les paysages se transforment et les répercussions sur les espèces endémiques sont visibles : diminution du nombre d'oiseaux et de la faune locale, impacts sur la qualité d'eau disponible, etc. Les outils réglementaires et juridiques entrent en vigueur sur le territoire pour répondre aux enjeux de la préservation de ce qui fait l'identité et la richesse territoriale de la Puisaye Forterre.

On dénombre en Puisaye Forterre :

- Deux sites Natura 2000 (dont un animé par la CCPF) sur 3258 ha.
- Deux aires de protection de biotope
- 45 ZNIEFF de type I
- 16 ZNIEFF de type II
- Des réservoirs et des corridors de biodiversité (Corine Land Cover, 2019)

Toutefois, si ces périmètres offrent un cadre juridique favorable à la préservation des milieux et des espèces, 34% de la communauté de communes est couverte par une ZNIEFF, un outil de connaissance essentiel pour la préservation de la biodiversité, contre 45% sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté. Deux parcs régionaux naturels (PNR) se situent aux portes de la Puisaye-Forterre sans qu'un tel périmètre n'existe au sein de la communauté de communes.

Les dynamiques de protection de la biodiversité locale se déploient et demandent à être soutenues par le CRTE. Le projet de la réalisation d'un atlas de la biodiversité a été déposé auprès de l'OFB en 2021 sur quatre communes de la Puisaye-Forterre : Moutiers-en-Puisaye, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saints-en-Puisaye et Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe). Si l'objectif de la communauté de communes est bien de reproduire ce dispositif dans les années à venir grâce au partenariat avec les communes limitrophes, il traduit les dynamiques politiques actuelles pour s'emparer de la préservation de la biodiversité sur le territoire.

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

Des acteurs locaux engagés dans la préservation et la sensibilisation à la protection de leur environnement

Si les richesses naturelles et paysagères sont des atouts grâce auxquels la Puisaye Forterre tisse ses nouvelles formes d'économie, des acteurs se mobilisent pour préserver, sensibiliser et accompagner l'évolution des pratiques sur le territoire au plus près des habitants. Des associations dressent notamment le portrait des fonctionnalités écologiques de la Puisaye Forterre pour proposer leur sauvegarde *via* la mise en place de documents structurants : « Plan d'Actions Bocage » (2013). Les porteurs de projets sont ancrés au sein du territoire et représentent des acteurs sur lesquels le CRTE peut s'appuyer, à l'image du CPIE Yonne et Nièvre. Créé il y a 20 ans, le CPIE Yonne et Nièvre a proposé un « Plan Eau Alimentation et Territoire » en travaillant sur la revalorisation économique des atouts écologiques locaux de concert avec les agriculteurs et les habitants. D'autres acteurs sont également présents sur le territoire et leur prolifération souligne l'engagement local (Association le P.A.R.C ; La Recyclerie ; La Californie ; La Poèterie ; Ces 7 lieux ; Chez m'an Jeanne et Petit Pierre ; Les Herbes Folles ; le VAL ; La Halle O Palabres ; etc.). Des associations telles que La Recyclerie ou La Californie créent des espaces à valeur d'équipement culturel dans lesquels des ateliers de sensibilisation à l'environnement sont organisés et des outils pour le recyclage des déchets sont inventés. La Ferme urbaine de la Recyclerie en est un exemple qui souligne le potentiel de valorisation des filières et savoir-faire locaux grâce aux réseaux d'acteurs associatifs, à leurs synergies avec les acteurs économiques et les habitants du territoire.

Le consortium créé par les associations proposant des activités de préservation et de lutte contre la dégradation de l'environnement traduit les dynamiques sur le territoire. Ce consortium permet à la fois de faire synergie dans le milieu associatif et de proposer des nouvelles formes de dialogue avec les services de la communauté de communes, enclins à mettre en œuvre des dispositifs de participation citoyenne pour encourager la transition locale ancrée dans les pratiques locales (projet d'agora citoyenne).

Plus encore, avec le programme Petites Villes de Demain, ce sont les synergies locales qui sont interrogées et diagnostiquées avec l'objectif de redynamiser les centre-bourgs en soutenant les initiatives associatives pour faire transition.

Un patrimoine bâti et culturel disséminé à travers les communes

Le SCoT Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne souligne la manière dont la cohabitation entre les activités anthropiques et les ressources naturelles donne lieu à une diversité de paysages et ambiances rurales. Avec elle, le patrimoine bâti des bourgs-centres aux hameaux dessine de nouvelles unités et patrimoines urbains : les églises, lavoirs, fontaines et monuments sont autant de patrimoines urbains qui caractérisent le paysage. Ils sont caractéristiques d'un tissu villageois et rural à valoriser.

Ce tissu est aujourd'hui essentiellement entretenu par les communes, propriétaires de ces bâtis. À cela s'ajoutent des édifices patrimoniaux remarquables et divers, comme le château de Saint-Fargeau, le château-fort de Druyes-les-Belles-Fontaines, les sept écluses de Rogny ou encore les fours à poterie, particulièrement présents dans la partie nivernaise du territoire. Ils sont des atouts pour le tourisme vert, vecteur d'une activité qui permet d'allier développement économique et valorisation de l'environnement développé dans la troisième partie de ce diagnostic.

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

B. Cartographie et schématisation

LES DEUX ENTITES PAYSAGERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES PAYSAGES ENVIRONNANTS

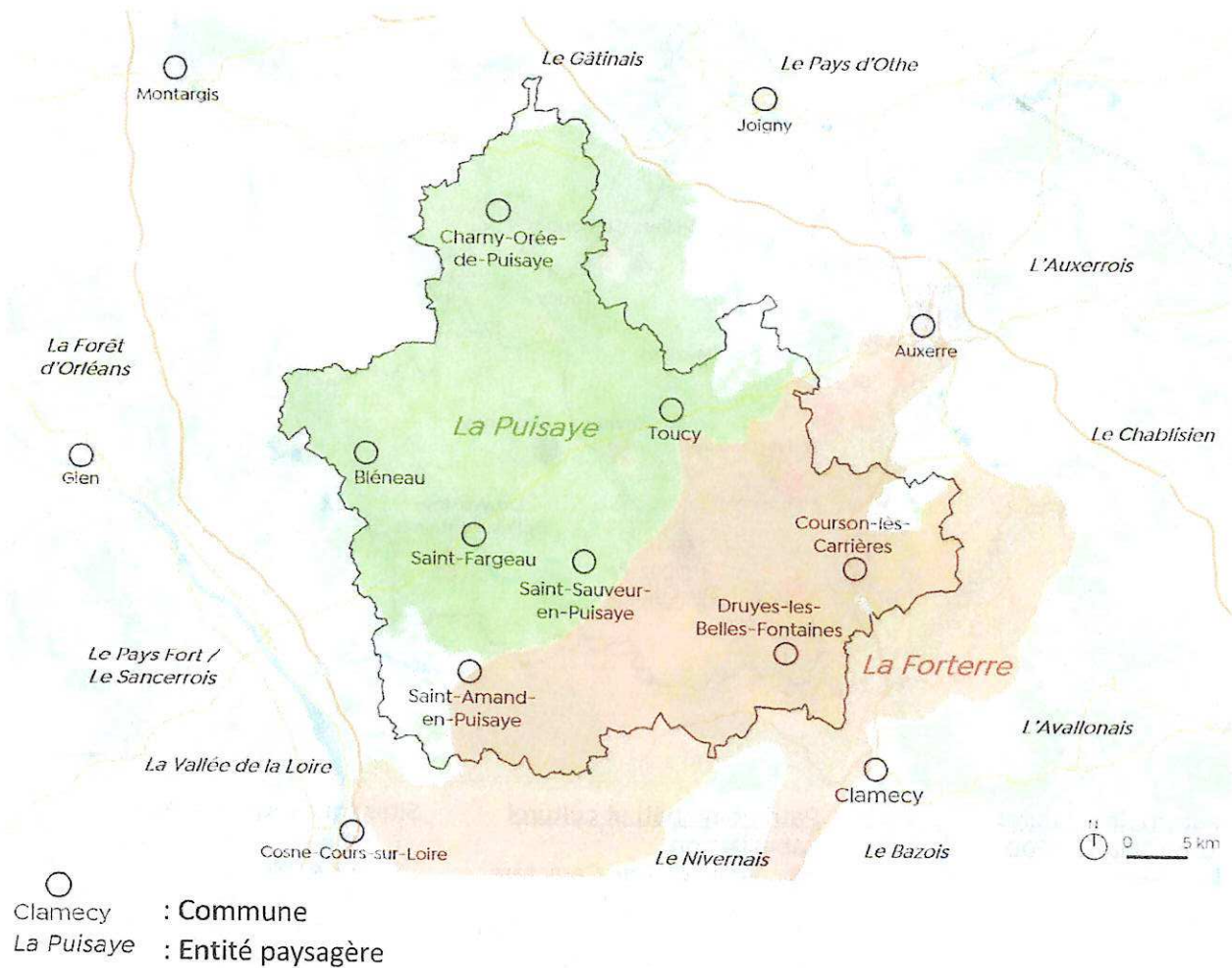


Figure 1 : Les deux entités paysagères de la Communauté de communes et les paysages environnants

Sources : DREAL Bourgogne-Franche-Comté via trouver.ternum-bfc.fr/dataset/ensemble-paysagers-de-bourgogne-franche-comte

UN PATRIMOINE CULTUREL ET DES ENTITES PROTEGEES MAJORITAIREMENT EN PUISAYE

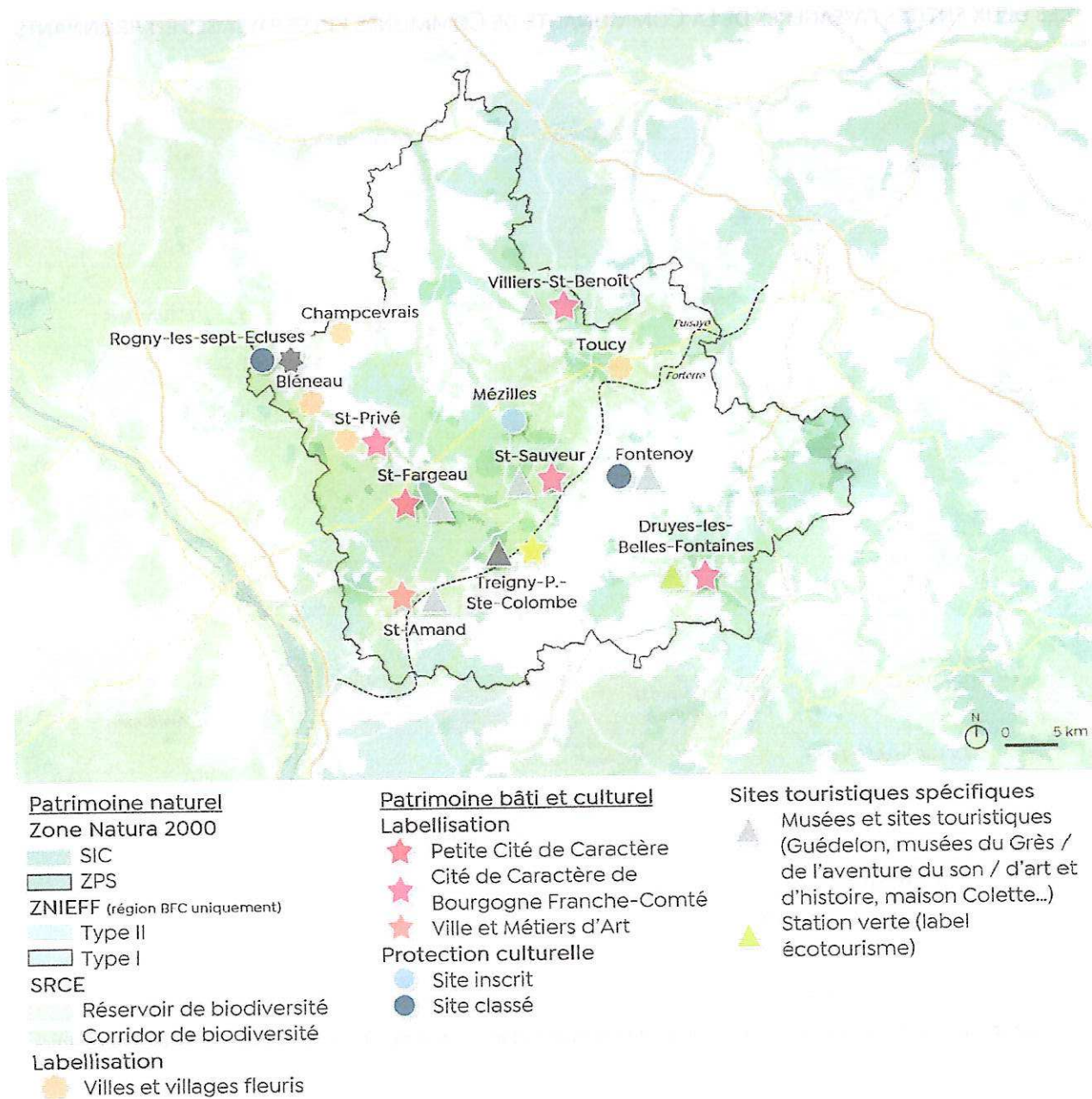
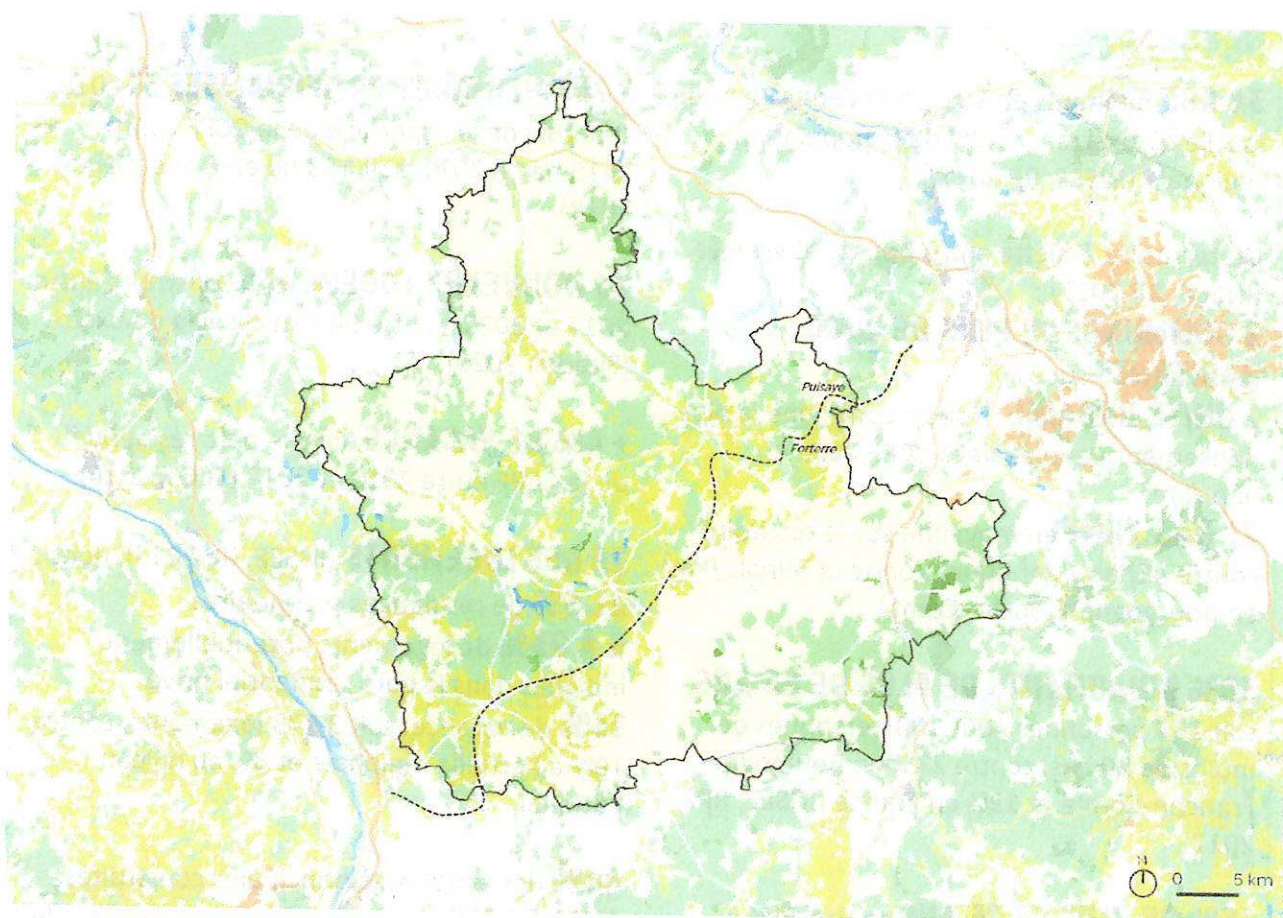


Figure 2 : Un patrimoine culturel et des entités protégées majoritairement en Puisaye

Sources : Inventaire national du patrimoine naturel (Natura 2000 et ZNIEFF 2015, SRCE 2017) ; Villes-et-Villages-fleuris.com ; petitescitésdecaractères.com ; cités-caractère-bfc.fr ; vma.asso.fr ; DREAL Bourgogne-Franche-Comté via bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr ; stationverte.com ; puisaye-tourisme.fr

LA PUISAYE FORTERRE, UN TERRITOIRE PEU URBANISE

Occupation du sol

Zones urbanisées
Zones industrielles,
commerciales et
installations publiques

Feuillus
Conifères
Forêt mixte
Pâturages
Végétation arbustive

Vignes
Cultures
Eau

Figure 3 : La Puisaye Forterre, un territoire peu urbanisé

Sources : Corine Land Cover, 2018

4.1.2. Un territoire face au défi de l'attractivité résidentielle

Données-clés

34 585 habitants en 2017, soit l'équivalent de la ville d'Auxerre, et 1,2% de la population régionale (INSEE, RP 2017).

Un territoire émietté entre bourgs et villages (INSEE, RP 2017) :

2 COMMUNES DE PLUS DE 2000 HABITANTS sur 57,

1 UNITÉ URBAINE : Toucy, commune la plus densément peuplée de la CCPF avec 75 hab./km².

21 HAB./KM² en moyenne sur le territoire contre 46hab./km² pour l'Yonne et 59hab./km² en Bourgogne-Franche-Comté

30% D'HABITANTS DE PLUS DE 65 ANS, soit 154 personnes pour 100 personnes de moins de 20 ans, contre 23% en Bourgogne-Franche-Comté et 19% en France (INSEE, RP 2017).

15% DE PLUS DE 75 ANS contre 11% à l'échelle régionale et 9% au niveau national.

Entre 2012 et 2017, la population de la CCPF a baissé de **0,8%** par an dans l'une des régions considérées comme l'une des plus marquées de France par la baisse démographique (-0,3%/an entre 2017-2020 en Bourgogne-Franche-Comté) (INSEE, RP 2017) :

BAISSE DES MOINS DE 20 ANS de 1,2%, soit de 703 habitants, contre une baisse de 0,3% en Bourgogne-Franche-Comté et 0,7% pour la ville d'Auxerre.

AUGMENTATION DES PLUS DE 65 ANS de 3%, soit de 879 habitants, suivant les tendances régionales et locales (2,6% en Bourgogne-Franche-Comté ; 3,2% pour la ville d'Auxerre

2 748 HECTARES ARTIFICIALISÉS en 2018, soit 16% de la superficie de la CCPF contre 2615 ha en 2012, soit 133 ha en 6 ans (ONAS, 2018).

20 NOUVEAUX LOGEMENTS construits entre 2017 et 2020, contre 94 dans la ville d'Auxerre (Sitadel, 2020).

+ 4% DE VACANCE dans le parc résidentiel de la CCPF entre 2010 et 2017 (SCOT, 2016).

25 055 LOGEMENTS (INSEE, RP 2017), dont :
21,5% de résidences secondaires
5 À 23% de logements potentiellement indignes dans le parc résidentiel privé
13% de vacance, soit 3 173 logements, contre 10% à l'échelle régionale et 8% au niveau national.

40% des résidences principales construites **AVANT 1919**, contre 20% à l'échelle régionale et 16% pour la ville d'Auxerre. Plus de **60%** du parc est antérieur à 1949.

19 ANS d'ancienneté moyenne d'emménagement dans le logement contre 17 ans en Bourgogne-Franche-Comté.

77% DE PROPRIÉTAIRES contre 63% en Bourgogne-Franche-Comté et 58% en France (INSEE, RP 2017).

En 2017, **8,7%** des ménages sont installés depuis moins de 2 ans dans une résidence principale (Insee, RP 2017).

A. Éléments de cadrage

Le projet de territoire a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie pour tous les habitants dans un souci de diminution de la vulnérabilité des ménages face à la précarité énergétique, environnementale, sociale et économique de leur habitat. Le CRTE dresse ainsi le portrait de l'évolution démographique et bâtie de Puisaye-Forterre pour engager et soutenir des solutions de transition.

La Puisaye Forterre, un territoire structuré autour de bassins de vie aux portes d'aires d'influence

La Communauté de communes de Puisaye Forterre réunit 57 communes aux portes de Paris, accessible en deux heures, et d'aires urbaines attractives telles que celles d'Auxerre et de Cosne-Cours-sur-Loire.

Avec 34 595 habitants en 2018, la CCPF arbore un caractère rural souligné par l'INRA. L'institut classe les territoires de la CCPF comme des « bassins de vie hyper-ruraux ». Ils se singularisent des communes adjacentes telles que la commune d'Auxerre qui accueille 34 634 habitants à elle seule. D'une superficie de 1 750 km², la CCPF regroupe moins de 2% de la population régionale et elle reste deux fois moins densément peuplée que l'Yonne (21hab./km² contre 45,5 hab./km² pour l'Yonne). Les bourgs et les villages façonnent le paysage local ponctué de deux communes de plus de deux mille habitants sur 57 et d'une seule unité urbaine : Toucy, dont la continuité du bâti et des zones habitées n'est jamais inférieure à deux cent mètres. Elle est la commune la plus densément peuplée de la CCPF avec 75 habitants par km².

La population de la CCPF est répartie au sein de trois bassins de vie. Selon l'INSEE, cette échelle représente le plus petit découpage territorial dans lequel les habitants ont accès aux équipements et services de proximité depuis leur logement. Ce découpage est donc significatif dans le projet territorial de transition écologique : il révèle les relations de proximité des habitants à leur territoire autant qu'il rend compte de la spécificité de l'armature urbaine de la Puisaye Forterre. Ainsi, les bassins de vie de Toucy, Saint-Sauveur-en-Puisaye et Charny dessinent le cœur de la CCPF. Ses franges sont quant à elles tournées vers Auxerre à l'est, Clamecy au sud-est, Cosne-Cours-sur-Loire au sud et Châtillon-Coligny à l'ouest. Charny-Orée-de-Puisaye se distingue des communes qui composent les bassins de vie. D'une superficie de près de 230 km², elle regroupe quatorze anciennes communes. En étant aussi étendue que la ville de Marseille, elle pose l'enjeu de l'émiettement urbain en Puisaye Forterre.

Un territoire à deux vitesses

Un territoire vieillissant dans un parc de logements à l'épreuve de la transition sociale et énergétique

La Puisaye Forterre est confrontée au faible renouvellement générationnel de sa population et à des parcours résidentiels qui posent l'enjeu de l'adéquation entre le parc de logement et les besoins des ménages. Depuis 2007, la Communauté de communes continue de perdre des habitants (-0,8% contre -0,3 par an entre 2017-2020 en Bourgogne-Franche-Comté) contrairement à la période comprise entre 1990 et 2007, durant laquelle le territoire engageait une dynamique démographique positive, en rupture avec les années 1970s, fortement impactées par la chute du nombre d'habitants (-1,2% annuel entre 1968-1975 contre -0,8% en 2012-2017).

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

Depuis, la population de la Puisaye Forterre se caractérise surtout par son vieillissement et la diminution de la part des moins de 20 ans. Ces dynamiques ne sont pas nouvelles mais elles restent structurantes et significatives au regard des aires d'influence voisines et des parcours résidentiels locaux. La *figure 4* nous montre qu'en 2017, les plus de 65 ans représentent 30% des résidents contre 23% à l'échelle régionale et 20% au niveau national. L'indice de vieillissement de la population est alors supérieur aux indices régionaux et départementaux (154 contre 97 et 146). Si le territoire accueille 154 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans en 2017 (Insee, RP 2017), les plus âgés façonnent le paysage démographique et résidentiel local.

Avec le vieillissement de la population, les besoins en matière de logements et d'équipements de proximité risquent d'être bouleversés. Aujourd'hui, les plus de 65 ans habitent majoritairement l'ouest de la Puisaye Forterre, en marge de l'aire urbaine d'Auxerre, près de laquelle les plus jeunes ménages s'installent (*figure 7*). Les communes de Dampierre-sous-Bouhy, Lavau et Champcevais accueillent plus de 40% des plus de 65 ans tandis qu'au sein des communes les plus denses telles que Toucy et Pourrain, ces derniers représentent moins de 15% des habitants (Insee, RP 2017). Le parcours résidentiel des seniors est assuré par quatorze établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) situés pour la plupart en Forterre, à proximité des communes les plus peuplées par les plus de 65 ans. Ces structures d'accompagnement offrent 948 places, soit 76 places pour 1000 habitants, contre 138 places et 153 places pour 1000 habitants dans les départements de la Nièvre et de l'Yonne (BPE, 2019).

Trois maisons de santé situées à Saint Sauveur en Puisaye, Bléneau et Saint-Amand-en-Puisaye ainsi que deux maisons médicales à Charny-Orée-de-Puisaye et Champignelles assurent un service d'accompagnement aux personnes âgées. Deux nouvelles MSP sont en projets à Courson-les-Carrières et Toucy.

Attirer de nouvelles familles et rénover le parc de logements

Le taux de vieillissement des populations par commune n'est pas homogène, et avec lui, se joue le devenir du parc de logements existant. Si en 2017, 1 399 seniors de plus de 80 ans vivent seuls, la question du devenir des logements occupés par les plus anciens face au faible renouvellement générationnel devient un enjeu stratégique pour la transition sociale et énergétique du territoire. Ces logements pourraient-ils être attractifs pour de jeunes ménages ?

Avec une moyenne d'emménagement dans le logement de 19 ans contre 17 ans à l'échelle régionale, les rotations dans le parc résidentiel sont rares et des vulnérabilités émergent (Insee, RP 2017). L'habitat est le premier secteur consommateur d'énergie dans la Communauté de communes de la Puisaye Forterre. Il représente 39% de l'énergie totale consommée sur le territoire en 2016 (PCAET, 2017). Cette consommation s'explique par l'âge du parc résidentiel. 40% des résidences principales ont été construites avant 1919, contre 20% à l'échelle régionale et 16% pour la commune d'Auxerre. Plus de 60% du parc est antérieur à 1949. Le territoire reste également marqué par la vacance résidentielle, qui représente 12% à 19% du parc immobilier en dehors des résidences secondaires (INSEE, RP 2017).

Les chiffres annoncés par le PCAET (2019) sur la rénovation du parc de logements illustrent l'urgence d'une intervention appuyée des acteurs pour assurer un habitat viable et durable. 500 rénovations thermiques performantes par an dans le parc de logements privés sont nécessaires pour que la Puisaye Forterre devienne un territoire à énergie positive. Plus encore, la rénovation BBC sur 30 ans

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

de l'ensemble du parc de logements des résidences principales représente environ la moitié de la facture énergétique annuelle du territoire.

Finalement, adapter le parc de logements aux dynamiques démographiques et assurer sa rénovation thermique est un levier nécessaire sinon prioritaire pour assurer la transition et maîtriser l'émiettement urbain.

Une artificialisation des sols à interroger au regard des parcours résidentiels et du parc de logements

Dans un contexte territorial régional qui connaît le plus fort taux de vacance en France (1,7 points au-dessus de la moyenne nationale en Bourgogne Franche Comté) et sur la base des tendances démographiques observées, le taux de vacance pourrait devenir un véritable levier pour la transition sociale et énergétique de la CCPF. La réhabilitation et la rénovation de ces logements pourraient par exemple être des options préférées à la construction pour loger de nouveaux foyers. En ce sens, la rénovation du parc de logements vacants constituerait une opportunité dans le cadre de l'objectif de zéro artificialisation nette de l'État. En effet, la consommation foncière dans un territoire peu densément peuplé est un sujet clivant pour les 57 communes face aux tendances démographiques actuelles. La perte d'habitants s'accompagne du desserrement des ménages et de nouveaux besoins résidentiels. Si le parc de logements est caractérisé par un fort taux de propriétaires (77% contre 68% en Bourgogne-Franche-Comté et 58% en France), les ménages sont principalement des petits ménages, caractéristiques d'une population âgée (2,03 pers/ménages selon l'Insee en 2017 contre 2,12 en Bourgogne-Franche-Comté). Les personnes seules sont plus nombreuses qu'à l'échelle régionale, elles caractérisent 40% des ménages de la CCPF quand les familles monoparentales en représentent 8% (INSEE RP 2017). Entre 2012 et 2017, la communauté de communes perd des ménages contrairement à la région (+2% de ménages en Bourgogne-Franche-Comté).

Si l'objectif de la Puisaye Forterre est d'attirer les néo-ruraux pour développer son économie locale et renouveler sa population, le PLUi prévoit une consommation foncière de 173 hectares d'ici 2035-2040, ce qui représente une baisse de 50% par rapport aux tendances observées. 20 logements ont été construits entre 2017 et 2020 en Puisaye Forterre. Or la vacance peut être un instrument pour accueillir de nouveaux habitants en Puisaye Forterre. Cet enjeu a déjà été posé par le SCOT du Pays de Puisaye Forterre Val d'Yonne (2016), selon lequel la requalification, voire la dé-densification du parc résidentiel des centres-bourg ruraux, est un levier pour la requalification du parc et l'accueil de nouvelles populations. Le SCOT souligne notamment que la diminution du parc de logements vacants observée entre 1975 et 1990 a permis la remise sur le marché de 87 logements entre 1975 et 1981, de 69 logements entre 1982 et 1989 et de 212 logements entre 1990 et 1999. En 2016, la vacance se situe surtout dans les communes de centre-bourgs avec 12% à Saint-Fargeau (soit 140 logements), 10% à Toucy (soit 150 logements) ou encore 13% à Charny (135 logements) (SCOT, 2016).

Exercice de projection démographique et de remobilisation des logements existants

Dans le cadre du CRTE, l'exercice de remobilisation des logements existants sur le territoire est fait pour objectiver l'enjeu de la rénovation et de la réhabilitation du parc résidentiel vacant. Il s'agit d'évaluer le nombre de logements nécessaires pour répondre aux potentiels besoins résidentiels. Trois scénarios d'évolution démographique sont projetés à horizon 2040 en fonction de deux hypothèses. Hypothèses formulées sur la base des dynamiques démographiques observées sur le territoire entre 1990 et 2017 (figure 5) :

- L'accueil des familles sur le territoire à hauteur de 2,15 personnes par ménage
- Le maintien du desserrement des ménages, soit de 2 personnes par ménages

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

Sur la base des 1 600 logements vacants disponibles sur le marché en 2017 (Insee, RP 2017), les trois scénarios montrent que la résorption de 50% du parc de logements vacants serait suffisante pour une reprise ou un rattrapage de la croissance démographique dans l'hypothèse de l'accueil de nouvelles familles.

Avec le maintien du desserrement des ménages et la stabilisation de la population actuelle d'ici 2040, le premier scénario souligne l'efficacité potentielle de la résorption de la moitié du parc de logements vacants disponible pour répondre aux besoins. Si la reprise ou le rattrapage de la croissance démographique ont lieu, la remobilisation de parc de logements vacants permettrait également de limiter la construction à 100 logements pour répondre à un besoin total de 1 700 logements supplémentaires.

Au-delà des scénarios présentés, une étude plus précise de l'évolution de la vacance sur le territoire est nécessaire pour anticiper les opérations stratégiques sur le parc de logement existant face aux évolutions démographiques locales. Il s'agirait d'anticiper une hausse prévisible de la vacance en lien avec les évolutions démographiques et d'évaluer la remise sur le marché de logements vacants et les interventions susceptibles d'être menées sur le parc ancien obsolète. Finalement, le projet de territoire porté par le CRTE s'attachera à trouver un équilibre entre l'accueil nécessaire de nouvelles populations et la protection des sols non artificialisés, véritables richesses agricoles et paysagères locales qui façonnent la qualité de vie et participent à l'attractivité du cadre de vie de la Puisaye Forterre.

Des dispositifs engagés pour la sobriété énergétique de l'habitat et l'attractivité résidentielle intergénérationnelle

La vulnérabilité du parc de logement et de ses habitants est une situation à surmonter pour l'attractivité résidentielle de la CCPF et sa transition écologique. Le cumul de logements vacants et de logements anciens accentue la vulnérabilité énergétique des ménages et les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel, premier secteur énergivore en Puisaye Forterre.

Un bilan plus précis dressé par le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) mesure l'importance des enjeux de rénovation énergétique. La précarité énergétique se lit dans le taux d'effort des ménages. En France, ce sont 11,7% des ménages qui consacrent près de 8% de leurs revenus à la facture énergétique résidentielle. En Puisaye Forterre, un quart des ménages ont un taux d'effort énergétique résidentiel supérieur à 10% de leurs revenus disponibles. Selon les estimations de la CCPF, le taux de logements potentiellement indignes dans le parc résidentiel privé se situe entre 5 et 23% des résidences principales, un chiffre qui reste à préciser pour avoir une lecture fine du territoire.

Pour répondre aux besoins locaux et aux enjeux de la transition écologique et sociale du territoire, la CCPF est engagée dans plusieurs démarches pour la sobriété énergétique et l'amélioration de la qualité du logement :

- **Territoire à Energie Positive (TEPos) :** Depuis 2013, la CCPF a rejoint la démarche « Territoires à énergie positive » lancée par l'ADEME. Elle repose sur trois piliers : favoriser la sobriété énergétique ; développer la performance énergétique ; encourager la production locale d'énergies renouvelables. Les objectifs qui ont été fixés sont la diminution de 20% des consommations, la production de 23% d'énergies renouvelables

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

dans le bouquet énergétique et la diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre, et globalement des besoins en énergie de 50% à horizon 2050.

- **Réhabilitation des logements** : Entre 2016 et 2019, la CCPF a accompagné les ménages dans l'amélioration énergétique de leur logement, grâce à la mise en œuvre d'une *Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE)* intégrant un *Programme d'intérêt Général (PIG)*. En complément des aides de l'ANAH, une prime a été versée à tous les ménages bénéficiaires du PIG. Plus de 200 logements ont été rénovés entre 2016 et 2019 parmi les 25 055 logements du parc (Insee, 2017).
- **Depuis 2020, le territoire a intégré le Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE-EFFILOGIS) pour une durée de 3 ans.** Un appui à la rénovation est maintenu sous la forme d'une prime CCPF, accessible à tous les ménages. En fonction de leurs revenus, certains ménages pourront aussi bénéficier d'une aide de la Région pour les travaux allant jusqu'à 5 000 euros pour une rénovation BBC globale et 2 500 euros pour une rénovation par étapes. Pour atteindre les objectifs fixés à horizon 2050, la diminution de 59% de la consommation énergétique de l'habitat est nécessaire. Elle se traduit par l'objectif de rénovation de 500 logements BBC par an jusqu'en 2050, soit 16 567 résidences principales en 30 ans (PCAET, 2017). Soulignons que le CCPF rencontre des difficultés dans son programme de Service Public de l'Efficacité Énergétique. En 2020, le financement à hauteur de 20 000 euros pour le programme Action Logement a été suspendu.
- **Le recrutement d'un conseiller en Énergie Partagé (CEP) transféré au Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY)** par la communauté de communes pour accompagner les communes dans leurs projets de rénovation. En 2019, 180 pré-diagnostic ont été réalisés sur des bâtiments publics et 13 bâtiments ont été rénovés en BBC.

B. Cartographie et schématisation

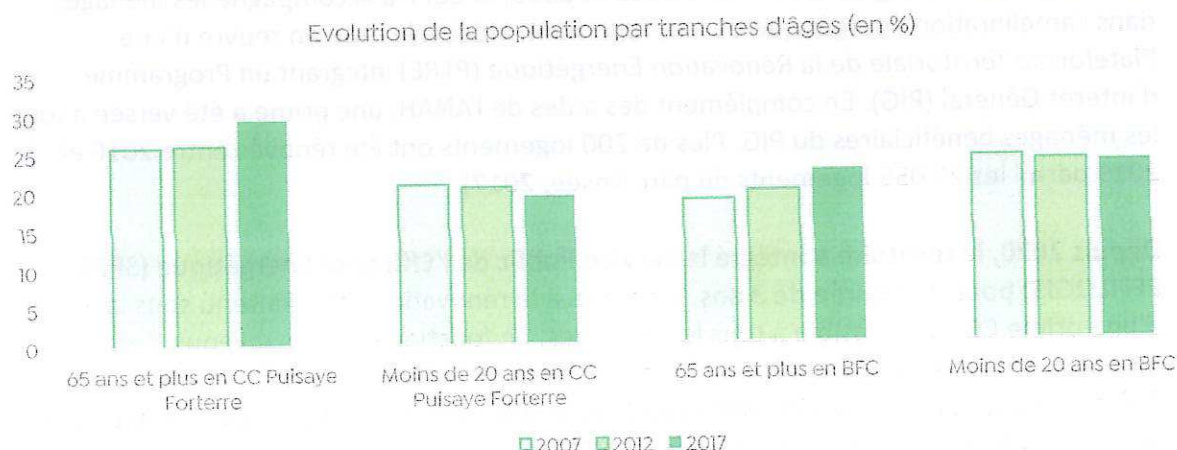


Figure 4 : Evolution de la population par tranches d'âges (en %) entre 2007 et 2017.

Sources : Insee, RP 2007, 2012, 2017

	SCENARIO 0 Stabilisation de la population actuelle Tx annuel moyen 1999-2017	SCENARIO 1 Reprise de la croissance Tx annuel moyen 1990 - 2017	SCENARIO 2 Rattrapage de la croissance Tx annuel moyen 1990-2012
Population 2040	34 500 hab. soit 1,18% de la pop régionale projetée	35 500 hab. soit 1,20% de la pop régionale projetée	37 000 hab. soit 1,26% de la pop régionale projetée
Hypothèse 1 : Accueil de familles 2,15 pers./ménage	Ménages : env. 16 000 Soit - 400 ménages Logements remobilisables suffisants	Ménages : env. 16 000 Soit -500 ménages Logements remobilisables suffisants	Ménages : env. 17 000 Soit +700 ménages Logements remobilisables suffisants
Hypothèse 2 : Maintien du desserrement des ménages 2 pers. / ménage	Ménages : env. 17 000 Soit +800 ménages Logements remobilisables suffisants	Ménages : env. 18 000 Soit +1 000 ménages Logements nécessaires : 700	Ménages : env. 19 000 Soit +2 000 ménages Logements nécessaires : 1 700
Logements vacants	Résorption de 50%, soit 1600 logements remis sur le marché (Objectif : 6% de vacance du parc)		

Figure 5 : Projections démographiques et résidentielles à horizon 2040 en Puisaye Forterre

UNE CONSOMMATION FONCIERE DECORRELEE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

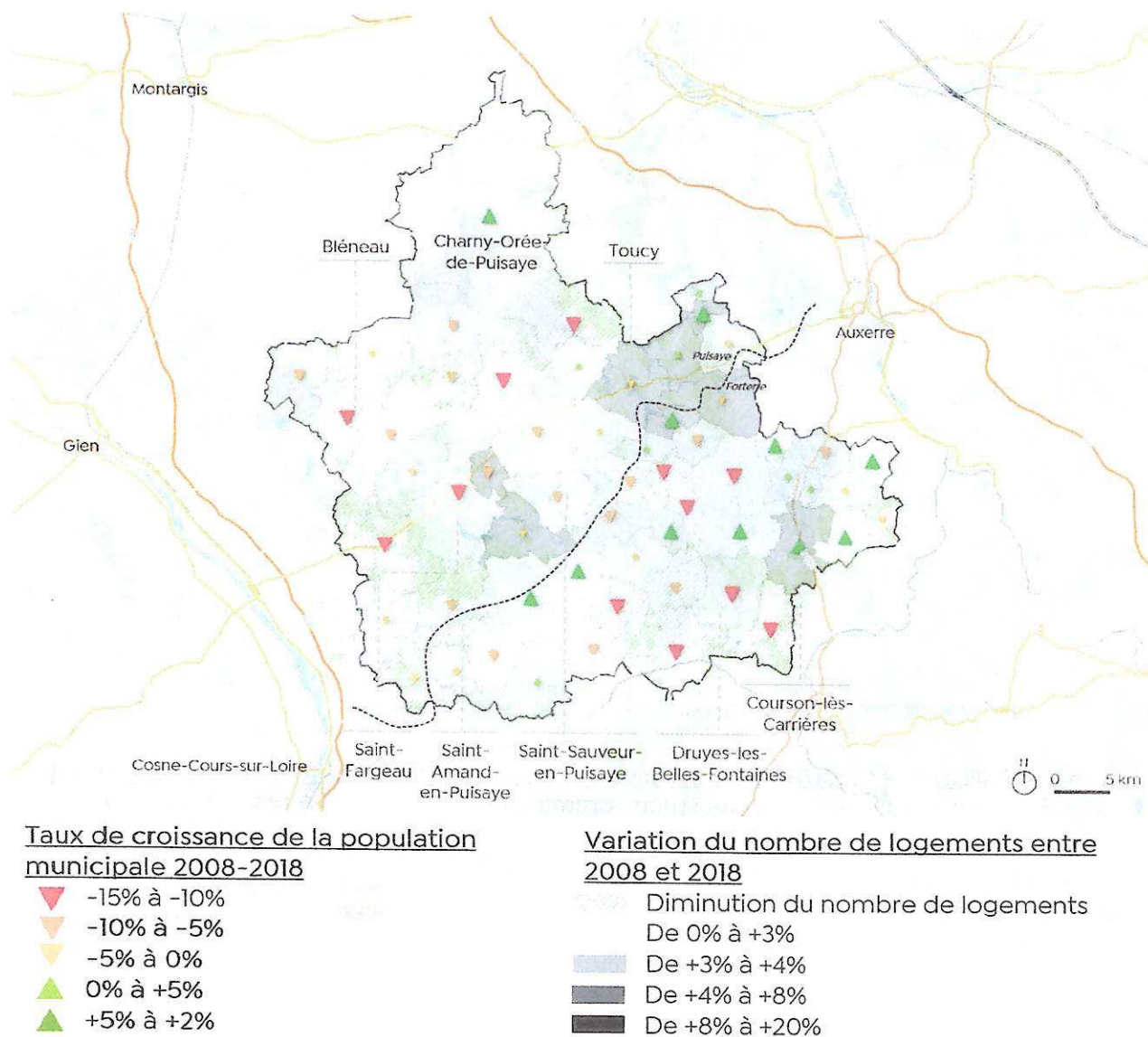


Figure 6 : Une consommation foncière décorrélée de la croissance démographique

Sources : INSEE, 2008-2018

UN TERRITOIRE VIEILLISSANT, ET DES JEUNES AUX POURTOURS DE LA COMMUNE D'AUXERRE

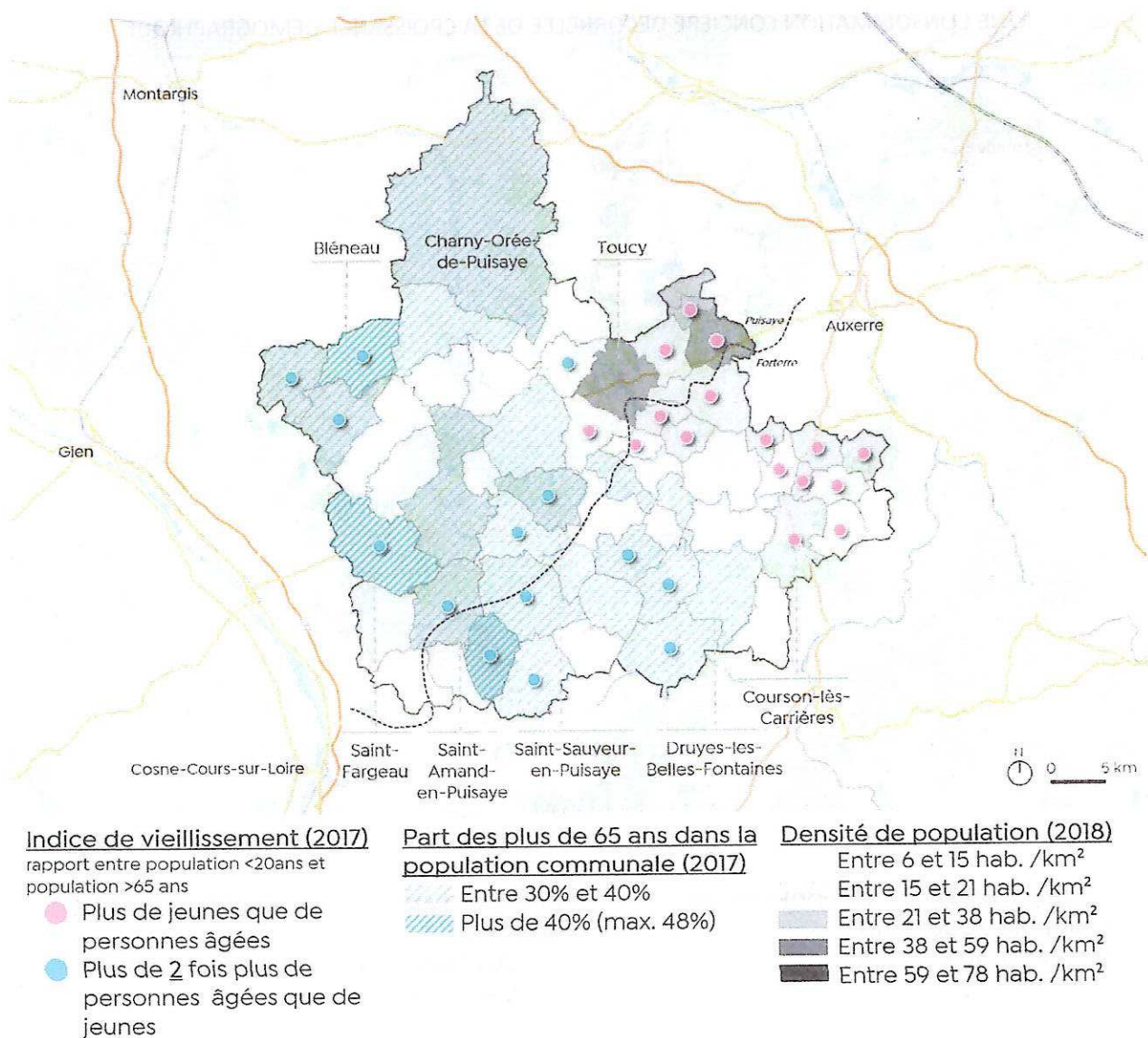


Figure 7 : Un territoire vieillissant et des jeunes en marge de la commune d'Auxerre

Sources : INSEE, 2008-2018

4.1.3. Un territoire actif et producteur de ressources

Données-clés

9 020 EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE,

soit 2,5x moins que la ville d'Auxerre (Insee, RP 2017)

2 ENTREPRISES POUR 100 HABITANTS,

soit 618 entreprises d'au moins 1 salarié (SIRENE, 2020)

Un ICE DE 0,7

(indice de concentration de l'emploi), caractéristique d'un territoire plutôt résidentiel

2 ZONES D'EMPLOIS polarisant le territoire, Auxerre et Cosne-Cours-sur-Loire (Insee, 2020)

14% de chômage, contre 13% dans la région (Insee, RE 2017)

Près de **LA MOITIE DES ACTIFS** quitte le territoire pour travailler, et 57% travaillent sur le territoire.

32% des emplois dans le secteur de l'administration publique, l'enseignement et l'action sociale au sein de la CCPF, contre 40% dans la région

13% DES EMPLOIS dans le secteur **AGRICOLE**, soit **3X PLUS QUE SUR LA REGION** (4%)

16% des emplois dans le secteur **INDUSTRIEL**, ce qui correspond à la moyenne régionale

837 AGRICULTEURS EXPLOITANTS (population active, Insee, RP 2017),
2% de la population qui gère près de 60% de la surface du territoire (DRAAF, 2020)

2% DE LA SAU TOTALE ENGAGÉS DANS UNE DEMARCHE DE LABELLISATION

ENVIRONNEMENTALE, contre 8% dans la région

Soit, environ 18 000 ha engagés dans des démarches de labellisation environnementales (DRAAF, 2020) :

- GIEE : 31 exploitations - 7000 ha
- Groupe 30000 : 2 exploitations - 260 ha
- HVE : 3 exploitations - 50 ha
- MAEC : 122 exploitations - 10 800 h
- Bio AB : 2 666 exploitations bio en BFC, soit 195 752 ha (8,1% de la SAU)

A. Éléments de cadrage

Après une période d'augmentation de l'emploi entre 2000 et 2010 (SCoT, 2016), la Communauté de communes de Puisaye-Forterre compte **9 020 emplois** en 2017, soit une baisse annuelle moyenne de 1,25% pendant 5 ans (9 606 emplois). Cette décroissance est plus forte que les moyennes du département de l'Yonne et de la région Bourgogne – Franche-Comté (0,55%) (Insee, RP 2012-2017).

Des actifs aux profils ouvriers et agricoles qui se diversifient par la hausse de la part des cadres

14 188 actifs de 15 à 64 ans résident sur le territoire. La communauté de communes détient plus d'actifs que d'emplois locaux. Son indice de concentration de l'emploi (ICE) est de 0,72, caractéristique d'un territoire qui se résidentialise. À l'inverse, Auxerre est une commune employeuse. Elle est la plus grosse zone d'emploi du secteur avec près de 70 000 emplois et un ICE de 1,3.

Si le territoire reste principalement habité par des ouvriers, employés et des agriculteurs, le profil des actifs évolue (figure 8). Les agriculteurs exploitants représentent 6% de la population active de 15 à 64 ans, soit 5% de plus que la moyenne régionale (1,5%). Les ouvriers et les employés, quant à eux, restent les catégories socio-professionnelles les plus importantes en Puisaye-Forterre (toutes deux 28%). Toutefois, un changement récent du profil socio-économique des habitants du territoire s'opère (Insee, RP 2017). L'effectif des agriculteurs exploitants a diminué de 20% en dix ans tandis que celui des cadres a augmenté de 35%.

Le chômage est supérieur à la moyenne régionale : à hauteur de 13,5% des 15-64 ans, soit un point au-dessus de la région (12,5%). Il reste particulièrement fort chez les jeunes de 15 à 24 ans (28%) et il touche plutôt l'Ouest (Bléneau, 18,2% ; Arquian, 19,7%) que l'Est du territoire qui profite du bassin d'emplois d'Auxerre (Parly, 7,6% ; Val de Mercy 7,4%) (Insee, RP 2017).

Des activités centrées autour des ressources matérielles locales, entre agriculture, artisanat et tourisme vert

L'agriculture, une activité-clé et porteuse d'initiatives écologiques et résilientes

Comparativement aux moyennes de Bourgogne – Franche-Comté, la Puisaye Forterre est moins orientée vers les activités « à orientation métropolitaine »² (administration publique, gestion, conception et recherche, prestations intellectuelles...).

L'agriculture est un secteur particulièrement important dans l'économie de la Communauté de communes par rapport à la région. Au dernier recensement de l'Insee (2017), elle représente 12% des emplois, alors que la région n'en compte que 4%. Ces emplois sont répartis sur les 726 exploitations agricoles³ du territoire (DRAAF, 2020). La surface agricole utile s'élève à 102 414 hectares (DRAAF, 2020), soit près de 60% de la superficie du territoire. Cette activité représente donc

² Nomenclature de l'Insee, 2015, pour souligner le basculement de l'économie française vers une économie présentielle, qui compense la baisse de l'emploi productif : fonctions métropolitaines, fonctions de production concrète, fonctions à orientation présentielle, fonctions présentielles

³ Exploitations ayant leur siège dans la CCPF et ayant fait une déclaration à la PAC en 2020

plus de la moitié des paysages et des milieux du territoire. Son rôle est essentiel pour la transition écologique locale. Dans cette optique, plusieurs éléments marquent l'évolution des pratiques agricoles vers une meilleure prise en considération des enjeux environnementaux. 16%, soit 116 exploitations vendent en circuit court ou dans des AMAP (DRAAF, 2020).

Plusieurs exploitations sont engagées dans les démarches de labellisation environnementale suivantes :

- **GIEE**, Groupement d'intérêt économique et environnemental : 31 exploitations - 7000 ha. Ces regroupements se fondent autour d'un projet commun orienté vers un mode de production plus écologique et performant
- **Groupe 30000** : 2 exploitations - 260 ha. Ces groupes sont mobilisés autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques également décliné à l'échelle de chaque exploitation.
- **HVE, Haute Valeur Environnementale** : 3 exploitations - 50 ha. Ce niveau est le plus haut de la certification environnementale des exploitations agricoles, il garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement.
- **MAEC**, Mesures agro-environnementales et Climatiques : 122 exploitations - 10 800 ha. Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition

Si la baisse du nombre d'emplois agricoles est un facteur participant à la perte globale d'emplois, ce nombre tend toutefois à se stabiliser ces dernières années. En effet, la culture maraîchère prend de l'ampleur depuis une dizaine d'années sur le territoire. Elle a permis la naissance et la structuration d'associations ou de groupements de producteurs proposant de la vente directe aux habitants et résidents secondaires.

Plus encore, si l'objectif de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre est de proposer aux usagers des repas de qualité, préparés sur place, en privilégiant les produits locaux, Charny Orée de Puisaye a été une commune précurseur dans ce domaine avec la création d'une **cuisine centrale** : l'Assiette locale. Elle alimente les écoles, la crèche, le collège, l'unité de jour Alzheimer et l'EHPAD de la commune. En revanche, l'approvisionnement des unités de restauration collective est encore très majoritairement fait depuis l'extérieur du territoire. Il est basé sur des produits pour la plupart déjà transformés. Les écoles, EHPAD, crèches, associations d'aides à domicile ou centres de loisirs sont nombreux sur le territoire et les élus de la Communauté de communes souhaitent donc engager le territoire dans le développement d'une filière locale.

L'artisanat et l'artisanat d'art, une spécificité locale à renforcer

A l'agriculture viennent s'ajouter les activités du petit artisanat comme le BTP, l'entretien et la réparation. Toutefois, la fonction de fabrication a fortement diminué ces dernières années, faisant à présent du territoire un territoire peu « productif » au regard de la Bourgogne – Franche-Comté. En revanche, les services de proximité et la distribution (les commerces) sont des emplois plus présents sur la communauté de communes (figure 9).

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

L'artisanat, lui, est un secteur phare et nécessaire pour plusieurs enjeux liés à la transition écologique : performance énergétique des bâtiments, valorisation de la filière de construction et des savoir-faire locaux. Ce secteur est également un levier pour la formation professionnalisante et l'emploi des jeunes, et donc pour l'ancrage des jeunes sur le territoire.

L'artisanat est à la fois un levier économique, culturel et touristique à renforcer par un accompagnement logistique, financier et humain. Terre de céramique, l'artisanat d'art est une part de l'identité de la Puisaye Forterre. Le Centre international de Formation aux métiers d'art et de céramique (EMA-CNIFOP) existe depuis 1976 à Saint-Amand-en-Puisaye. Equipé d'ateliers et de matériels spécifiques dont des fours à bois, il forme des professionnels comme des particuliers aux pratiques de la céramique et de la poterie. Cette école porte également des projets de partenariats avec l'école viticole de Cosne-Cours-sur-Loire, en approfondissant le rapport entre contenu (vin) et contenant (gobelet). De tels partenariats permettent de créer des synergies entre les acteurs locaux et de créer des débouchés directs pour les activités du territoire. Le musée du grès de Saint-Amand capitalise et met en avant l'histoire de ce lien historique entre activités et terre.

Pour pérenniser les activités artistiques, les solutions d'hébergement et de lieux d'exposition pour les stagiaires ou les professionnels doivent exister sur le territoire. Le CNIFOP possède trois résidences de 29 chambres, dont quatre sont accessibles à des personnes à mobilité réduite (cnifop.com, 2021). Au regard des 300 stagiaires annuels fréquentant l'établissement, il est nécessaire d'adapter l'offre d'hébergement de courte à moyenne durée aux besoins. De manière générale, l'articulation entre formation, production, vente ainsi que réemploi/recyclage est à organiser au sein du territoire pour pérenniser les activités manuelles, artistiques et artisanales.

Les zones d'activités économiques, un regard stratégique à apporter sur leur développement

La Puisaye Forterre accueille soixante-huit sites économiques (347 ha), vingt-huit zones d'activité économique (ZAE), dont dix avec des disponibilités foncières (14ha) (AER, 2021). Le positionnement stratégique des ZAE de Puisaye Forterre dépend non seulement des stratégies locales mais aussi des dynamiques de développement et de desserrement des activités locales.

La communauté de communes a lancé une étude sur le tissu économique du territoire. Pour répondre aux enjeux de transition, il s'agit d'intégrer une réflexion sur les entreprises-cibles à accueillir et les logiques de filière à encourager (localisation, taux d'occupation, activités présentes, logiques de filières, entreprises locales ou filiales d'entreprises extraterritoriales, etc.). Le développement économique de ces ZAE est à insérer dans le cadre naturel et paysager de la Puisaye-Forterre. Le développement raisonné de ces zones d'activités est un levier pour faire transition à l'échelle du territoire.

Le recyclage et le réemploi, une opportunité à développer

Le territoire a choisi de mettre l'accent sur la biomasse, avec plus particulièrement le développement d'une filière bois-énergie locale prenant à la fois appui sur les massifs boisés et sur le bocage. Cela s'est traduit par le recrutement d'un chargé de mission « Filière bois énergie » en 2018 et le recours à une AMO en charge de l'accompagnement du territoire dans la création d'une SCIC pour le développement de la filière locale et durable bois-énergie. Elle est accompagnée par l'association SRPM (Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz) consacrée à l'environnement et aux dynamiques locales. L'intervention des crédits territoriaux de la Région se fera à travers le soutien à l'ingénierie territoriale et à la création d'un poste de chargé de mission dédié.

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

A cela s'ajoutent toutes les filières autour des matériaux biosourcés (paille, chanvre, laine, lin...), éco-matériaux (pierre, terre locale/briques...) qui pourraient être exploitées localement pour la transition énergétique et la rénovation des bâtiments.

La collecte, le tri et le conditionnement des déchets recyclables sont à la charge de la communauté de communes. Ces déchets sont orientés vers des filières de recyclage agréées pour être transformés en matières premières ou secondaires entrant dans la fabrication de nouveaux produits (plastique, aluminium, acier, journaux, etc.). Le verre est directement acheminé à l'usine de recyclage de Saint-Gobain, à Chalon-sur-Saône, à 200km de Toucy. 75% des matériaux collectés par le service intercommunal sur les neuf déchetteries du territoire partent dans des filières de valorisation. Avec une déchèterie pour 3 546 habitants, la Puisaye Forterre est plus équipée que le reste des territoires (moyenne nationale : 1 pour 14 000 habitants et 1 pour 10 000 habitants dans les territoires ruraux) et la filière du recyclage reste un enjeu clé de la transition écologique locale.

Le tourisme vert, une nouvelle source d'attractivité

Le tourisme est organisé autour des accueils touristiques de Saint-Fargeau, Rogny-les-sept-Ecluses, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Charny-Orée-de-Puisaye et Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe. Cette ressource économique, fortement fondée sur l'attractivité du patrimoine naturel, culturel et historique, connaît un retour vers les activités de plein air (randonnée pédestre, équestre, VTT et vélo) qui laisse présager d'un développement potentiel de la filière vélo sur le territoire et de l'attractivité que représenterait le projet de 75 km de voie-vélo entre Rogny-les-Sept-Écluses et Charny-Orée-de-Puisaye, via Toucy⁴. Cette voie verte traversera cinq communes intégrées au dispositif « Petites villes de demain » et plus d'une trentaine de sites dont le château de Guédelon. Outre l'aspect touristique, il répond directement aux enjeux de mobilité durable soulevés par le Plan de relance sur le territoire (cf. Partie 4.1.5).

Plus encore, la Puisaye Forterre accueille des sites touristiques remarquables situées sur la *figure 10*, terreaux de dynamisme économique et culturel local.

Un hébergement touristique peu fourni

Fin 2020, l'office de tourisme a recensé 261 hébergeurs, soit une augmentation de plus de 4% par rapport à l'année 2019. La Puisaye Forterre propose 300 solutions d'hébergement sur le territoire, constituées pour le tiers d'entre-elles en gîte et pour près d'un quart en chambres d'hôtes. Ce type d'hébergement caractérise un tourisme « chez l'habitant » et de plus petite capacité que des établissements hôteliers. 73 215 nuitées ont été comptabilisées en 2020 soit une baisse de 47% par rapport à 2019 (137 956 nuitées), principalement liée à la crise sanitaire du Covid-19. L'offre d'hébergement est principalement concentrée dans les communes possédant des sites d'intérêt touristique comme Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe, Druyes-les-Belles-Fontaines, Saint-Amand-en-Puisaye.

⁴ En 2016, le tourisme à vélo a représenté 9 millions de séjours, partout en France. Entre 2013 et 2015, la fréquentation globale des itinéraires de cyclo-tourisme a augmenté de 14,5% (Baromètre du Tourisme à vélo en France, Direction Générale des Entreprises, 2017).

Le site le plus fréquenté⁵ du territoire est le chantier médiéval de Guédelon (267 000 entrées en 2019). L'enjeu est bien de pérenniser l'attractivité de ce site tout en créant des « circuits touristiques » sur le territoire, propices à des séjours de plus longues durées.

Le cyclotourisme, filière d'avenir pour le tourisme vert et local

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre s'engage dans un projet de voie-vélo entre Rogny-les-Sept-Écluses et Charny-Orée-de-Puisaye, *via* Toucy. L'intérêt est à la fois celui du tourisme et des mobilités quotidiennes. La vélo-route répond directement aux enjeux de mobilité durable soulevés par le Plan de relance et elle a des retombées économiques en termes de tourisme vert pour le territoire. La vélo-route du Tour de Bourgogne peut servir de référence pour la communauté de communes. En 2009, les dépenses des touristes s'y levaient en moyenne à 68 euros par personne et par jour, soit un montant total de dépense de 14,4 millions d'euros (Baromètre du Tourisme à vélo en France, Direction Générale des Entreprises, 2009).

⁵ La liste fournie par l'Office de tourisme n'est pas exhaustive, elle repose sur les sites et monuments qui ont répondu à l'enquête de l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne et qui ont accepté la publication des données.

B: Cartographie et schématisation

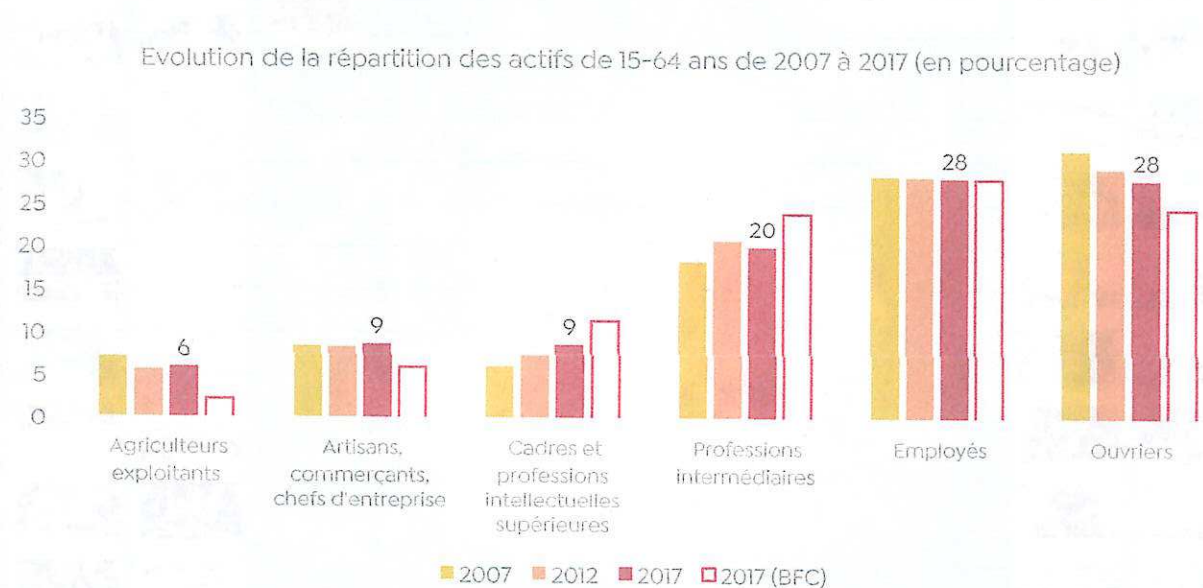


Figure 8 : Un territoire majoritairement composé d'ouvriers et d'employés mais qui connaît une évolution du profil socio-économique de ses actifs, Sources : Insee, RP 2007, 2012, 2017

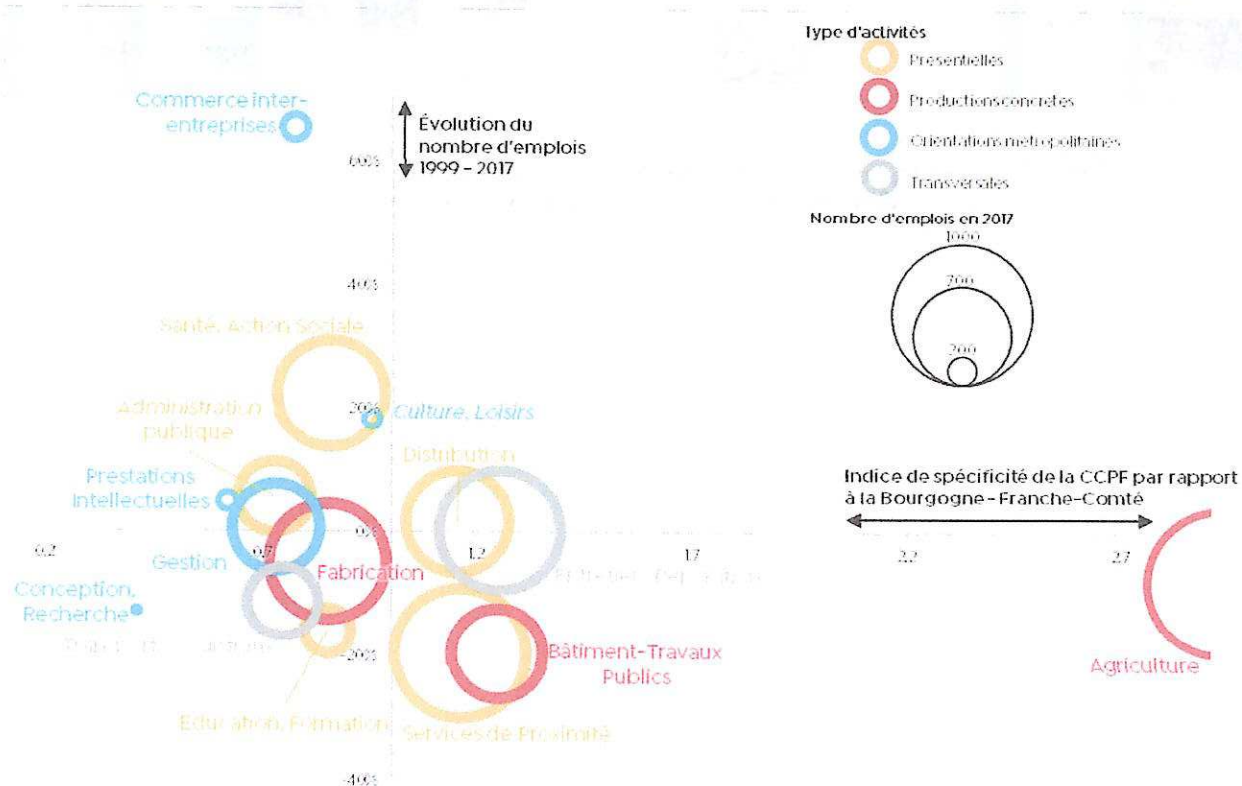
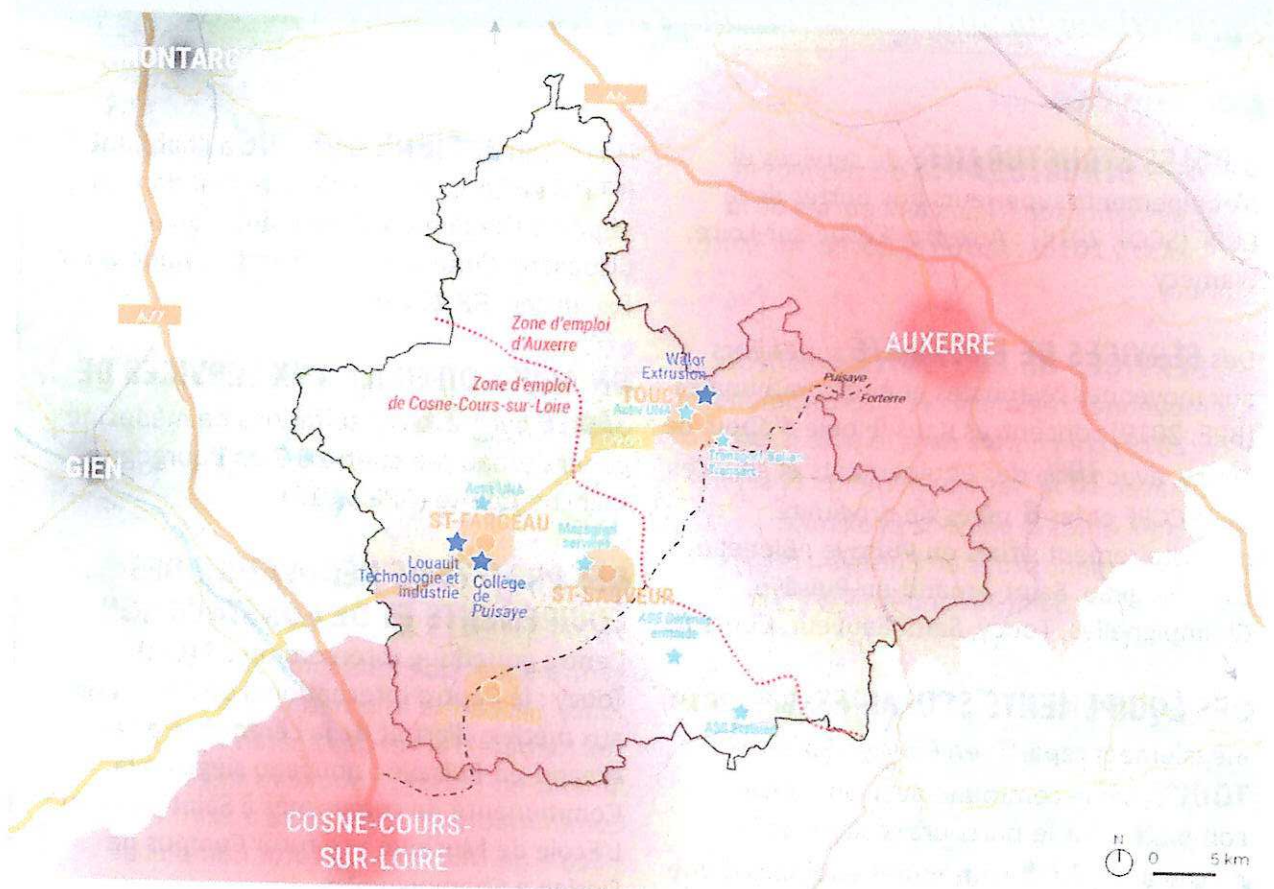


Figure 9 : Analyse fonctionnelle de l'emploi en Puisaye-Forterre : Un territoire spécifiquement agricole, mais dont la perte d'emplois « concrets » est compensé par les emplois « présentsiels » publics
Sources : Insee



Figure 10 : Des sites touristiques mis en avant, mais essentiellement portés par la Puisaye
Sources : Office de Tourisme de Puisaye Forterre

UN TERRITOIRE POLARISE PAR DEUX ZONES D'EMPLOIS ET DES COMMUNES EMPLOYEUSES LOCALEMENT



Des zones d'emploi extérieures

- ZE polarisant les communes du territoire
- ZE polarisant les franges du territoire

Mais des communes employeuses localement, et principalement le long de la D965

- Indice de concentration de l'emploi (ICE)* sup. à 1 pour les communes de plus de 500 hab.
- ★ Etablissement de 50 à 99 emplois
- ★ Etablissement de 20 à 49 emplois

*ICE = rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs résidents dans la commune. Un ICE supérieur à 1 témoigne d'une commune plus employeuse que résidentielle.

Figure 11 : Un territoire polarisé par deux zones d'emplois et des communes employeuses localement

Sources : INSEE, 2008-2018

4.1.4. Des pôles équipés par des structures parfois vétustes, supports de projets environnementaux innovants

Données clés

3 PÔLES STRUCTURANTS de services et d'équipements supérieurs aux portes de la CCPF (SCOT, 2016) : Auxerre, Cosne-sur-Loire, Clamecy.

Des **SERVICES DE PROXIMITÉ** supérieurs aux moyennes régionales et intercommunales (BPE, 2019) concentrés dans le pôle d'appui de Toucy, avec **10%** des équipements et services de la CCPF et les **8** pôles de proximité majoritairement situés en Puisaye : Bléneau, Saint Fargeau, Saint-Amand-en-Puisaye, Champignelles, Toucy, Saint Sauveur, Courson

DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES (BPE, 2019) inégalement répartis en Puisaye-Forterre : **TOUCY**, seule commune avec une offre complète pour le parcours scolaire de la crèche au lycée. **5** communes équipées d'une école maternelle, d'une école élémentaire et d'un collège **3** communes équipées d'une crèche, d'une école maternelle et élémentaire

Soit, un taux de couverture en écoles maternelles 2 fois moins important qu'au sein de la Bourgogne-Franche-Comté (BPE, 2019).

2 fois plus **D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS** que la CA Auxerrois et que la CC Cœur de Loire dans une région avec un tissu plus dense en équipements sportifs que la moyenne nationale (28 pour 10 000 hab. contre 25 en moyenne sur le territoire nationale), mais un **ÉCART** entre **LE NOMBRE DE LICENCIÉS ATTENDUS ET RECENSÉS** commun aux intercommunalités voisines (Insee, RP 2016).

Un réseau de **FIBRE OPTIQUE** à l'habitant (FTTH) en cours de développement dans une région où seulement 4 habitants sur 10 disposent d'une connexion en très haut débit fixe (Insee, RP 2019).

UN ACCÈS DIFFICILE AUX SERVICES DE SANTÉ avec **2,6** consultations de médecine générale/hab./an contre 3,7 en Bourgogne-Franche-Comté (APL, 2018).

DES PROJETS DE RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS ET DE CONSTRUCTION : Centre aquatique intercommunal (CAI) à Toucy ; le Centre International de formation aux métiers d'art et de la céramique à Saint-Amand-en-Puisaye ; nouveau siège de la Communauté de communes à Saint Fargeau ; L'Ecole de Musique ; Le futur Campus de Design à Champignelles

DES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION À L'ÉCOLOGIE : **4** crèches labellisées Ecolo crèche® ; **1** école Téposienne ; **5** classes à Toucy, Diges et Saint-Privé bénéficiant du programme d'éducation à l'environnement et aux énergies renouvelables de la CCPF.

DES CENTRES DE FORMATION au service de la production artisanale locale : le Centre international de Formation aux métiers d'art et de la céramique (EMA-CNIFOP) depuis 1976, à Saint-Amand-en-Puisaye.

Un vivier d'acteurs associatifs comme figures de nouveaux services/équipements de la transition, à l'image du **DRIVE DES FERMES DE PUISAYE**, des **MAGASINS SOLIDAIRES**, des **ATELIERS DE RÉPARATION DE VÉLOS** de l'association La Californie.

A. Éléments de cadrage

Les équipements du territoire ont un rôle particulier dans la transition écologique locale. Leur consommation énergétique mais aussi leur qualité, accessibilité et pertinence au regard des dynamiques locales dessinent de nouveaux modes de consommation, pratiques et usages. Le CRTE s'appuie sur l'analyse de l'état des équipements et sur leur niveau de proximité. À travers l'offre en équipements, ce sont les enjeux de mobilité, d'attractivité résidentielle ou encore de pérennisation et de création de nouvelles activités économiques locales, productives et cohérentes sur le territoire qui se posent dans un contexte intercommunal qui regroupe 57 communes, et autant d'équipements à la gestion et aux objectifs parfois différenciés.

La Bourgogne-Franche-Comté est la troisième région de France, derrière le Centre-Val de Loire et la Bretagne, avec la plus faible augmentation de l'offre de services et d'équipements entre 2012-2017 (Insee RP 2017). Toutefois, le taux de couverture pour 10 000 habitants est plus important qu'à l'échelle régionale (300 équipements/10 000 hab. en Puisaye-Forterre contre 250 en Bourgogne Franche Comté). Notre analyse s'appuie ici sur les trois gammes⁶ proposées par la Base Permanente des Equipements (BPE). Elle différencie les équipements de proximité des équipements intermédiaires et supérieurs. La *figure 12* donne un premier aperçu du taux d'équipements de la CCPF. Au-delà du nombre et du taux d'équipements, ce sont bien les temps d'accès aux services qui impactent les modes de vie dans une perspective de réduction des consommations énergétiques.

Des pôles de proximité à renforcer

À l'image de la concentration des zones d'emplois, Auxerre et Cosne-Cours-sur-Loire proposent une offre de services et d'équipements supérieurs qui permet de réduire les temps de trajets depuis le domicile et le travail à moins de 15 minutes. Malgré un niveau d'équipement généralement supérieur à la moyenne régionale et départementale, l'offre est inégalement accessible en Puisaye-Forterre, notamment lorsqu'il s'agit d'équipements du domaine de la santé, des services publics ou encore de la culture.

Les communes de Toucy, Charny, Champignelles, Bléneau, Saint Fargeau, Saint Sauveur, Saint-Amand-en-Puisaye et Courson sont les pôles de proximité du territoire qui concentrent le plus d'équipements, toutes structures confondues. Cette densité est significative : une seule de ces communes se situe en Forterre, qui reste un territoire dans lequel les déplacements quotidiens sont plus largement soumis à l'éloignement des services d'usage qu'en Puisaye, où les équipements se concentrent dans les centres-bourgs. Depuis les bassins de vie de Clamecy et de Saint Sauveur qui structurent la Puisaye-Forterre, le temps d'accès aux services d'usage courants est estimé à plus de 21 minutes depuis le trajet domicile-travail.

⁶ La gamme de proximité comporte 29 types d'équipements : poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi ... ; - la gamme intermédiaire comporte 31 types d'équipements : police-gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, bassin de natation ... ; - la gamme supérieure comporte 35 types d'équipements : pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma ...

Les équipements scolaires, entre évaluation énergétique des bâtiments et innovation environnementale

Les parcours scolaires au sein de la Puisaye Forterre sont assurés de la maternelle au lycée, jusqu'à l'enseignement supérieur spécialisé.

Le lycée général et technologique de Toucy propose des formations générales et professionnelles pour 450 élèves. Les lycéens étudient également au sein des lycées des communes de Clamecy, d'Auxerre et de Cosne-Cours-sur-Loire.

Le pôle d'appui de Toucy concentre l'ensemble des équipements, de la maternelle au primaire, qui permettent de réaliser un parcours scolaire à proximité du domicile (*figure X*).

Les écoles, centres de loisirs et les crèches se situent majoritairement dans les huit pôles de proximité identifiés. Dix crèches (dont sept associatives), huit centres de loisirs et deux micro-crèches accueillent les publics les plus jeunes au sein de la Puisaye Forterre. Le diagnostic engagé par la CCPF en partenariat avec la CAF souligne des difficultés rencontrées pour pérenniser la qualité de l'offre au regard d'éventuelles demandes. Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte, il s'agit pour la Communauté de communes d'analyser les consommations énergétiques des crèches mais également des établissements publics scolaires pour engager la modernisation des équipements et adapter l'offre aux besoins.

En Puisaye Forterre, les équipements scolaires sont des socles pour l'innovation en matière de projet de la transition écologique. Les quatre crèches labellisées depuis mars 2018 Ecolo crèche® et l'école Téposienne dans le cadre de la démarche TEPOS font des projets environnementaux le cœur de cible des programmes scolaires de trente classes, 687 élèves et trente professeurs. Le traitement des déchets, l'alimentation ou encore l'étude de la faune et de la flore y sont particulièrement abordés. Ces démarches ont notamment été amorcées en 2015 pour accompagner les crèches à obtenir une labellisation environnementale. Cinq classes bénéficient aujourd'hui d'un programme d'éducation à l'environnement et aux énergies renouvelables porté par la communauté de communes à Toucy, Diges et Saint-Privé.

Rénover et mailler le territoire en équipements sportifs

La Puisaye-Forterre peut s'appuyer sur son maillage territorial d'équipements sportifs pour développer une offre de loisirs de proximité. Contrairement aux services publics, les équipements sportifs ne sont pas concentrés dans les centres-bourgs et l'offre est plutôt homogène en Puisaye-Forterre. Rapporté au nombre d'habitants, le taux de couverture des équipements sportifs et culturels est plus important qu'en Bourgogne-Franche-Comté et que dans les départements de l'Yonne et de la Nièvre. Ils représentent à eux seuls, plus de 60% des équipements du territoire. Toutefois, l'enjeu de la rénovation énergétique et thermique des équipements sportifs reste entier pour répondre aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial engagés sur le territoire. Si, les documents cadres tels que le PCAET de la CCPF pointent l'obsolescence énergétique et thermique des équipements, un diagnostic précis des consommations devra être établi pour fixer des objectifs en termes de rénovation, réhabilitation ou déconstruction et construction de nouvelles structures.

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

Renforcer l'offre de santé et l'accès au soin pour tous, une priorité territoriale

La CCPF est confrontée à deux principaux enjeux : répondre aux besoins d'une population vieillissante et attirer les médecins généralistes et les spécialistes pour assurer l'accès aux soins pour tous les habitants. Le Contrat Local de Santé de la Puisaye Forterre présente des actions pour répondre aux difficultés et besoins identifiés sur le territoire. Nous rappelons certains éléments de diagnostic essentiels pour la transition écologique de la CCPF.

Tout d'abord, le CCPF ne dispose d'aucun établissement d'hospitalisation. Le CH d'Auxerre reste l'établissement de référence (PCAET, 2017). Comme pour la majorité des services et équipements, l'accès au soin est facilité dans les centres bourgs structurants de la CCPF tels que Toucy, Saint Sauveur ou Saint Amand.

Alors que les tendances nationales dévoilent les déserts médicaux dans les territoires ruraux, l'accès aux soins pour tous les habitants en Puisaye-Forterre est limité. Il impacte l'attractivité du territoire pour les locaux, les néo-ruraux et les potentiels futurs médecins. En 2018, les habitants de la Puisaye Forterre ont bénéficié de 2,6 consultations en moyenne selon l'indice d'accessibilité aux médecins généralistes. C'est moins qu'en Bourgogne Franche Comté (3,7), l'Yonne (4) ou la Nièvre (3,1). Il s'agit d'attirer de nouveaux médecins et spécialistes tandis que 43,5% d'entre eux ont plus de 60 ans.

L'absence de spécialistes en ophtalmologie, pédiatrie, gynécologie, ou encore la faible proportion de sage-femmes présentes sur le territoire, accentuent les inégalités d'accès aux soins et multiplient les motifs de déplacements véhiculés vers d'autres pôles urbains plus attractifs. Aussi, si la part des personnes de plus de 60 ans sur le territoire (35,3%) est nettement supérieure aux moyennes régionales (27,1%) et nationales (24,4%) et que la part des plus de 75 ans continue d'augmenter, des équipements d'accueil tels que les EHPAD et les maisons de santé maillent le territoire local et deviennent des équipements structurants dans les parcours résidentiels des habitants.

Des bâtiments publics intercommunaux en cours de développement ou de rénovation

La CCPF s'appuie sur les récents diagnostics des dispositifs contractuels passés avec l'Etat (PCAT, Cit'ergie, etc) et ses ressources humaines appuyées sur le recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP), pour faire le bilan énergétique de ses équipements. A ce titre, des projets ambitieux en termes de rénovation et de réhabilitation d'équipements de service public sont programmés et ciblés sur le territoire :

- **La construction d'un centre aquatique intercommunal (CAI) à Toucy** : Pour remplacer l'actuelle piscine de Toucy et répondre aux besoins des habitants en matière d'équipement nautique, la CCPF s'est engagée dans la construction d'un centre aquatique intercommunale (CAI) à Toucy à horizon 2024. Subventionné à 53% par l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la commune de Toucy, il cible une fréquentation de 7000 personnes par an. Particulièrement économe, cet équipement a pour objectif d'être un projet exemplaire dans le respect des normes environnementales et des consommations énergétiques.
- **Le nouveau siège de la Communauté de communes**, à Saint Fargeau pour une livraison en 2023. Le bâtiment servira à pallier les difficultés de fonctionnement d'une intercommunalité éclatée dans des bureaux énergivores. Le nouveau siège sera un bâtiment à énergie positive BEPos.
- **La rénovation de l'école de musique, de danse et de théâtre** effectuée

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

Une couverture numérique à renforcer au-delà des centre-bourgs

Avec la crise de la COVID-19, les besoins en couverture numérique ont augmenté. De nouvelles pratiques quotidiennes telles que le télétravail se sont généralisées, et avec elles, les inégalités territoriales se sont accentuées. Depuis 2020, la Bourgogne-Franche-Comté est couverte en réseau 4G. Toutefois, un habitant sur cinq ne bénéficie pas du seuil minimal de la connexion à haut débit, fixé à 8Mbit/s, malgré l'extension du réseau à plus de 11% de la population régionale entre 2017 et 2020 (Insee, 2020). Si à la rentrée 2019-2020, un jeune de 6 à 18 ans sur cinq ne pouvait pas accéder à un bon haut débit depuis son domicile (Insee, 2020), le déploiement de la couverture numérique devient un enjeu nécessaire, sinon essentiel, à l'attractivité territoriale.

La CCPF est engagée avec l'Etat par la convention de résorption des zones blanches de téléphonie mobile pour palier l'inégal accès au haut débit et au très haut débit. Si quatre habitants sur dix disposent d'une connexion au très haut débit (égale à 30Mbit/s) dans la région, le territoire de la CCPF n'est pas couvert par le réseau de fibre optique à l'habitant (FTTH) qui permet l'accès à internet à très haut débit.

Des actions sont mises en place, notamment *via* le « New Deal mobile », un dispositif de couverture cible en téléphonie mobile piloté par la préfecture et le plan de déploiement de la fibre piloté par le CD89, à l'exemple de :

- L'identification de trente centres-bourgs et d'un bourg secondaire comme zones blanches
- La construction de sept pylônes sur les trente et un sites présélectionnés
- L'amélioration du débit internet depuis 2019 à Arquian, Dampierre-sous-Bouhy, Parly et Andryes
- La création d'alternatives pour l'accès au très haut débit à l'image de l'Alternative R'Cube proposée par la région aux maisons les plus isolées de la CCPF, qui permet l'accès à Internet par le biais du très haut-débit radio.

Plus encore, les schémas directeurs territoriaux d'aménagement Numérique (SDTAN) des départements de l'Yonne et de la Nièvre fixent des objectifs pour lesquels la CCPF est concernée. Pour la Nièvre, il s'agit d'aboutir à une couverture intégrale de la population en Très Haut Débit (fibre optique) d'ici 2025 et au déploiement de la 4G à hauteur de 90% d'ici 2021. Pour l'Yonne, la priorité est également donnée à la couverture des territoires agglomérés de plus de 300 logements et des zones d'activités économiques pour renforcer l'offre en services et améliorer l'attractivité du territoire pour les entreprises.

Des filières locales à valoriser au sein d'équipements structurants

Si l'artisanat est un secteur phare pour la transition écologique du territoire, la communauté de communes est engagée dans la valorisation des savoir-faire en matière de céramique, de poterie et de *design* avec la construction de nouveaux établissements et équipements, à savoir :

- Lancement d'un marché à procédure adapté pour le développement de l'EMA-CNIFOP (Centre international de formation aux métiers d'art et de la céramique) à Saint-Amand-en-Puisaye. Cette étude est le signe d'une politique volontaire pour le développement des métiers de l'artisanat, leur valorisation et le travail de mise en synergie des activités artistiques locales ;

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

- La construction d'un campus intégrant une école de design appliqué, une résidence étudiante, des ateliers de production prévue pour le printemps 2022 ;
- Le fonctionnement de la cuisine centrale en qualité de bâtiment à énergie positive (BEPos) à Charny-Orée-de-Puisaye.

Des projets expérimentaux associatifs à accompagner

Des initiatives locales et associatives en direction de la protection et de la valorisation de l'environnement voient le jour en Puisaye-Forterre. Des associations telles que La Recyclerie ou La Californie créent des espaces à valeur d'équipement culturel dans lesquels des ateliers de sensibilisation à l'environnement sont organisés. La Ferme urbaine de la Recyclerie en est un exemple avec l'invention collaborative d'outils pour le recyclage des déchets. Les acteurs associatifs sont nombreux et ont été cités plus tôt. Il ne s'agit pas ici d'en dresser une liste exhaustive. L'enjeu est plutôt de souligner le potentiel territorial pour la valorisation des filières et savoir-faire locaux, un potentiel appuyé sur les forces vives locales et leurs synergies avec les acteurs économiques et les habitants du territoire.

La communauté de communes de la Puisaye Forterre s'empare déjà des enjeux de l'économie sociale et solidaire (ESS) soulevés par les acteurs économiques et associatifs du territoire. Une réflexion en cours est menée pour la réglementation de l'intervention de la communauté de communes sur l'ESS. L'objectif est d'aboutir à une forme de contractualisation pluriannuelle pour soutenir l'activité locale.

B. Cartographie et schématisation

Taux de couverture des équipements pour 10 000 habitants

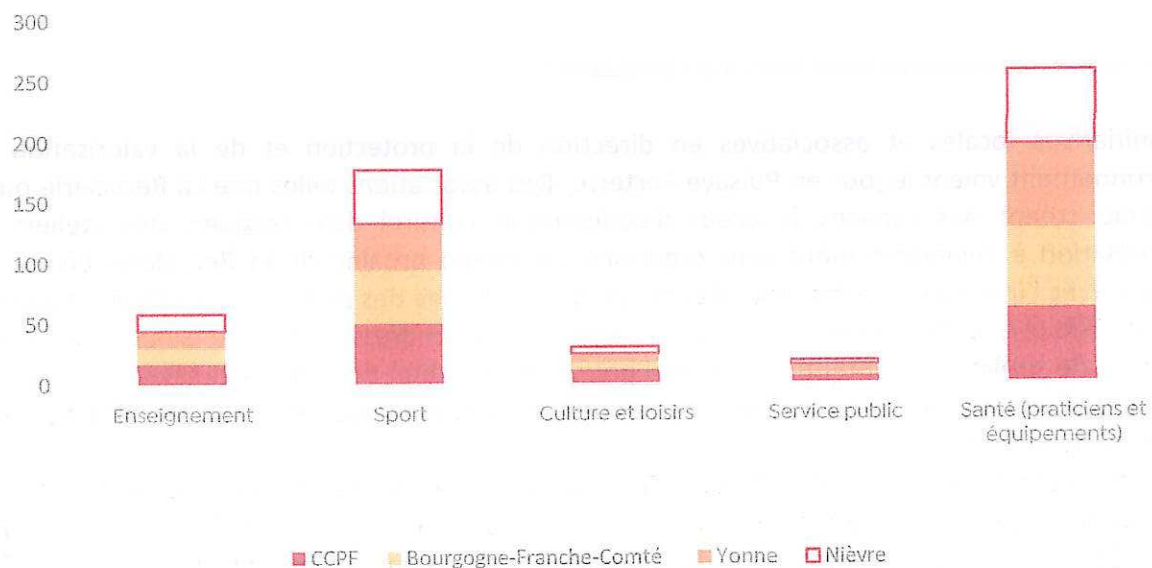


Figure 12 : Taux de couverture des équipements pour 10 000 habitants, sources : BPE, 2019.

DES EQUIPEMENTS REPARTIS PAR POLES EN PUISAYE PLUS DISPERSES EN FORTERRERRE

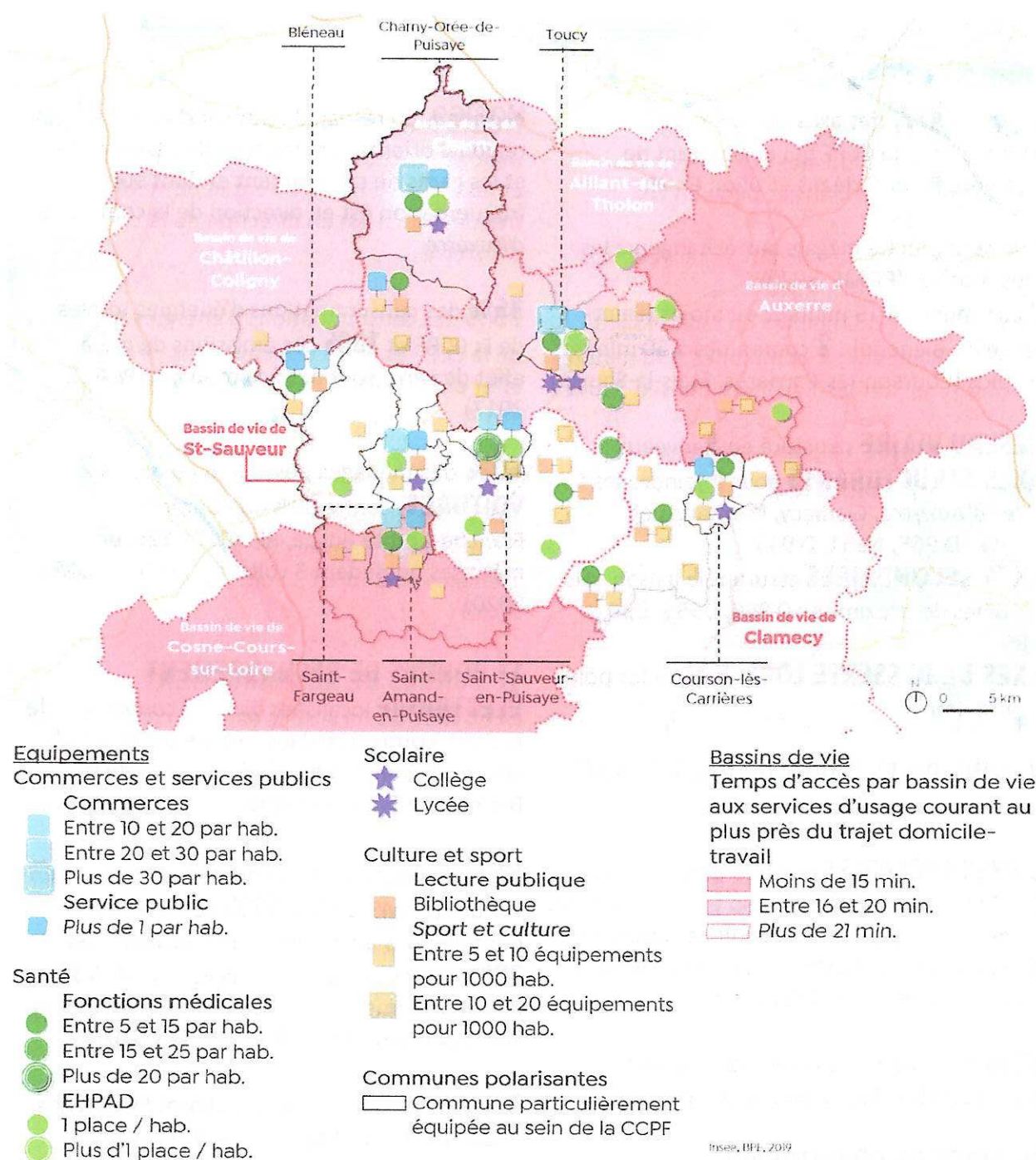


Figure 13 : Des équipements répartis par pôles en Puisaye plus dispersés en Forterre

Sources : INSEE, BEP 2019

4.1.5. Un territoire mobile dépendant de la voiture

Données clés

L'A6 et **l'A77**, des axes autoroutiers limitrophes à la CCPPF qui permettent de rejoindre Paris, Orléans et Dijon en 2h.

Une accessibilité inégale aux échangeurs les plus proches (PDMS, 2020) :

2 communes à 15 minutes ou moins (Saint-Fargeau, Bléneau) ; **2** communes à 50 minutes ou plus (Courson-les-Carrières, Etais-la-Sauvin)

RÉSEAU VIAIRE structuré en **3** niveaux :

AXES STRUCTURANTS pour rejoindre les villes d'Auxerre, Clamecy, Montargis et Joigny : D 965, N151, D 943

AXES SECONDAIRES assurant la liaison vers les pôles de proximité : D 950, D955, D90 ; D85

AXES DE DESSERTE LOCALE entre les pôles de proximité

2 PRINCIPALES GARES DE RABATTEMENT à Auxerre et Laroche-Migennes.

3 AXES CYCLABLES majeurs qui longent la CCPPF : l'Eurovélo 3, l'Eurovélo 6 et la voie verte 51 de Clamecy à Auxerre. Seule la commune de Rogny-les-Sept-Ecluses est concernée par un de ces itinéraires, l'Eurovélo 3.

32% des ménages non équipés de vélo (PDMS, 2020). Aucun box vélo sécurisé.

10 AIRES DE COVOITURAGE,

Soit, 10% de l'offre en Bourgogne-Franche-Comté et **50** voies réservées au covoiturage au sein du réseau **REZPOUCE**. Absence de service d'autopartage sur le territoire de la CCPPF.

MOBIGO, un réseau de transports en commun régional orienté vers les polarités extérieures et les gares de rabattement et dont 90% de la fréquentation est en direction de la commune d'Auxerre.

25% des consommations d'énergies totales de la CCPPF et **16%** des émissions de gaz à effet de serre sont dus à la mobilité (PCAET, 2017).

60% des ménages possèdent au moins **2 VOITURES**, contre 39% en Bourgogne-Franche-Comté (Insee, RP 2017). 12% des ménages possèdent 3 voitures ou plus (PDMS, 2020).

17 BORNES DE RECHARGEMENT

ÉLECTRIQUE localisées dans 15 communes de la CCPPF, contre 120 dans l'Yonne et 39 dans la Nièvre. Soit moins de 2% des bornes de la Bourgogne-Franche-Comté.

85% des déplacements quotidiens réalisés en voiture (PDMS, 2020). **39%** des mobilités quotidiennes encouragées par les achats et **22%** par les mobilités domicile-travail. **43%** des déplacements domicile-travail s'effectuent vers l'extérieur du territoire (PDMS, 2020).

2 projets de liaison douce : Charny/Montargis, et Saint-Fargeau/Rogny-les-Sept-Ecluses.

Mise en place du Plan Tepos pour l'acquisition et la mise à disposition de **VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)** dans 14 villages volontaires.

A. Éléments de cadrage

Le Plan de Mobilité Simplifiée (PDMS, 2020) de la Communauté de communes de Puisaye Forterre dresse un diagnostic complet de l'état des lieux des logiques de mobilité sur le territoire. Le sujet n'est pas ici de reprendre les constats établis mais bien de pointer les enjeux et les projets en cours qui corréleront avec les objectifs du CRTE.

Le covoiturage comme alternative insuffisante à la voiture individuelle

Avec 25% des consommations d'énergie et 16% des émissions de gaz à effet de serre de la CCPF, le secteur du transport et de la mobilité est le 2^{ème} consommateur d'énergie du territoire (transport de personnes et transport de marchandises confondus). Son impact sur la dégradation de la qualité de l'air est un l'un des enjeux majeurs souligné par le Plan Climat (PCAET).

La communauté de communes est limitrophe des axes A6 et A77 qui permettent de rejoindre Paris en 1h45, Orléans ou encore Dijon en moins de 2 heures. Si les paysages de la Puisaye-Forterre sont préservés de grandes infrastructures routières, la voiture domine les modes de déplacements quotidiens. Elle est le premier mode de transport utilisé tant la multipolarité du territoire et l'émiettement urbain génèrent des besoins quotidiens à plus de dix minutes du domicile (PDMS, 2020). Elle représente 83% de la répartition modale des trajets domicile-travail en 2012⁷.

Le Plan de Mobilité Simplifiée (PDMS) montre que les mobilités quotidiennes en Puisaye Forterre sont principalement dues aux achats et aux déplacements domicile-travail (37% contre 22% selon l'enquête population). 43% des actifs effectuent chaque jour des boucles domicile-travail vers l'extérieur du territoire. 48% d'entre eux se déplacent vers la CA de l'Auxerrois et la distance moyenne de la boucle domicile-travail est égale à près de 60 kilomètres (Insee, 2015). Bien que 57% des actifs travaillent au sein de la Communauté de communes, leurs déplacements quotidiens se font principalement grâce à l'usage de la voiture individuelle.

Cette dépendance quotidienne à la voiture génère des situations de précarité énergétique, d'exclusion ou d'isolement contraint. La CCPF porte plusieurs projets pour pallier ces difficultés.

Dans le cadre du contrat de Territoire avec la Région Bourgogne-Franche-Comté 2018-2020, l'objectif « réinvention de la mobilité territoriale » est fixé. Il permet de mettre en œuvre des projets d'aménagements permettant la pratique de mobilités actives dans le but de développer les alternatives à la voiture individuelle. Cette politique se traduit par la mise en place d'un service d'autostop organisé et sécurisé par la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Rezopouce. Cinquante arrêts sont proposés en Puisaye-Forterre. Si les communes de Charny-Orée-de-Puisaye, Courson-les-Carières et Fontenoy ont entamé les démarches pour rejoindre le réseau, le territoire fait également partie du périmètre ciblé pour la mise en réseau de 202 aires de covoiturage en Bourgogne-Franche-Comté (Schéma régional des aires de covoiturage).

Un service associatif de mobilité solidaire est également présent sur le territoire pour accompagner les plus âgés à des solutions de covoiturage sans l'utilisation d'application numérique. Une trentaine de bénévoles proposent des rendez-vous hebdomadaires pour véhiculer les habitants vers les services de proximité. D'une valeur symbolique d'un euro, les trajets se font au départ de la

⁷ « Les pratiques de déplacement des habitants du Pays de Puisaye-Forterre et de l'Aillantais », CETE de Lyon, 2012

commune de Saint-Amand-en-Puisaye. Un aller-retour mensuel est proposé vers la commune de Cosne-Cours-sur-Loire pour l'accès aux équipements supérieurs à partir de huit euros. Bien que ce service de mobilité partagée existe, l'enjeu est sans doute d'aider à la mise en relation des bénévoles et bénéficiaires, de communiquer sur l'offre et d'inscrire ce réseau dans un périmètre plus large.

Le projet de voie verte pour la transformation des mobilités quotidiennes, de proximité et de loisirs

La Communauté de communes s'engage dans le projet de deux voies vertes avec l'objectif d'en faire à la fois des infrastructures structurantes entre les pôles de proximité et des outils de requalification des voies ferrées dédiés à la pratique des mobilités douces.

Actuellement en phase d'étude, ce projet propose 75 kilomètres de voie vélo sur deux itinéraires :

- Le premier s'articulera entre Rogny-les-Sept-Ecluses, commune traversée par l'Eurovélo 6, et Toucy sur un tracé de 50 kilomètres dédiés aux déplacements cycles. Il permettra de relier les pôles de proximité de Bléneau et de Saint Fargeau.
- Le second reliera Toucy à Charny-Orée-de-Puisaye sur 30 kilomètres de tracé dédiés à la requalification des voies ferrées.

Ce projet est un levier pour accompagner l'évolution des mobilités quotidiennes et de loisirs. Cette voie verte traversera cinq communes intégrées au dispositif « Petites villes de demain » et plus d'une trentaine de sites dont le château de Guédelon.

La démocratisation de la pratique du vélo en Puisaye Forterre est également portée par des associations telles que La Recyclerie dont le projet est d'accompagner les ménages à l'utilisation, la réparation et l'échange autour de la pratique du vélo. Si des ateliers de réparation sont organisés, les déplacements vélo ne s'élèvent qu'à 5% des mobilités quotidiennes (PDMS, 2020).

Un accompagnement à l'acquisition de vélos à assistance électrique

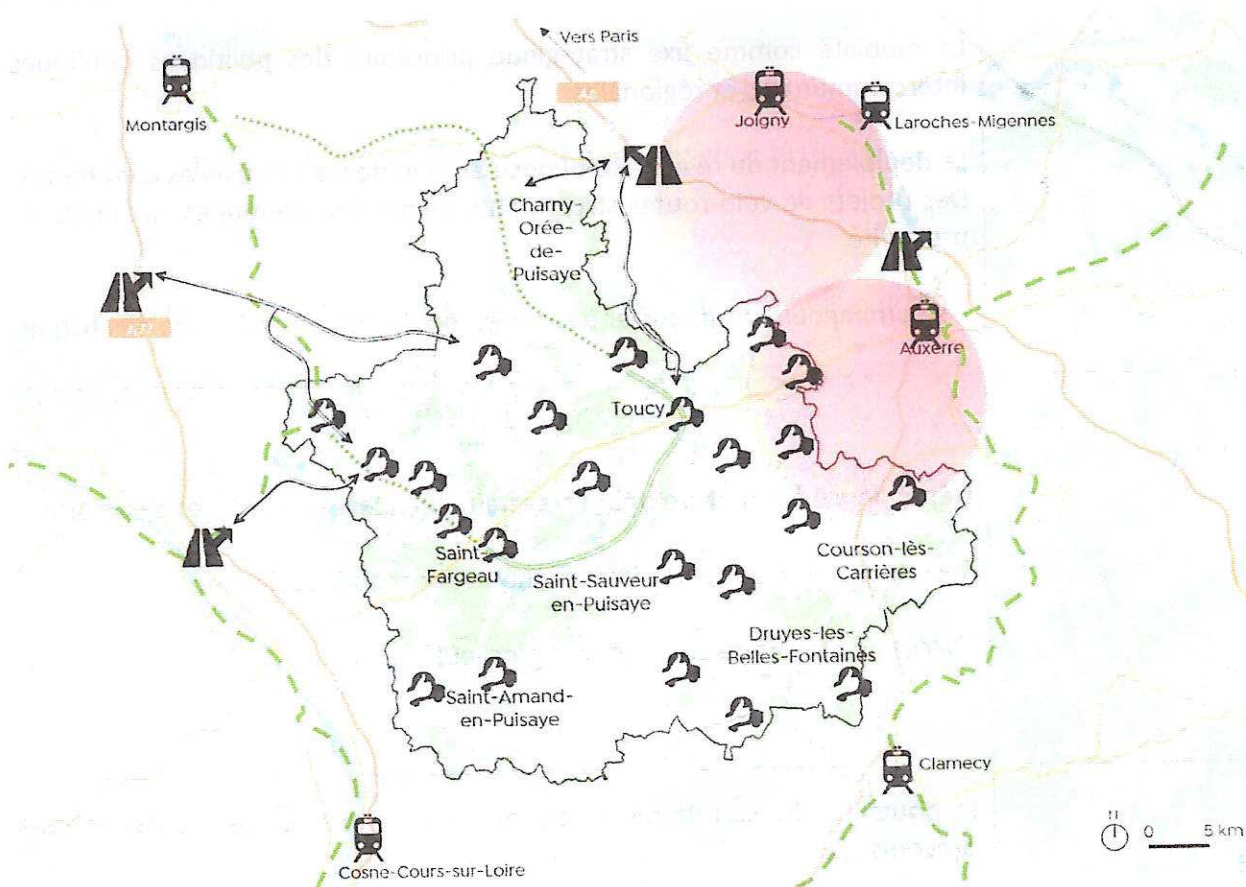
Le contrat de Territoire contractualisé avec la Région Bourgogne-France-Comté 2018-2020 a également pour objectif de développer le parc de vélos à assistance électrique dans les collectivités. En les mettant à la disposition des touristes en été et des habitants en hiver, cette initiative invite à développer des alternatives à la voiture individuelle pour les activités de loisirs. Cette politique est corrélée au développement du cyclotourisme, appuyé sur les itinéraires cyclables Eurovélo 3 et 6, limitrophes de la CCPE.

A. Synthèse

Atouts	La mobilité comme axe stratégique prioritaire des politiques publiques intercommunales et régionales. Le déploiement du réseau RezoPouce au sein de trois nouvelles communes. Des projets de vélo-routes structurants reliant les communes aux pôles de proximité. L'accompagnement financier à l'acquisition de vélos à assistance électrique.
Faiblesses	Dépendance à la voiture pour l'accès aux services, aux loisirs et à l'emploi. Sécurisation des routes pour la pratique des mobilités douces. L'accès au permis de conduire pour les jeunes.
Opportunités	La poursuite du Plan de mobilité simplifié et la mise en œuvre des actions préconisées. La pratique du télétravail et le déploiement de la fibre comme motif de réduction des déplacements quotidiens domicile-travail et des émissions de gaz à effet de serre. Communication autour des initiatives associatives pour la démocratisation des modes doux et des réseaux de solidarité pour la pratique du covoiturage.
Menaces	La dégradation de la qualité de l'air. L'augmentation des consommations en carburant et la précarisation des ménages dépendants de la voiture. Des solutions de covoiturage non privilégiées par les actifs et l'isolement des plus âgés contraints par le manque d'alternatives à la voiture individuelle.

B. Cartographie et schématisation

UN TERRITOIRE LIMITROPHE DES AXES STRUCTURANT ENCOURAGEANT LES MOBILITES ALTERNATIVES



Des axes structurants, un territoire à moins de 2h de Paris

- Autoroute
- ↗ Sortie d'autoroute
- ↔ Itinéraire principal jusqu'aux portes de la CCPF
- Ligne à grande vitesse
- 🚂 Gare
- 🚂 Principales gares de rabattement

Des mobilités alternatives

- 🚲 Station Rezipouce
- Véloroute
- Cyclorail et train touristique
- ... Voie verte en projet

Figure 13 : Un territoire limitrophe des axes structurants encourageant les mobilités alternatives

4.1.5. Le territoire « ressource » et sa gestion

Données clés

1 750 km²,

soit **LE 2^{EME} EPCI LE PLUS GRAND** de la région, après le Pays Châtillonnais

230 GWh d'énergie renouvelable produits en 2017, soit **25% DES CONSOMMATIONS**

TOTALES du territoire en énergie finale (PCAET, 2019)

L'EOLIEN représente **50%** de la production d'énergie renouvelable (119 GWh) avec 24 éoliennes présentes en Puisaye-Forterre et réparties sur six sites, tandis que la part du solaire n'est que de 1% (installations chez les particuliers) (PCAET, 2019)

L'EAU, une compétence transférée par la majorité des communes à la **FEDERATION EAUX PUISAYE-FORTERRE**

17 SERVITUDES DE CAPTAGE exploitées pour l'alimentation en eau potable

27 OUVRAGES DE PRELEVEMENTS situés sur le territoire de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre en 2020.

9 DECHETTERIES sur le territoire,

soit **4 FOIS PLUS** d'habitants desservis par une déchetterie que la moyenne nationale. (CCPF : 1 pour 4 000hab. / moyenne nationale : 1 pour 14 000 hab. et 1 pour 10 000 hab. en rural) (Service déchets, Rapport annuel, 2019)

Près de **1500T DE COMPOST** produits en 2019 (Service déchets, Rapport annuel, 2019)

591 KG.HAB/AN, dont 17% d'emballage/papiers, 14% de biodéchets, 20% de résiduels et 50% en déchetterie (Service déchets, Rapport annuel, 2019)

Une **REDUCTION** de la part des **DECHETS ENFOUIS DE -22%** entre 2009 et 2018 (objectif national : baisse de 15%) et une **HAUSSE DE +64% DU TAUX DE VALORISATION** (objectif national : hausse de 45%) (Service déchets, Rapport annuel, 2019)

A. Éléments de cadrage

Un territoire disparate mais recouvrant des réalités et enjeux communs

Les éléments de diagnostic précédents ont soulevé le caractère disparate du territoire, sur le plan géographique et paysager, des équipements, de la répartition des emplois et des densités résidentielles. Toutefois, le territoire retrouve des réalités communes sur plusieurs plans : une même gouvernance territoriale avec le rôle de la communauté de communes, et des enjeux communs de production et de gestion de ressources liées à la transition écologique.

Un effort conséquent pour la valorisation et le fonctionnement en circuits courts des déchets

La Communauté de communes détient la compétence de collecte et de traitement des déchets. Elle est un modèle sur plusieurs aspects.

Pionnière depuis 2002 en matière de biodéchets et de valorisation des déchets collectés, la communauté de communes dispose d'un centre de compostage qui a été équipé d'un nouveau broyeur en 2019. Il permet de valoriser les biodéchets des foyers et les déchets verts des déchetteries. Dans une logique d'économie circulaire, le compost est commercialisé auprès d'agriculteurs au tarif de 15 € la tonne. Il a permis un gain financier de 5 700€ en 2019. Le compost est également redistribué gratuitement aux habitants *via* le réseau des déchetteries ou les communes.

75% des matériaux collectés par le service intercommunal sur les neuf déchetteries du territoire sont distribués dans des filières de valorisation. Avec une déchèterie pour 3 546 habitants, la Puisaye-Forterre est plus équipée que le reste des territoires (moyenne nationale : 1 pour 14 000 habitants et 1 pour 10 000 habitants dans les territoires ruraux).

Depuis 2014, le territoire propose plus de 1077 cartes magnétiques donnant accès à l'ensemble des déchèteries. Ces installations bénéficient également à sept communes limitrophes grâce à la signature de conventions d'usage. Les performances en matière de tri sont supérieures aux moyennes nationales et régionales. La CCPF recycle 92,17% de ses déchets contre 69,5% en France et 90% en Bourgogne-Franche-Comté. Sur 24 000 tonnes de déchet collectés chaque année, 13,5% ont été recyclés par les habitants de la CCPF. 75% des matériaux collectés partent dans des filières de valorisation.

La collecte, le tri et le conditionnement des déchets recyclables sont à la charge de la communauté de communes. Ces déchets sont orientés vers des filières de recyclage agréées pour être transformés en matières premières ou secondaires entrant dans la fabrication de nouveaux produits (plastique, aluminium, acier, journaux...). Le verre est directement acheminé à l'usine de recyclage de Saint-Gobain, à Chalon-sur-Saône, à 200km de Toucy.

Un potentiel de production d'énergie renouvelable : la priorité aux énergies thermiques et des projets en cours de bois-énergie

Le PCAET dresse un diagnostic complet de l'état des lieux de la production d'énergie renouvelable. Il n'est pas ici sujet de reprendre ses constats, mais il est préféré pointer les enjeux et projets en cours.

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

Le développement des énergies renouvelables thermiques (bois, méthanisation, solaire thermique, géothermie) est classé comme prioritaire devant celui des énergies renouvelables électriques (éolien, photovoltaïque) car « les premiers remplacent majoritairement des énergies fossiles, ce qui n'est pas le cas des seconds » (PCAET, 2019). A ce sujet, le développement de la filière-bois stagne mais reste un objectif-phare de la communauté de communes. La méthanisation est peu développée (un seul site est recensé).

Il n'existe pas de réseau de chaleur à ce jour mais deux réseaux 100% bois sont à l'étude à St-Fargeau et à St-Sauveur-en-Puisaye. Les grands équipements collectifs du territoire sont actuellement chauffés au fioul.

Vingt-sept mats éoliens ont néanmoins été construits et sont en service. Ils se situent en Forterre, à Ouanne, Merry-Sec, Migé, Dampierre-sous-Bouhy, Bouhy et les Hauts de Forterre. Trente projets de mats ont été refusés à Ouanne, Coulangeron, Mouffy, Migé, Lain, Sementron et Saint-Privé.

La gestion de l'eau et l'assainissement

Le territoire compte dix-sept servitudes de captage exploitées pour la ressource en eau. Les activités agricoles pourraient avoir un impact sur la qualité de l'eau. Des programmes tels que « Bon Bilan Carbone » sont réalisés par certains agriculteurs et cette démarche gagnerait à être développée.

Un territoire tenu à l'écart de grandes infrastructures de réseaux

Si l'éloignement de certaines grandes infrastructures peut être un désavantage pour la mobilité ou le fonctionnement des réseaux, cela représente un atout paysager important. Le territoire est ainsi à l'écart des grands axes de transport autoroutiers, des voies de chemins de fer mais également des lignes à haute tension.

De même, en termes de gestion des risques, le territoire n'est pas traversé par des canalisations de transports de matières dangereuses. Une canalisation de gaz faisant l'objet d'une servitude d'utilité publique longe le périmètre de la communauté de communes du nord-est au sud-est, sans la concerner directement.

Des risques circonscrits aux franges du territoire

Certaines communes du territoire sont concernées par des plans de prévention des risques d'inondations (au sud-ouest près de la Loire) et de mouvements de terrain (au nord-est), mais elles restent minoritaires.

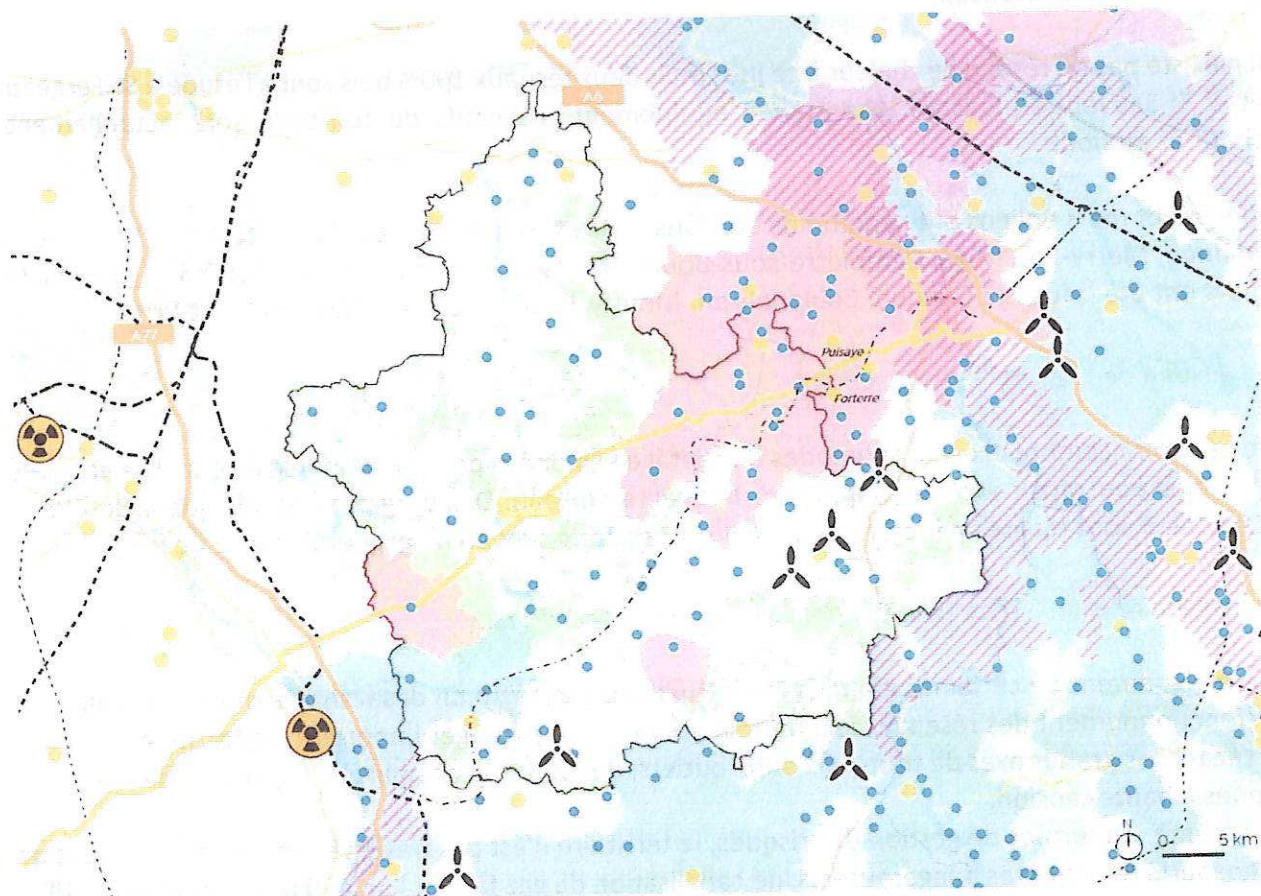
Deux centrales nucléaires bordent le sud du territoire et se trouvent sur la région voisine Centre-Val-de-Loire, à Belleville et à Dampierre.

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

B. Cartographie et schématisation

GESTION DU TERRITOIRE ET PRODUCTION DE RESSOURCES : RISQUES LIMITES ET OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT



Un territoire à l'écart des principales nuisances paysagères

- Autoroute
- Route départementale principale
- - - Ligne à très haute tension

Un environnement géré voire surveillé

- Station de traitement des eaux
- Communes soumises à :
 - Un plan de prévention des risques inondation*
 - Un plan de prévention des risques de mouvement de terrain*
 - Une servitude de canalisation de transport de matières dangereuses (gazoduc)

Des énergies renouvelables électriques limitées

- Centrale nucléaire EDF
- Parc solaire
- Parc éolien

*données Bourgognes - Franche-Comté uniquement

Figure 14 : Gestion du territoire et production de ressources : risques, limites et opportunités de développement

4.2 Documents de planification, documents contractuels

Le territoire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre est couvert par les documents de planification et de connaissance suivants :

Dispositifs cadres

PCAET	Date de mise en œuvre 2011 et 2019	Principe Projet de territoire et outil de planification ayant pour but l'atténuation du changement climatique
Enjeux et objectifs	1. Mener une politique de sobriété et d'efficacité de l'habitat et du patrimoine public 2. Comprendre les pratiques et les besoins de mobilité sur le territoire pour construire une offre adaptée au plus grand nombre 3. Préserver et valoriser nos ressources locales 4. Puisaye-Forterre, territoire producteur d'énergies renouvelables 5. Mobiliser et impliquer les acteurs du territoire 6. Être une collectivité exemplaire	
Actions	Actions du PCAET annexées au CRTE	

Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat (COTEC)	Date de mise en œuvre 2019-2021 rallongé jusqu'en avril 2022	Principe Soutien de l'ADEME à la réalisation de onze actions prévisionnelles du PCAET sur une durée de 3 ans
Enjeux et objectifs	7. Valoriser / communiquer sur les bâtiments à haute performance énergétique type BEPOS ou sur les réhabilitations BBC du territoire 8. Elaborer un Plan de Mobilité Rurale (PMR) 9. Initier/mettre en œuvre les premières actions proposées dans ce PMR 10. Expérimenter une action d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) sur le territoire 11. Accompagner un ou plusieurs projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables 12. Développer une filière bois énergie locale et durable et promouvoir le stockage carbone 13. Animer et accompagner le changement de comportement auprès des différents acteurs du territoire et du grand public 14. Promouvoir et développer le tourisme durable 15. Démarche intégrée en direction des EPHAD du territoire sur les	

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye Forterre

	thématiques de la transition énergétique 16. Développer la culture Climat Air Energie auprès des élus et des agents de des communes de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Actions	La CCPF s'est engagée dans la réalisation de bâtiments publics à haute performance énergétique type BEPOS, réhabilitations BBC. Achat groupé d'énergie entre acteurs, synergies de mutualisation de services/près de matériel. Constitution d'un groupe citoyen en cours. Manifestations publiques sur l'assistance électrique vélo. Conférence débat numérique et transition écologique avec les acteurs associatifs. Ateliers alimentaires, anti-gaspillage, énergie avec les acteurs associatifs. Formation à la transformation des vélos en vélos à assistance électrique. Manifestations avec l'Office de Tourisme et formation des hébergeurs locaux. Formation de l'ADEME en direction des élus.

Démarche TEPos Territoire à Energie Positive	Date de mise en œuvre 2019	Principe AMI de la Région pour accompagner les territoires dans leur démarche de transition énergétique
Enjeux et objectifs	1. Favoriser la performance énergétique de l'habitat et développer la sobriété énergétique des bâtiments 2. Encourager la mobilité durable 3. Développer les énergies renouvelables 4. Sensibiliser aux pratiques responsables	
Actions	Recrutement d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP). Mise en place d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE). Versement d'une prime à tous les ménages bénéficiaires du PIG (+ de 200 logements rénovés). Achat de vélos à assistance électrique mis à la disposition des touristes en été et proposés aux habitants en hiver. Recrutement d'un animateur « Filière bois énergie » et d'un AMO pour accompagner la création d'une SCIC bois énergie. Participation au programme « Dynamic Bois » animé par le CRPF de l'Yonne. Accompagnement des crèches dans l'obtention du label Ecolo Crèche® (4 crèches labellisées et 5 en cours de labellisation).	

TEPCV Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	Date de mise en œuvre 2015	Principe Programme de financement de l'Etat pour la croissance verte en faveur des collectivités
Enjeux et objectifs	1. Réduire la consommation d'énergie dans le logement et l'espace public 2. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports 3. Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets 4. Produire des énergies renouvelables locales 5. Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable 6. Développer l'éducation à l'environnement, écocitoyenneté et mobilisation locale	
Actions		

Dispositif CEP Conseil en Energie Partagé	Date de mise en œuvre 2015	Principe Accompagnement des collectivités en matière d'énergie et de mutualisation des compétences dans le cadre d'une démarche territoriale
Enjeux et objectifs	1. Permettre aux collectivités de maîtriser leur consommation et leur facture d'énergie 2. Développer une véritable politique d'efficacité énergétique 3. Valoriser son patrimoine 4. Participer à une démarche de territoire 5. Suivi énergétique	
Actions	Actions de sensibilisation (thermographie).	

Cit'ergie	Date de mise en œuvre 2019	Principe Convention entre la collectivité (gestion et suivi des politiques climat-air-énergie et de labellisation) et l'ADEME (accompagnement technique et financier) et obtention d'un label sur la performance des politiques Climat Air Energie de la collectivité
Enjeux et objectifs	1. Donner de la cohérence d'ensemble des politiques menées localement 2. Accélérer l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre 3. Accompagner la connaissance des agents et des élus sur ces sujets 4. Donner de la visibilité aux projets environnementaux portés	

SPEE Service Public de l'Efficacité Énergétique	Date de mise en œuvre 2015	Principe Service de la Région visant à « soutenir les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement »
Enjeux et objectifs	1. Atteindre le niveau BBC, bâtiment basse consommation, en rénovation globale ou par étapes 2. Massifier le nombre de rénovations Accompagnement technique et financier en plusieurs étapes adressés aux ménages, et un suivi post-travaux pour mesurer le résultat de la rénovation.	

Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)	Date de mise en œuvre 2020	Principe Outil de planification des déplacements adapté aux enjeux des zones rurales créé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte
Enjeux et objectifs	1. Considérer l'ensemble des solutions possibles de déplacements, au regard d'un territoire à consonnance rurale 2. Actualiser le diagnostic quant à l'adéquation entre l'offre, les pratiques et les besoins de déplacements 3. Aider à la décision sur la prise de compétence de la mobilité 4. Apporter des solutions de modes alternatifs de déplacements alternatifs à l'autosolisme 5. Adopter une réflexion concertée entre acteurs de la mobilité et territoriaux (institutionnels, associations)	
Actions	Dans l'attente de la suite de l'étude engagée par le PDMS.	

Petites villes de demain	Date de mise en œuvre 2021	Principe Programme visant à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, à savoir les communes de Bléneau, Champignelles, Charny Orée de Puisaye, Courson-les-Carières, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur-en-Puisaye et Toucy
Enjeux et objectifs	1. Constituer un maillage attractif des bourgs-centre cohérent à l'échelle de la Puisaye Forterre, grâce notamment au maintien et à l'installation des services publics 2. Révéler les singularités de chaque site tout en valorisant une identité communautaire 3. Développer une politique d'habitat en adéquation avec les enjeux démographiques, environnementaux et patrimoniaux 4. Maintenir et développer une vie économique, éducative, sociale, touristique, culturelle et sportive dans les bourgs centre	

	5. Faire des centre bourgs les points d'entrée de la Puisaye Forterre vers les sites naturels et les sites remarquables du territoire 6. Poursuivre la mise en œuvre d'une nouvelle approche de la mobilité 7. Intégrer les enjeux environnementaux dans la réflexion d'aménagement (gestion de l'eau, place du végétal, accès à l'énergie) 8. Valoriser les savoir-faire et les matériaux dans une dynamique de développement local avec la prise en compte du patrimoine local et de son histoire 9. Accroître le déploiement du numérique
Actions	Recrutement de deux chargés de mission Petites Villes de Demain.

Contrat local de santé	Date de mise en œuvre 2019-2023	Principe Outil de coordination privilégié sur le territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
Enjeux et objectifs	1. Organisation des soins de proximité 2. Parcours des personnes dépendantes, âgées et/ou en situation de handicap 3. Parcours jeunes 4. Prévention, dépistage et accès aux soins 5. Santé-environnement 6. Coordination, animation et évaluation	
Actions	Renforcement de la politique d'attractivité du territoire. Maillage du territoire en exercice coordonné. Déploiement de la télémédecine dans les exercices coordonnés et les structures médico-sociales. Informations auprès des élus du territoire sur les dispositifs d'accompagnement des personnes. Formations communes avec les structures médico-sociale. Structuration d'une politique d'aide aux aidants. Formation d'encadrants aux compétences psychosociales. Prévention harcèlement et usage numérique. Création d'un réseau local autour de la jeunesse. Collectivités, entreprises et administrations promotrices de santé. Mobilisation pour les campagnes de dépistage organisé des cancers et du diabète. Rencontres interprofessionnelles autour de la problématique précarité.	

	Une offre de mobilité variée pour les personnes fragiles. Projet de territoire sur la qualité de l'eau. <i>Lutte contre l'ambrosie et prévention de sa prolifération.</i> Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat local de santé. Evaluer le contrat local de santé. Communication santé.
--	---

Dispositifs réglementaires

SCoT du Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne	Date de mise en œuvre 2016	Principe Outil de conception et de mise en œuvre (dans le PADD) d'une planification stratégique partagée pour l'aménagement du territoire
Enjeux et objectifs	1. Une organisation rurale multipolaire qui s'appuie sur des lieux de vie et d'emplois de proximité 2. Des espaces agricoles et naturels à forte valeur identitaire à placer au cœur du projet de territoire 3. Un développement rural durable au service d'un cadre de vie préservé et valorisé 4. Une urbanisation maîtrisée et de qualité, en accord avec l'identité paysagère et agricole du territoire 5. Une ruralité innovante et d'excellence qui valorise son terroir et son identité 6. Un patrimoine paysager et naturel diversifié qui façonne l'image et accroît la visibilité du territoire	
Actions		

SRADDET	Date de mise en œuvre 2019	Principe Projet politique de la Région d'ici à 2050 en matière, d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
Enjeux et objectifs	1. Accompagner les transitions sociétales et technologiques dans un objectif de modification des pratiques privilégiant des modes de production et de consommation responsables 2. Organiser la réciprocité et la solidarité pour garantir la cohésion en renforçant la mise en commun des forces de chacun 3. Construire des alliances et s'ouvrir vers l'extérieur, afin de garantir une cohérence entre les politiques de la Région Bourgogne-Franche-Comté et celles des régions limitrophes, dans les domaines couverts par le SRADDET	

Contrat de territoire CCPF – Région	Date de mise en œuvre 2018 - 2020	Principe Programme pluriannuel entre la Région et le territoire de projet dans lequel sont définis les objectifs stratégiques et opérationnels communs de la priorité régionale de transition énergétique
Enjeux	1. Impulser, conduire et pérenniser une politique publique d'aménagement et de gestion durable 2. La transition énergétique, vecteur de développement économique 3. La transition énergétique et les nouvelles pratiques individuelles, économiques et sociétales (mobilisation citoyenne) Objectif transversal : l'animation territoriale et la convergence des outils de contractualisation.	
Actions	Itinérance douce fluvestre (1ère et 2^{ème} tranches). Construction d'un centre aquatique intercommunal à Toucy. Etude stratégique et opérationnelle pour le développement du site de l'EMA-CNIFOP à Saint-Amand-en-Puisaye.	

Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de l'Yonne (SDEN 89)	Date de mise en œuvre 2017	Principe Outil de coordination des outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux
Enjeux	1. Préserver et restaurer le capital naturel de l'Yonne 1.1 Accompagner les acteurs locaux dans la reconquête de la qualité des eaux et la préservation de la biodiversité et des paysages 1.2 Préserver et restaurer la trame verte et bleue avec tous les acteurs du secteur 1.3 Promouvoir le partage de l'information naturaliste 2. Promouvoir la biodiversité comme vecteur d'aménagement et de développement des territoires 2.1 Replacer la nature et la biodiversité, ainsi que les services liés, au cœur de la démarche d'aménagement du territoire 2.2 Faire émerger dans les territoires des projets de valorisation des pelouses sèches et des zones humides 2.3 Positionner la biodiversité comme support au développement des filières économiques 2.4 Accompagner le développement des loisirs de plein-air respectueux de la nature 3. Sensibiliser et informer les icaunais pour faire de la nature un vecteur de cohésion territoriale 3.1 Former des citoyens relais sur les territoires : collégiens, élus, profession agricole, enseignants 3.2 Intégrer la biodiversité de façon transversale dans les politiques publiques du Département 4. Préserver et restaurer le capital naturel de l'Yonne 4.1 Accompagner les acteurs locaux dans la reconquête de la qualité des eaux et la préservation de la biodiversité et des paysages 4.2 Préserver et restaurer la trame verte et bleue avec tous les acteurs du secteur 4.3 Promouvoir le partage de l'information naturaliste 5. Promouvoir la biodiversité comme vecteur d'aménagement et de développement des territoires 5.1 Replacer la nature et la biodiversité, ainsi que les services liés, au cœur de la démarche d'aménagement du territoire 5.2 Faire émerger dans les territoires des projets de valorisation des pelouses sèches et des zones humides	

	5.3 Positionner la biodiversité comme support au développement des filières économiques 5.4 Accompagner le développement des loisirs de plein-air respectueux de la nature 6. Sensibiliser et informer les icaunais pour faire de la nature un vecteur de cohésion territoriale 6.1 Former des citoyens relais sur les territoires : collégiens, élus, profession agricole, enseignants 6.2 Intégrer la biodiversité de façon transversale dans les politiques publiques du Département
Actions	Accompagner les politiques de préservation des eaux superficielles et souterraines. Renforcer l'action sur les aires d'alimentation de captage. Soutenir les programmes de préservation et de restauration des habitats, des espèces et des paysages portés par les partenaires. Accompagner la préservation et la restauration des continuités écologiques. Soutenir les partenaires dans l'acquisition et la mise en réseau des données naturalistes. Accompagner l'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme. Mobiliser l'aménagement foncier rural pour répondre aux enjeux de biodiversité. Accompagner les collectivités dans leurs projets de valorisation des espaces naturels à enjeux. Développer des sites « vitrines » du Département. Soutenir les projets agricoles favorables à la biodiversité dans les secteurs à enjeux. Mettre en place la CDESI et le PDESI. Mettre en place une conciliation entre pratique des sports de Nature et enjeux naturels. Promouvoir les activités de découverte de la Nature. Développer une offre pédagogique spécifique à destination du public scolaire.

	Développer une offre de formation spécifique pour des publics cibles. Utiliser le réseau des ENS comme support de la politique d'insertion sociale et de lutte contre les inégalités. Intégrer la biodiversité comme enjeu dans la gestion des ouvrages et du foncier départemental. Accompagner les politiques de préservation des eaux superficielles et souterraines. Renforcer l'action sur les aires d'alimentation de captage. Soutenir les programmes de préservation et de restauration des habitats, des espèces et des paysages portés par les partenaires. Accompagner la préservation et la restauration des continuités écologiques. Soutenir les partenaires dans l'acquisition et la mise en réseau des données naturalistes. Accompagner l'intégration des enjeux de biodiversité dans les documents d'urbanisme. Mobiliser l'aménagement foncier rural pour répondre aux enjeux de biodiversité. Accompagner les collectivités dans leurs projets de valorisation des espaces naturels à enjeux. Développer des sites « vitrines » du Département. Soutenir les projets agricoles favorables à la biodiversité dans les secteurs à enjeux. Mettre en place la CDESI et le PDESI. Mettre en place une conciliation entre pratique des sports de Nature et enjeux naturels. Promouvoir les activités de découverte de la Nature et développer une offre pédagogique spécifique à destination du public scolaire. Développer une offre de formation spécifique pour des publics cibles. Utiliser le réseau des ENS comme support de la politique d'insertion sociale et de lutte contre les inégalités et intégrer la biodiversité comme enjeu dans la gestion des ouvrages et du foncier départemental.
--	--

Programme LEADER – Europe	Date de mise en œuvre 2014 - 2020	Principe Programme européen visant à favoriser le développement rural en soutenant des projets innovants et structurants répondant à une stratégie déterminée par un ensemble d'acteurs publics et privés
Enjeux	1. Impulser, conduire et pérenniser une politique publique d'aménagement et de gestion durable 2. La transition énergétique, vecteur de développement économique 3. Transition énergétique et mobilisation citoyenne	
Actions	4 fiches-actions sur le développement d'une culture locale de l'aménagement, l'urbanisme opérationnel, la mobilité durable, l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine public par la rénovation). 4 fiches-actions sur la valorisation des ressources locales pour la production énergétique et les circuits courts alimentaires, sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises locales et de l'habitat privé). 3 fiches-actions sur l'engagement des citoyens du territoire en faveur de la transition énergétique et sur des projets de coopération avec d'autres territoires en France et/ou d'Europe et la dernière concerne le fonctionnement du GAL).	

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

5. Projet de territoire

5.1 Présentation

Ce chapitre est amené à évoluer en fonction de l'avancement des études de définition du Projet de territoire et pourra faire l'objet d'une évolution du CRTE dans les conditions fixées par l'article 5.

Le Projet de territoire constitue un cadre pluriannuel et concerté dans lequel inscrire l'action des collectivités dans une vision convergente avec celle de l'État et des Collectivités territoriales supra-communales. Il peut être vu comme une feuille de route à plus ou moins long terme : plan de mandat communautaire, feuille de route opérationnelle à moyen terme ou document prospectif à plus long terme.

Il abordera l'ensemble des enjeux du territoire dans une approche transversale et cohérente en prenant soin de répondre aux problématiques locales spécifiques dans le but de construire un modèle de développement résilient sur les plans écologiques, productifs et sanitaires.

Notamment l'ensemble des politiques de cohésion territoriale aura vocation à être traité dans ce CRTE avec une sensibilité écologique tout en jouant de solidarités interterritoriales. Qu'il s'agisse d'attractivité des territoires, de développement économique durable, d'accès aux services publics et de santé, de mobilités alternatives, d'éducation, de formation et d'accès à l'emploi, de promotion d'une alimentation durable, d'aménagement numérique, de promotion de la culture et du patrimoine, de préservation de la biodiversité, de reconquête de la ressource en eau, de traitement des déchets, de lutte contre l'artificialisation des sols, ou bien de développement des énergies renouvelables, le CRTE a vocation à territorialiser son action en restant sensible à la typicité rurale du département.

L'annexe 4 propose une vision des principaux enjeux de la transition écologique appliqués au territoire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, du point de vue de l'État, qui pourra utilement servir d'étai à la construction du Projet de territoire.

5.2 Une démarche partagée entre les 57 élus

Pour réaliser le projet de territoire de la Communauté de communes de Puisaye Forterre, les 57 élus des communes membres se sont réunis à diverses reprises, de mars 2021 à décembre 2021, pour discuter des enjeux, des ambitions et des actions à porter dans les années à venir dans le but partagé d'améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants. Pour étayer leurs décisions, les élus se sont appuyés sur les avis, les recommandations et les besoins remontés par les acteurs locaux durant trois ateliers de concertation dédiés et une enquête en ligne ; ainsi que sur l'avis des citoyens qui ont été questionnés à travers une concertation numérique organisée du 3 juillet au 31 août 2021 et pour laquelle il y a eu 414 réponses (les résultats de l'enquête sont disponibles sur le site de la Communauté de communes). Les différentes enquêtes menées et les verbatims des acteurs locaux (habitants et non habitants, professionnels comme non professionnels) ont été présentés aux élus à deux reprises : lors du comité restreint (comité de pilotage du projet de territoire), et le comité élargi (l'ensemble des élus membres) ; afin de guider les ambitions de ces derniers.

5.3 Etat des lieux écologique du territoire

Thématique	Résultat, donnée	Source
Mobilité		
Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés	Seule la commune de Toucy dispose d'un aménagement cyclable : une voie verte reliant la zone d'activités économiques Aucun box sécurisé mais quelques points de stationnement (arceaux, racks et racks abrités à proximité des équipements sportifs et des écoles et centre-bourgs)	Plan de Mobilité Simplifiée (PDMS), CCPF
Existence de pôle(s) multimodal (aux)	Non	
Existence de zone(s) à faible émissions	Non	gouvernement.fr
Existence de voies réservées au covoiturage	50	Rezopouce
Énergie et climat		
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) ;	330 000 tCO ₂ e (tonnes de CO ₂ équivalents) GES / habitant : 9,6 tCO ₂ e / habitant	CCPF
Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) ;	880GWhEF (Giga wattheure en énergie finale)	CCPF
Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) ;	En 2016, 211GWh (96 GWh électrique et 115GWh thermique). En 2017, 230 GWh d'énergie renouvelable ont été produits (bois des ménages inclus), dont 117 GWh électrique et 112 GWh thermique, soit 25 % des consommations totales du territoire en énergie finale La production d'énergies renouvelables représente 22% des consommations totales en énergie finale du territoire.	CCPF
Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les	Un taux de logements potentiellement indignes préoccupant dans le parc	CCPF

bâtiments publics et les locaux d'entreprises ;	résidentiel privé : 5 à 23% des résidences principales	
Nombre estimé de chaudières à fioul	Fioul : 4851 ; Gaz de ville 462 ; Gaz citerne 1327 ; Electriques : 4239 ; Bois 5795	CCPF
Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	Il n'y a pas de réseau de chaleur à ce jour mais 2 réseaux 100% bois en projets à St-Fargeau et St-Sauveur	CCPF
Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...	Fioul	CCPF
Traitement des déchets/ Economie circulaire Tonnage de déchets produits par le territoire	Traitement des déchets/ Economie circulaire Tonnage de déchets produits par le territoire	CCPF
Taux de tri sélectif par filière	Sur un total de 24 000 tonnes de déchets collectés chaque année, en 2017, les habitants du territoire ont recyclé : * 1 844 tonnes de verre : 7,7 % * 998 tonnes de papiers - cartons : 4,2 % * 264 tonnes de plastique : 1,1 % * 126 tonnes d'emballages en métal : 0,5% Ce qui représente au total 13,5% de l'ensemble des déchets collectés. De plus, en 2017, 1 800 tonnes de compost ont été produites. *60% des déchets valorisés *40% des déchets enfouis. Les capacités de stockages de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) autorisées en 2015, 2020 et 2021 sont de 15 000 tonnes	CCPF

Agriculture et alimentation locale		
Existence d'un projet alimentaire territorial	Non	CCPF
Nombre d'exploitations agricoles	726 exploitations // 26 400 en BFC (2019) pour 51 000 actifs permanents en exploitations agricoles	DRAAF, 2020 (exploitations ayant leur siège dans la CCPF et ayant fait une déclaration à la PAC en 2020)
Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP	116 exploitations	DRAAF, 2010 (recensement agricole 2012)
Surface agricole utile du territoire	102 414 ha // 2 557 000 ha https://agriculture.gouv.fr/bourgo-gne-franche-comte-une-region-caractere-agricole-et-rural	DRAAF, 2020 (surfaces déclarées à la PAC en 2020)
Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	Producteurs bio actifs : 121 (BFC = 2 583), dont 31 bénéficiant de la PAC en 2019 sur un total de 391 bénéficiaires Environ 18 000 ha engagés dans des démarches de labellisation envi : *GIEE : 31 exploitations - 7000 ha *Groupe 30000 : 2 exploitations - 260 ha *HVE : 3 exploitations - 50 ha *MAEC : 122 exploitations - 10 800 ha *Bio AB : 2 666 exploitations bio en BFC, soit 195 752 ha (8,1% de la SAU)	DRAAF, 2020 PAC, 2019
Actions en matière de biodiversité		
Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.	PROTECTION BIOTOPE : 2 aires de protection de biotope (arrêtés préfectoraux) NATURA 2000 : 3 258 ha désignés au réseau Natura 2000 répartis en 2 sites (un animé par notre Communauté de communes, l'autre par la Communauté de communes Avalon-Vézelay-Morvan)	CCPF Fédération des eaux de Puisaye-Forterre

	ZNIEFF : 45 de type I et 16 de type II (entièrement ou partiellement sur la CC PF) Aire de protection des captages (qui n'est pas un périmètre de protection de la biodiversité) Parc naturel : aucun, national ou régional	
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)	Tous les cours d'eau sont de classe I, hormis : La Vrille, L'Averyron, L'Ouanneliste des cours d'eau de classe I ci-joint (BD Carthage, Agences de l'eau)	DREAL DDT EauFrance
Surface de haies	1 220 ha (surface), 2 500 km (linéaire) – BFC : 30 330 ha et 93 890 km	DRAAF PAC 2018
Existence d'un atlas communal de la biodiversité	Projet déposé auprès de l'OFB sur 4 communes (Moutiers-en-Puisaye, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saints-en-Puisaye et Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe). Résultats en juin 2021. L'objectif de la CC PF est de reproduire ce dispositif dans les années à venir avec d'autres communes du territoire	CCPF
Part du territoire classée en réservoir de biodiversité	Non renseigné	DREAL DDT PLUi, SCOT, SRCE
Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI/NON/encours)	Rien pour le moment mais la question va se poser dans les années et mois à venir	CCPF
Label « terre saine » (OUI/NON).	Non	ecophyto-pro.fr, carte interactive des lauréats du label

Lutte contre l'artificialisation des sols État d'avancement du PLUi		
Etat avancement PLUi	PLUi approuvé le 28/03/2019 : périmètre de la CCPF + 4 communes : Festigny, Coulanges- sur-Yonne, Lucy-sur-Yonne, Crain	PLUi
Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	Non renseigné	
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	2002-2015, 228ha consommés pour résidentiel, économique et équipements = 17,5ha/an Le PLUi prévoit une consommation foncière de 173ha d'ici 2035 soit 9,1ha/an = baisse de 50% par rapport à la poursuite des tendance observée	PLUi, évaluation environnementale Carte : https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)	Non renseigné	
Surfaces désartificialisées	Non renseigné	
Eau et assainissement		
Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON)	Non renseigné	
Taux de fuite des réseaux du territoire	Non renseigné	
Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions ;	17 servitudes captage, selon le PLUi la majorité des captages bénéficient de périmètre de protection (plan de servitude des communes)	Fédération Eaux
Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration).	Non renseigné	

5.4 Diagnostic territorial (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)

1. Patrimoine naturel et culturel

Atouts	Réservoirs de biodiversité protégés (Zone Natura 2000, Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)). Patrimoine culturel riche (villes et villages labélisés, sites inscrits au patrimoine) à valeur touristique (Château de Guédelon, Musée Colette). Dynamisme associatif et nouvelles formes de participation citoyenne expérimentées pour allier protection, sensibilisation et valorisation de l'accès aux niches de biodiversité.
Faiblesses	L'absence de labels environnementaux, tels que « Territoire engagés pour la nature » et « Terre saine », ou de Parc Naturel Régional (PNR) sur le territoire. L'absence de document protégeant le paysage (Plan de paysage). Le manque de gestion commune des bocages, des haies et de la ressource en eau.
Opportunités	Signature du Plan Climat Air Energie (PCAET). Mise en place d'un atlas de la biodiversité pour quatre communes (Moutiers-en-Puisaye, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Saints-en-Puisaye et Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe). Des paysages attractifs pour le tourisme vert et les choix résidentiels.
Menaces	Une croissance démographique qui peut engendrer une extension urbaine et une dégradation des milieux naturels. L'installation possible de la fibre en aérien et son impact sur les paysages. La faible protection environnementale de la Forterre pose la question de la pérennisation et de la transformation de ses paysages (protection du paysage agricole actuel, reboisement, replantage de haies).

2. Défis de l'attractivité résidentielle

Atouts	Démarche politique en faveur de la transition énergétique du parc de logements publics et privés (TEPos, CEP, SPEE-EFFILOGIS, PTRE et PIG) L'absence d'une urbanisation massive des territoires
Faiblesses	L'absence de renouvellement générationnel. La dégradation du patrimoine bâti et la précarité énergétique et la difficulté de répondre à l'objectif du PCAET qui fixe une rénovation thermique performante à hauteur de 500 logements par an. L'absence de suivi de l'évolution du parc de logements occupés et du parcours résidentiel des plus âgés.
Opportunités	La capacité de mobilisation des logements vacants disponibles pour l'accueil de nouveaux foyers. L'arrivée de néo-ruraux pour le renouvellement générationnel. L'adaptation du parc de logements aux parcours résidentiels des habitants grâce aux politiques de rénovation et réhabilitation engagées sur le territoire.
Menaces	La hausse de la vacance face au faible renouvellement générationnel. L'isolement des personnes âgées en dehors des centres-bourgs. La hausse de la précarité énergétique des ménages faute de rénovation ou de réhabilitation des logements.

3. Activité et production de ressources

Atouts	Des activités artisanales et artistiques reconnues et porteuses de partenariats et de projets locaux. De nombreux emplois locaux non délocalisables (artisanat, BTP). Une politique de restauration collective en circuit-court et un réseau associatif d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dynamique.
Faiblesses	Difficile insertion professionnelle et maintien des jeunes sur le territoire. L'absence de grandes entreprises très employeuses.
Opportunités	Une diversification des profils d'actifs (arrivée de cadres) et des métiers liés à la rénovation thermique des bâtiments. Cyclotourisme et filière vélo (vélo-route en projet), porteuse d'un dynamisme économique et d'attractivité. Politique environnementale intercommunale sur les filières énergétiques engagée dans le PCAET.
Menaces	Légère déprise des emplois agricoles et de l'artisanat. Résidentialisation du territoire, en périphérie des cœurs de zones d'emplois. Une vision encore peu stratégique du développement économique (entreprises-cibles, logique de filières).

4. Equipements et projets environnementaux innovants

Atouts	La construction d'équipements de rayonnement intercommunal, la couverture en équipements scolaires et en équipements sportifs. Les politiques de rénovation des bâtiments publics et la labellisation environnementale des écoles et crèches. Des centres de formation aux savoir-faire locaux (céramique, poterie).
Faiblesses	L'inégale connexion au haut débit et à la fibre optique. L'inégal temps d'accès aux services d'usages courants depuis le domicile-travail dans les bassins de vie de Clamecy et Saint Sauveur. L'inégal temps d'accès aux équipements hospitaliers et de santé et la faible capacité d'accueil des médecins et spécialistes.
Opportunités	Le déploiement de la connexion à la 4G et au réseau FTTH. Démarches expérimentales en faveur de la transition écologique portées par les acteurs associatifs, économiques et les établissements scolaires. Le vivier d'artisans et d'agriculteurs pour le développement de commerces de proximité en circuits courts et les synergies entre le réseau associatif et les établissements scolaires.
Menaces	La dégradation et l'obsolescence des équipements communaux au regard des critères du PCAET. L'augmentation des temps de parcours pour accéder aux services et équipements. Le manque de synergie entre acteurs associatifs et services communaux.

5. Mobilité et accessibilité du territoire

Atouts	La mobilité comme axe stratégique prioritaire des politiques publiques intercommunales et régionales. Le déploiement du réseau RezoPouce au sein de trois nouvelles communes. Des projets de vélo-routes structurants reliant les communes aux pôles de proximité. L'accompagnement financier à l'acquisition de vélos à assistance électrique.
Faiblesses	Dépendance à la voiture pour l'accès aux services, aux loisirs et à l'emploi. Sécurisation des routes pour la pratique des mobilités douces. L'accès au permis de conduire pour les jeunes.
Opportunités	La poursuite du Plan de mobilité simplifié et la mise en œuvre des actions préconisées. La pratique du télétravail et le déploiement de la fibre comme motif de réduction des déplacements quotidiens domicile-travail et des émissions de gaz à effet de serre. Communication autour des initiatives associatives pour la démocratisation des modes doux et des réseaux de solidarité pour la pratique du covoiturage.
Menaces	La dégradation de la qualité de l'air. L'augmentation des consommations en carburant et la précarisation des ménages dépendants de la voiture. Des solutions de covoiturage non privilégiées par les actifs et l'isolement des plus âgés contraints par le manque d'alternatives à la voiture individuelle.

6. Ressources et gestion

Atouts	Un très bon niveau de tri des déchets recyclables et des biodéchets. De nombreuses déchetteries sur le territoire et un fonctionnement en économie circulaire engagé. Peu de communes concernées par des risques d'inondations et de mouvements de terrain.
Faiblesses	Un faible développement des énergies solaires et de l'éolien. L'absence de déchetterie dédiée aux professionnels. L'absence de gestion des « nouveaux » déchets (électriques, électroniques).
Opportunités	Le développement d'une filière-bois, un fort potentiel d'énergies renouvelables. La mobilisation des habitants par les services publics autour des enjeux de la consommation énergétique avec des programmes tels que le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE-EFFILOGIS) sur le territoire.
Menaces	La proximité des centrales nucléaires le long de la Loire. Une autorisation d'enfouissement jusque 2029 seulement qui pose la question de l'avenir des sites d'enfouissement. Des paysages en Forterre actuellement peu protégés qui peuvent faire l'objet d'un développement éolien à contrôler.

5.5 Les enjeux en matière de cohésion territoriale et de transition écologique

La démarche de Projet de Territoire présentée au début de l'article 5 a abouti sur la formulation de cette ambition partagée, affichée comme enjeu principal pour les élus du territoire en matière de relance et de transition écologique :

L'ambition partagée par tous est d'améliorer le territoire par la revitalisation de l'économie et l'attractivité de la Puisaye Forterre tout en préservant la qualité de son cadre de vie, les paysages et le caractère des villages, ainsi que l'échange et les liens existants entre les habitants afin de garantir un territoire inclusif, mais aussi engagé dans une transition écologique.

1. Revitaliser l'économie du territoire...

- a. En déployant l'accès et l'offre numérique
- b. En s'appuyant sur les savoir-faire locaux
- c. En engageant le territoire dans la transition énergétique
- d. En encourageant la formation des plus jeunes aux métiers locaux
- e. En valorisant le potentiel culturel local

2. Et être attractif... Tout en améliorant ou préservant la qualité et le cadre de vie de tous

- a. A travers un maintien de la qualité des paysages
- b. A travers une offre de soins accessible à tous
- c. A travers un maintien et une préservation du tissu associatif et événementiel
- d. A travers le déploiement d'une mobilité adaptée aux nouveaux usages
- e. A travers le soutien aux services de proximité
- f. A travers une offre culturelle et de formation inclusive

5.6 Les grandes orientations stratégiques du projet de territoire

Orientations		Objectifs	
1	Accompagner le déploiement du numérique sur l'ensemble du territoire et son appropriation par toutes et tous	1	Dresser une feuille de route du déploiement numérique
		2	Permettre aux collectivités territoriales de moderniser leurs équipements informatiques de base
2	Soutenir l'activité agricole et accompagner sa transition écologique	3	Structurer l'action alimentaire territoriale
		4	Valoriser et soutenir les démarches autour de la notion de produits et des circuits courts
		5	Ouvrir une réflexion sur le foncier dédié à l'activité agricole en tenant compte des évolutions (foncier communal / nouvelles pratiques agricoles)
3	Structurer et soutenir les filières artisanales et industrielles locales	6	Monter un observatoire de l'économie, des emplois et de la formation locale
		7	Valoriser le soutien et le développement des savoir-faire locaux et particulièrement l'artisanat
		8	Permettre la montée en compétences des actifs et des emplois du territoire
		9	Accompagner la capacité d'innovation économique et solidaire des entreprises
		10	Assurer l'équilibre territorial entre développement industriel et essor de l'ESS, notamment <i>via</i> des actions foncières, d'aménagement / réaménagement
4	Réaffirmer l'identité de la Puisaye-Forterre	11	Valoriser les édifices et les paysages locaux
5	Accroître les actions en faveur de la préservation et de la valorisation de l'environnement autour de 4 axes : forestier, milieux humides, prairies, espèces	12	Se doter d'outils cadres en faveur de la préservation et de la valorisation de l'environnement et rendre les zonages réglementaires de protection et d'actions complémentaires les uns avec les autres (PLUi, RNN, ENS, Natura 2000...)
		13	Valoriser et préserver les ressources locales en Puisaye Forterre (eau, forêt)
6	Faire du tourisme vert et de l'activité commerciale, un moteur de valorisation et de préservation des atouts du territoire	14	Structurer les objectifs et l'action touristique
		15	Poursuivre et valoriser le maillage du territoire par des chemins de randonnée et de vélo-route
		16	Valoriser l'offre d'hébergement touristique et encourager sa diversification
7	Se positionner comme collectivité modèle en termes de réhabilitation de son patrimoine bâti	17	Valoriser l'offre de produits locaux auprès des professionnels de cuisine et de l'alimentation, des commerçants locaux et des visiteurs
		18	Structurer l'action Habitat de la CCPF
		19	Mettre en place un plan de réhabilitation du patrimoine bâti et des logements privés avec des objectifs de sobriété énergétique et d'accessibilité
8	Assurer l'accès aux différents services et équipements sur l'ensemble du territoire (commerces de proximité, santé, éducation, culture)	20	Entretenir les espaces publics
		21	Assurer la mise en œuvre du plan d'actions de Petites Villes de Demain pour renforcer et redynamiser les centralités
		22	Assurer le déploiement de la convention territoriale globale et de son plan d'actions (solidarité – famille)
		23	Développer l'offre d'équipements publics pour renforcer les centralités

		24	Faire valoir le besoin du territoire en matière de soins et anticiper l'accueil des professionnels de santé
		25	Faire bénéficier d'un parcours culturel à chaque élève, de la maternelle au lycée
		26	Soutenir et diffuser les initiatives culturelles, et faire évoluer les musées communaux, les médiathèques et autres lieux de culture et de rencontre
		27	Valoriser le nouveau statut AOM pour finaliser le PdMS
9	Réduire la dépendance à la voiture individuelle en proposant des alternatives pour toutes et tous	28	Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle à destination des habitants, du tourisme vert et de la logistique
10	Faire monter en compétence les acteurs de la CCPF pour s'emparer pleinement de la transition écologique du territoire	29	Outiller la CCPF (agents, élus, acteurs et habitants), sur des sujets techniques de transition écologique et sur la connaissance du territoire
		30	Donner un cadre pour faire vivre les actions du CRTE en lien avec les autres programmes de transition écologique du territoire
		31	Fédérer et communiquer sur les ressources, les forces vives, les programmes et les initiatives en cours sur le territoire.

6. Signataires

Le ,

**Le préfet de l'Yonne,
délégué territorial de l'ANCT**

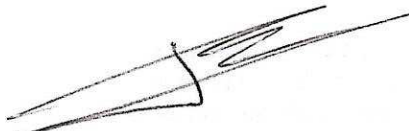
Henri PRÉVOST



Le ,

**Le président de la Communauté de
communes de Puisaye-Forterre**

Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI



Le ,

**Le président
du Conseil départemental
de l'Yonne**

Patrick GENDRAUD



Le ,

**Le président
du Conseil départemental
de la Nièvre**

Fabien BAZIN

Annexe 0 : Tableau de bord du CRTE – Projets structurants

Tableau de bord du Contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de communes de la Puisaye Forterre

	Echéancier prévisionnel						Météo	Taux de réalisation	Mobilisation des crédits	Actions à entreprendre	Indicateur d'évaluation 2022
	2021	2022	2023	2024	2025	2026					
Orientation n°1 Accompagner le déploiement du numérique sur l'ensemble du territoire et son appropriation par toutes et tous											
Objectif n°A Dresser une feuille de route du déploiement numérique											
Action n°1A1 Définir des partenariats avec les associations locales pour accompagner les habitants à l'usage du numérique (mise en lien, partage de locaux, communication, et sensibiliser à l'impact énergie climat dans les usages du numérique -sobriété numérique- médiation et sensibilisation aux usages du numérique)		Définir des objectifs/actions à réaliser (en interne)	Identifier les partenaires locaux pour les réaliser								Objectifs/actions définis ; Etat d'avancement des partenariats
Action n°1A2 Développer le(s) lieu(x) dédié(s) au numérique et équiper la Maison France Service de Toucy (équipement de services de proximité) et les pôles culturels ou tiers-lieux de Saint-Amand et de Charny en services numériques		Equiper la MFS et les pôles culturels en outils numériques	Identifier le foncier disponible pour développer des lieux dédiés au numérique								Niveau d'équipement des lieux à équiper identifiés
Objectif n°B Permettre aux collectivités territoriales de moderniser leurs équipements informatiques de base											
Action n°1B1 Intégrer le numérique dans le fonctionnement de la CCPE (formation pour les agents, déploiement du SIG), créer une cartographie en ligne croisée à une base de données (santé, économie, urbanisme, tourisme/culture, Natura 2000, etc.)		Expérimentation en cours autour d'un outil choisi : Interstis. Suivre, évaluer et mesurer la montée en compétences des agents (AMI)			Créer un poste d'archiviste et un poste informatique						Evaluation qualitative de la montée en compétence des agents (AMI)
Action n°1B2 Engager une démarche de mutualisation et de renforcement des équipements lourds entre communes (espace visio, projection, etc.)			Engager une démarche de mutualisation et de renforcement des équipements lourds entre communes (espace visio, projection, etc.)								Evaluation du niveau de mutualisation des ressources

[illegible]

Orientation n°4	Réaffirmer l'identité de la Puisaye-Forterre																			
Objectif n°K	Valoriser les édifices et les paysages locaux																			
Action n°4K1	Mise en place d'un répertoire des atouts culturels actuels et historiques des villages de Puisaye Forterre																			Evaluation du niveau d'actualisation du Guide "Fondation du Patrimoine"
Action n°4K2	Créer et mettre en accessibilité des parcours piétons locaux, dont les belvédères																			Nombre de parcs mis en place à l'aide de nouvelles signalétiques Niveau de participation des usagers
Action n°4K3	Créer et valoriser les parcours patrimoniaux à Charny Orée de Puisaye																			Evaluation du nombre de parcs créés et mis en valeur
Action n°4K4	Créer des parcours touristiques à Saint-Sauveur-en-Puisaye																			Evaluation du nombre de parcs créés et mis en valeur
Action n°4K5	Rénover les façades historiques de Charny Orée en Puisaye																			Evaluation du nombre de façades historiques rénovées
Action n°4K6	Requalifier le petit patrimoine de Saint-Fargeau pour entretien et mise en valeur																			Evaluation du nombre de requalifications engagées sur le petit patrimoine
Action n°4K7	Rénover l'Eglise de Bléneau																			Evaluation de l'état d'avancement de la rénovation de l'Eglise de Bléneau

[illegible]

Objectif n°Q	Valoriser l'offre de produits locaux auprès des professionnels de cuisine et de l'alimentation, des commerçants locaux et des visiteurs																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											</
---------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

Action n°7S1	Mettre en place un droit à l'expérimentation sur le processus de construction et de rénovation adaptés aux bâtiments anciens du territoire		Définir les besoins en termes d'expérimentation et mettre en place des critères de construction/rénovation adaptés au territoire et à ses bâtiments anciens (labef)	Permettre aux acteurs locaux de réaliser des opérations / construction / réhabilitation en tenant compte des critères établis														Evaluation des critères de construction/rénovation
Action n°7S2	Rénovation énergétique du bâtiment hébergeant la mairie de Fontaines		Rénovation énergétique du bâtiment hébergeant la mairie de Fontaines															Evaluation de l'état d'avancement de la rénovation énergétique du bâtiment hébergeant la mairie de Fontaines
Action n°7S3	Rénovation énergétique du bâtiment hébergeant la cantine de Fontaines		Rénovation énergétique du bâtiment hébergeant la cantine de Fontaines															Evaluation de l'état d'avancement de la rénovation énergétique du bâtiment hébergeant la cantine de Fontaines
Action n°7S4	Rénovation d'un bâtiment communal afin de créer un commerce à Fontenoy		Rénovation d'un bâtiment communal afin de créer un commerce à Fontenoy															Evaluation de l'état d'avancement de la Rénovation d'un bâtiment communal afin de créer un commerce à Fontenoy
Action n°7S5	Rénovation énergétique globale afin de changer à la chaudière au fioul alimentant la mairie de Champcevrains, l'école et la salle des fêtes		Rénovation énergétique globale afin de changer à la chaudière au fioul alimentant la mairie de Champcevrains, l'école et la salle des fêtes															Etat d'avancement de la rénovation énergétique globale afin de changer à la chaudière au fioul alimentant la mairie de Champcevrains, l'école et la salle des fêtes
Action n°7S6	Rénovation énergétique du bâtiment communal abritant la mairie, la salle des fêtes et l'école de Migé		Rénovation énergétique du bâtiment communal abritant la mairie, la salle des fêtes et l'école de Migé															Etat d'avancement de la rénovation énergétique du bâtiment communal abritant la mairie, la salle des fêtes et l'école de Migé

Objectif n°T	Entretien les espaces publics									Evaluation du nombre et de l'état d'avancement des requalifications engagées
Action n°7T1	Requalifier les espaces publics de Courson les Carrières	Requalifier les espaces publics de Courson les Carrières								Evaluation du nombre et de l'état d'avancement des requalifications engagées
Action n°7T2	Requalifier les espaces publics de Saint-Sauveur-en-Puisaye	Requalifier les espaces publics de Saint-Sauveur-en-Puisaye								Evaluation du nombre et de l'état d'avancement des requalifications engagées
Orientation n°8	Assurer l'accès aux différents services et équipements sur l'ensemble du territoire (commerces de proximité, santé, éducation, culture, solidarité)									
Objectif n°U	Assurer la mise en œuvre du plan d'actions de Petites Villes de Demain pour renforcer et redynamiser les centralités									
Action n°8U1	Intégrer et suivre les actions du manger de commerce de Petites villes de demain	Intégrer, accueillir et suivre les actions du manger de commerce de PVD						Assurer le suivi des actions du manger de commerce		Evaluation du niveau d'intégration et de suivi du manager de commerce
Action n°8U2	Animer la maison des projets et des temps participatifs autour des projets des communes PDV	Animer la maison des projets et des temps participatifs autour des projets des communes PVD						Evaluation et réajustement de la concertation		Evaluation du niveau d'animation de la maison des projets ; Mesure du nombre de temps proposés et évaluation qualitative des temps participatifs dédiés aux projets PDV
Objectif n°V	Assurer le déploiement de la convention territoriale globale et de son plan d'actions (solidarité – famille)									
Action n°8V1	Réhabilitation du premier étage de la mairie de Champeval afin d'accueillir les femmes victimes de violence	Réhabilitation du premier étage de la mairie de Champeval afin d'accueillir les femmes victimes de violence								Etat d'avancement de la réhabilitation de la mairie à destination des femmes victimes de violence faites aux femmes

[illegible]

Action n°8W10	Création d'un jardin partager et d'une halle communale	Création d'un jardin partager et d'une halle communale																		Etat d'avancement de création d'un jardin partager et d'une halle communale
Action n°8W11	Extension du réseau d'eaux usées à Fontaines	Extension du réseau d'eaux usées à Fontaines																		Etat d'avancement de l'extension du réseau
Action n°8W12	Reconstruction de la station d'épuration de Fontaines	Reconstruction de la station d'épuration de Fontaines																		Etat d'avancement de la reconstruction de la station d'épuration de Fontaines
Action n°8W13	Renovation de la station d'épuration à Champcevrains	Renovation de la station d'épuration à Champcevrains																		Etat d'avancement de la reconstruction de la station d'épuration de Champcevrains
Objectif n°X	Faire valoir le besoin du territoire en matière de soins et anticiper l'accueil des professionnels de santé																			
Action n°8X1	Anticiper l'évolution des pratiques, du matériel et des lieux de santé	Réaliser un Audit Santé pour qualifier les besoins sur le territoire	Adapter les maisons de santé aux besoins identifiés ; Actions diverses de communication/ sensibilisation ; Créer un espace de dialogue entre les acteurs médico-sociaux																	Evaluation de l'état d'avancement de l'Audit Santé
Action n°8X2	Créer une maison de santé à Courson les Carrières	Créer une maison de santé à Courson les Carrières																		Evaluation de l'état d'avancement de la création de la maison de santé
Action n°8X3	Extension de la maison de santé de Bléneau	Extension de la maison de santé de Bléneau																		Evaluation de l'état d'avancement de l'extension de la maison de santé
Objectif n°Y	Faire bénéficier d'un parcours culturel à chaque élève, de la maternelle au lycée																			

Action n°8Y1	Accompagner la création de partenariats avec les sites culturels (déjà en cours)	En cours	Mettre en place d'un Contrat Territorial de Lecture	Mise en place d'un Contrat Territorial de Lecture						Evaluation de l'état du nombre de partenariats créés et accompagnés
Action n°8Y2	Aider aux déplacements scolaires		Mobilisation de cars pour les sorties scolaires	Mobilisation de cars pour les sorties scolaires						
Objectif n°2	Soutenir et diffuser les initiatives culturelles, et faire évoluer les musées communaux, les médiathèques et autres lieux de culture et de rencontre									
Action n°8Z1	Maintenir et développer le réseau des équipements socio-culturels (musées, médiathèques...) et soutenir les initiatives de diversification de leur rôle (en faire des lieux d'échange, de rencontres et d'expérimentation)		Mettre en œuvre le programme scientifique et culturel à Saint-Amand (PVO) : Développer la communication, les rencontres, journées de portes ouvertes ; Assurer le partage d'outils, de pratiques et de ressources entre les bibliothèques	Redynamiser et soutenir les expérimentations au sein des lieux culturels						Evaluation de l'état d'avancement du programme scientifique culturel à Saint-Amand
Action n°8Z2	Développer des outils de valorisation de la programmation en événementiel sur le territoire		Ouvrir un poste dédié à l'organisation événementielle du territoire	Développer des actions complémentaires et pérenniser les actions menées						Evaluation de l'état d'avancement de l'ouverture du poste
Action n°8Z3	Extension du musée de Saint-Farjeau pour l'accueil de nouvelles collections et publics		Extension du musée de Saint-Farjeau							Evaluation de l'état d'avancement de l'extension du musée
Action n°8Z4	Créer une bibliothèque communale à Saint-Amand-en-Puisaye		Création d'une bibliothèque communale à Saint-Amand-en-Puisaye							Evaluation de l'état d'avancement de la création de la bibliothèque
Orientation n°9	Réduire la dépendance à la voiture individuelle en proposant des alternatives pour toutes et tous									

Action n°9AA1	Finaliser le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), comprenant les besoins de circulation des différents profils de personnes (services à la demande, mise en accessibilité des espaces publics...) et de biens (logistique, etc.)									Recruter un chargé de mission pour mettre en œuvre, suivre et animer le PdMS; Réaliser les travaux	Animer (sensibilisation au partage de la route etc.) et suivre la réalisation du PdMS	Animer et suivre la réalisation du PdMS	Animer, suivre et évaluer la réalisation du PdMS						Évaluation de l'état d'avancement de la finalisation du PdMS
Objectif n°AB	Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle à destination des habitants, du tourisme vert et de la logistique																		
Action n°9AB1	Développer d'une voie verte entre Rogny et Charny via Toucy, 75km (études pré opérationnelles réalisées)									Mise en œuvre opérationnelle de la voie verte									Évaluation de l'état d'avancement de la voie verte
Action n°9AB2	Réaliser des études prospectives sur l'usage des voies ferroviaires du territoire									Réaliser les études prospectives sur l'usage des voies ferroviaires du territoire									Évaluation de l'état d'avancement de la réalisation des études prospectives sur l'usage des voies ferroviaires
Action n°9AB3	Maintenir et améliorer le maillage du territoire et des centres-bourgs par des chemins piétons et des véloroutes sécurisées									Réaliser les études pré opérationnelles PVD de mobilité douce et de requalification des voiries vers un usage cycle et piétons (déclassations) Mise en œuvre opérationnelle	Actions d'animation des nouveaux usages, évaluation								Évaluation de l'état d'avancement de la réalisation des études pré-opérationnelles PVD de mobilité douce et de requalification des voiries
Action n°9AB4	Aménager le centre bourg de Charny (voirie, réseaux, espaces verts)									Aménager le Centre bourg de Charny (voirie, réseaux, espaces verts)									Évaluation de l'état d'avancement de l'aménagement du centre bourg
Action n°9AB5	Requalifier la rue Guérini à Saint-Fargeau									Requalifier la rue Guérini à Saint-Fargeau									Évaluation de l'état d'avancement de la requalification de la rue Guérini

Action n°9AB6	Requalifier le chemin des écoliers à Biéneau	Requalifier le chemin des écoliers à Biéneau								Evaluation de l'état d'avancement de la requalification du chemin des écoliers
Orientation n°10 Faire monter en compétence les acteurs de la CCPF pour s'emparer pleinement de la transition écologique du territoire										
Objectif n°AC Outils la CCPF (agents, élus, acteurs et habitants), sur des sujets techniques de transition écologique et sur la connaissance du territoire										
Action n°10AC1 Animer des formations techniques sur divers sujets liés à la transition écologique		Animer des ateliers de formation et de sensibilisation à destination des agents et élus sur les programmes (CO-TECH, LEADER, PVD...)								Evaluation qualitative et quantitative du nombre d'ateliers de formation et de sensibilisation proposés (nombre, taux de participation, etc.)
Action n°10AC2 Organiser un cycle de sensibilisation et de débats "transition écologique" avec des formats adaptés à tous		Proposer un cycle de sensibilisation multidimensionnelles et multi-publics, 1ère session fin mars, 4 sessions prévues (conférence, débat, ateliers...)								Evaluation qualitative et quantitative du cycle de sensibilisation (nombre de sessions, taux de participation, retours, organisation, moyens, etc.)
Objectif n°AD Donner un cadre pour faire vivre les actions du CRTE en lien avec les autres programmes de transition écologique du territoire										
Action n°10AD1 Créer un "Pack d'accueil et d'intégration" au sein de la CCPF afin de faciliter la communication interne et la gouvernance		Rédiger un pack d'accueil et intégrer les nouveaux agents de la CCPF								Etat de rédaction du pack d'accueil
Action n°10AD2 Stabiliser le cadre de gouvernance du CRTE en lien avec les autres programmes de transition écologique du territoire et suivre la réalisation du plan d'actions		Monter un outil de gouvernance du CRTE (ateliers participatifs, agents, élus)				Suivre et évaluer le CRTE et son plan d'actions	Suivre et évaluer le CRTE et son plan d'actions	Suivre et évaluer le CRTE et son plan d'actions	Suivre et évaluer le CRTE et son plan d'actions	Evaluation du degré d'opérationnalité de l'outil de gouvernance du CRTE

Annexe 1 : Opérations matures susceptibles de faire l'objet d'une demande de cofinancement dès 2022

Orientations		Classement au regard de l'annexe 0	Objectifs	Opérations matures 2022	Porteur de l'opération	Coût de l'opération
1	Accompagner le déploiement du numérique sur l'ensemble du territoire et son appropriation par toutes et tous	A	Dresser une feuille de route du déploiement numérique	Définir des objectifs/actions à réaliser.	CCPF	
		B	Permettre aux collectivités territoriales de moderniser leurs équipements informatiques de base	Equiper la MFS et les pôles culturels en outils numériques. Expérimentation en cours autour d'un outil choisi : Interstis. Suivre, évaluer et mesurer la montée en compétences des agents (AMI).	CCPF	
2	Soutenir l'activité agricole et accompagner sa transition écologique	C	Structurer l'action alimentaire territoriale	AMO - diagnostic comprenant identification des systèmes de production, distribution actuelle, des leviers locaux, des partenaires potentiels.	CCPF	
		F	Monter un observatoire de l'économie, des emplois et de la formation locale	Monter un répertoire des acteurs et former un panel représentatif des acteurs économiques pour suivre l'observatoire et définir des indicateurs de suivi et des objectifs.	CCPF, Communes, Acteurs locaux	
		G	Valoriser le soutien et le développement des savoir-faire locaux et particulièrement de l'artisanat	AMO - Diagnostic avec acteurs locaux suite à l'AMI Démonstrateur de la Ville Durable déposé.	CCPF	
3	Structurer et soutenir les filières artisanales et industrielles locales			Réaliser une étude diagnostic de programmation et de faisabilité pour la création d'un pôle d'excellence (emploi/formation) de la filière des métiers d'art et de l'artisanat et la qualification d'une nouvelle main d'œuvre.	CCPF	
		H	Permettre la montée en compétences des actifs et des emplois du territoire	Requalifier le CFA de Champignelles.	CCPF, Commune de Champignelles	
		I	Accompagner la capacité d'innovation économique et solidaire des entreprises	Réaliser des études pré-opérationnelles pour la création d'une pépinière à Toucy.	CCPF, Commune de Toucy	
		J	Assurer l'équilibre territorial entre développement industriel et essor de l'ESS, notamment via des actions foncières, d'aménagement et de réaménagement	Mettre en œuvre l'étude programmatique (études S1 2022 puis travaux S2 2022) et rédiger une charte d'aménagement des ZA (S2 2022).	CCPF, Communes des ZA	
				Définir des objectifs pour l'aménagement des ZA et entrer dans la première phase d'acquisition du foncier.	CCPF, Communes des ZA	

				Actualiser et simplifier le guide « Fondation du Patrimoine » avec des nouveaux axes sur la transition écologique.	CCPF	
				Soutenir l'action PDV en cours : signalétique de parcours dans les PDV et entre les PDV, intégration d'un volet de participation citoyenne (photos reportage).	CCPF ; Communes PDV	
				Créer et valoriser les parcours patrimoniaux à Charny Orée de Puisaye.	CCPF, Commune de Charny Orée de Puisaye	
				Créer des parcours touristiques à Saint-Sauveur-en-Puisaye.	CCPF, Saint-Sauveur-en-Puisaye	
				Rénover les façades historiques de Charny Orée de Puisaye.	CCPF, Commune de Charny Orée de Puisaye	
				Requalifier le petit patrimoine de Saint-Fargeau pour entretien et mise en valeur.	CCPF, Commune de Saint-Fargeau	
				Rénover l'Eglise de Bléneau.	CCPF, Commune de Bléneau	
				Aménager la place de l'Eglise de Sainpuits	CCPF, Commune de Sainpuits	
				Réaliser une étude de diagnostic des besoins et des potentiels bocagers pour l'élaboration future d'un plan bocager.	CCPF	
				Réaliser une étude de gestion/valorisation de l'eau.	CCPF	
				Réaliser une étude d'actualisation de la stratégie touristique pour le plan de tourisme vert.	CCPF, Office de Tourisme, Réseau d'hébergeurs	
4	Réaffirmer l'identité de la Puisaye-Forterre	K	Valoriser les édifices et les paysages locaux			
5	Accroître les actions en faveur de la préservation et de la valorisation de l'environnement autour de 4 axes : forestier, milieux humides, prairies, espèces	L	Se doter d'outils cadres en faveur de la préservation et de la valorisation de l'environnement et rendre les zonages réglementaires de protection et d'actions complémentaires les uns avec les autres (PLUi, RNN, ENS, Natura 2000, etc.)			
		M	Valoriser et préserver les ressources locales en Puisaye Forterre (eau, forêt)			
6	Faire du tourisme vert et de l'activité commerciale, un moteur de valorisation et de préservation des atouts du territoire	N	Structurer les objectifs et l'action touristique			

	O	Poursuivre et valoriser le maillage du territoire par des chemins de randonnée et de vélo-route	Identifier le parcours (CPIE) et les besoins d'aménagement.	CCPF	
			Rédiger la charte des hébergeurs responsables.	CCPF	
	P	Valoriser l'offre d'hébergement touristique et encourager sa diversification	Définir des objectifs et mettre en œuvre d'une conciergerie (offre de services à destination des touristes et hébergeurs).	CCPF	
			Création d'une aire de camping à Sainpuits	CCPF, Commune de Sainpuits	
			Créer un tiers lieu à Saint-Fargeau.	CCPF, Commune de Saint-Fargeau	
	Q	Valoriser l'offre de produits locaux auprès des professionnels de cuisine et de l'alimentation, des commerçants locaux et des visiteurs	Créer un tiers lieu à Bléneau	CCPF, Commune de Bléneau	
			Créer un tiers lieu à Champignelles	CCPF, Commune de Champignelles	
	R	Structurer l'action Habitat de la CCPF	Réaliser des études pré-opérationnelles et valoriser le travail d'étude de l'école d'architecture	CCPF	
7			Définir les besoins en termes d'expérimentation sur le processus de construction et de rénovation adapté aux bâtiments anciens du territoire et mettre en place des critères de construction/rénovation	CCPF	
	S	Se positionner comme collectivité modèle en termes de réhabilitation de son patrimoine bâti et de ses espaces publics	Rénovation énergétique du bâtiment hébergeant la mairie de Fontaines	CCPF, Communes de Fontaines	
			Rénovation énergétique du bâtiment hébergeant la cantine de Fontaines	CCPF, Communes de Fontaines	
			Rénovation d'un bâtiment communal afin de créer un commerce à Fontenoy	CCPF, Communes de Fontenoy	

8	Assurer l'accès aux différents services et équipements sur l'ensemble du territoire (commerces de proximité, santé, éducation, culture)		Rénovation énergétique globale afin de changer à la chaudière au fioul alimentant la mairie, l'école et la salle des fêtes de Champcevrains	CCPF, Commune de Champcevrains
			Rénovation énergétique du bâtiment communal abritant la mairie, la salle des fêtes et l'école de Migé	CCPF, Commune de Migé
		T	Requalifier les espaces publics de Courson-les-Carrières	CCPF, Commune de Courson-les-Carrières
			Requalifier les espaces publics de Saint-Sauveur-en-Puisaye	CCPF, Commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye
		U	Intégrer, accueillir et suivre les actions du manager de commerce de PVD.	CCPF, Communes PVD
			Animer la maison des projets et des temps participatifs autour des projets des communes PVD.	CCPF, Communes PVD
		V	Réhabilitation du premier étage de la mairie de Champcevrains afin d'accueillir les femmes victimes de violence	CCPF, Communes Champcevrains
			Aménager un plateau sportif à Charny Orée de Puisaye	CCPF, Commune de Charny Orée de Puisaye
			Réhabiliter l'école des filles à destination de la future mairie de Saint-Fargeau.	CCPF, Commune de Saint-Fargeau
		W	Créer une cité scolaire à Saint Martin sur Ouanne	CCPF, Commune de Saint Martin sur Ouanne
			Réhabiliter le pôle administratif de Toucy	CCPF, Commune de Toucy

			Créer une maison France Services à Toucy	CCPF, Commune de Toucy	
			Requalifier le site de la gendarmerie de Saint-Amand-en-Puisaye	CCPF, Saint-Amand-en-Puisaye	
			Requalification de l'école maternelle de Saint-Amand-en-Puisaye	CCPF, Commune de Saint-Amand-en-Puisaye	
			Rénover le bâtiment communal pour créer un gîte, un multiservice et une salle polyvalente à Thury	CCPF, Commune de Thury	
			Création d'un jardin partager et d'une halle communale à Villeneuve les Genêts	CCPF, Commune de Villeneuve les Genêts	
			Extension du réseau d'eaux usées de Fontaines	CCPF, Communes de Fontaines	
			Reconstruction de la station d'épuration de Fontaines	CCPF, Communes de Fontaines	
			Rénovation de la station d'épuration de Champcevrals	CCPF, Communes de Champcevrals	
			Réaliser un AUDIT pour qualifier les besoins.	CCPF	
		X	Faire valoir le besoin d'un territoire en matière de soins et anticiper l'accueil des professionnels de santé		
			Créer une maison de santé à Courson les Carrières.	CCPF, Commune de Courson les Carrières	

			Extension de la maison de santé de Bléneau.	CCPF, Commune de Bléneau	
			Mettre en œuvre le programme scientifique et culturel à Saint-Amand (PVD) ; Développer la communication, les rencontres, journées de portes ouvertes ; Assurer le partage d'outils, de pratiques et de ressources entre les bibliothèques.	CCPF, Commune de Saint-Amand, Musées communaux, médiathèques, Acteurs associatifs	
	Z	Soutenir et diffuser les initiatives culturelles, et faire évoluer les musées communaux, les médiathèques et autres lieux de culture et de rencontre	Ouvrir un poste dédié à l'organisation événementielle du territoire.	CCPF	
			Extension du musée de Saint-Fargeau.	CCPF, Commune de Saint-Fargeau	
			Création d'une bibliothèque communale à Saint-Amand-en-Puisaye.	CCPF, Commune de Saint-Amand-en-Puisaye	
	AA	Valoriser le nouveau statut AOM pour finaliser le PdMS	Finaliser le PdMS en s'appuyant sur les études quantitatives et qualitatives sur la circulation et les besoins en stationnement réalisées par PDV.	CCPF	
			Mise en œuvre opérationnelle de la voie verte entre Rogny et Charny via Toucy, 75km.	CCPF	
			Réaliser les études prospectives sur l'usage des voies ferroviaires du territoire.	CCPF	
9	AB	Réduire la dépendance à la voiture individuelle en proposant des alternatives pour toutes et tous	Réaliser les études pré opérationnelles PVD de mobilité douce et de requalification des voiries vers un usage cycle et piétons (déclassement de voies, développement infrastructures, mise en accessibilité, sécurisation, sensibilisation au partage de la voirie).	CCPF	
			Aménager le centre bourg de Charny Orée en Puisaye (voirie, réseaux, espaces verts)	CCPF, Commune de Charny Orée en Puisaye	

				Requalifier la rue Guérini à Saint-Fargeau.	CCPF, Commune de Saint-Fargeau	
				Requalifier le chemin des écoliers à Bléneau.	CCPF, Commune de Bléneau.	
				Animer des ateliers de formation et de sensibilisation à destination des agents et élus sur les programmes (COTEC, LEADER, PVD...).		
		AC		Outiller la CCPF (agents, élus, acteurs et habitants), sur des sujets techniques de transition écologique et sur la connaissance du territoire	CCPF	
				Proposer un cycle de sensibilisation multithématiques et multi-publics, 1ère session fin mars, 4 sessions prévues (conférence, débat, ateliers).	CCPF	
				Rédiger un pack d'accueil et intégrer les nouveaux agents de la CCPF.	CCPF	
		AD		Donner un cadre pour faire vivre les actions du CRTE en lien avec les autres programmes de transition écologique du territoire	CCPF	
10	Faire monter en compétence les acteurs de la CCPF pour s'emparer pleinement de la transition écologique du territoire			Monter un outil de gouvernance du CRTE (ateliers partagés acteurs, agents, élus).	CCPF	
				Animer des ateliers avec les forces vives du territoire pour créer des synergies et des temps d'échanges.	CCPF, Acteurs économiques, associatifs	
		AE		Fédérer et communiquer sur les ressources, les forces vives, les programmes et les initiatives en cours sur le territoire.		
				Définir une réglementation d'intervention pour soutenir les acteurs et les démarches liées à la transition écologique et énergétique.	CCPF	

Annexe 2 : Modèle de fiche action type

Contrat territorial de relance et de transition écologique de Nom structure porteuse

Fiche action n°././.

Orientation concernée :

Objectif visé :

Sous-objectif visé :

Titre de l'action

Description

(Etat des lieux / Intérêt / Caractéristiques principales / Localisation / etc.)

Quels partenaires ?

Budget - Plan de financement prévisionnel

Montant total :

Détail des coûts :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Investissement								
Fonctionnement								
Subventions								
Total								

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total

Besoins identifiés en ingénierie

Quels indicateurs de suivi ?

Modalités d'évaluation envisagées	
-----------------------------------	--

A minima 1 indicateur de résultat, à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025	Résultat 2026

Comment ? Modalités de mise en œuvre, étapes clefs

Etapas	Description	Date début	Date fin
Etape 1			
Etape 2			
Etape 3			
Etape 4			

Avec qui ? Partenaires mobilisés/ à mobiliser ? Pour quoi ?

Qui ...	... pour ...	A ce jour, cet engagement est-il acquis (A) ? en discussion (B) ? à discuter (C) ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Modèle de fiche-action CRTE

Annexe 3 : Indicateurs de suivi de l'état des lieux écologique du territoire

Indicateur					CRTE de Puisaye Forterre				
Id	Libellé	Unité	Moyenne nationale	Source	Année X	Année Y	Valeur Année X	Valeur Année Y	Objectif année 2026 (en cours)
01_1	Emissions de GES annuelles du territoire (TeqCO2 / an)	TeqCO2 / an	440 000 000	opteer.org		2018		291 812	
01_2	Emissions de GES annuelles par habitant (TeqCO2 / an / hab)	TeqCO2 / an / hab	7	opteer.org		2018		9	
02_1	Consommation énergétique finale annuelle du territoire (GWh / an)	GWh / an	1 616 570	opteer.org		2018		768 849	
02_2	Consommation énergétique finale annuelle par habitant (MWh / an / habitant)	MWh / an / habitant		opteer.org		2018		24	
03_1	Production annuelle d'ENR du territoire hors hydroélectrique (MWh / an)	MWh / an	2 509 638	opteer.org		2019		11 305	
03_2	Production annuelle d'énergie hydroélectrique du territoire (MWh / an)	MWh / an	499 741	opteer.org		2019		748	
04_1	SAU totale du territoire (ha) *aidée au titre PAC	ha	28,7 millions d'hectares	RPG	2015	2019	91 963	91 691	
04_2	SAU certifiée AB ou en conversion (ha) *aidée au titre PAC	ha	2 548 677	RPG	2015	2019	4 125	8 287	
04_3	Part de la SAU du territoire en bio (%) *aidée au titre PAC	%	9.49	RPG	2015	2019	4	9	
05_1	Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail (%)	%	24	https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr		2018		1	
06_1	Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés (km)	km	48 671	https://amenagements-cyclables.fr/		2021		NC	
07_1	Part de la population résidant dans une zone à risque naturel élevé (%)	%		DDT		2018		0	
				Croisement aléa fort PPR et étude vanne, population CEREMA DI 2018					

08_1	Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire (%)	%	20	SISPEA		2019		24	
09_1	Part des cours d'eau en bon état écologique (%)	%	44	EDL SDAGE		2019		38	
10_1	Tonnage annuel de DMA dont gravats collectés par habitant (kg/hab/an)	kg/hab/an	581	SINOE (ADEME)	2017	2019	628	617	
10_2	Tonnage annuel de DMA hors gravats collectés par habitant (kg/hab/an)	kg/hab/an	526	SINOE (ADEME)	2017	2019	628	543	
11_1	Emissions annuelles de SO2 du territoire (t / an)	t / an	100 kt	opteer.org		2018		22	
11_2	Emissions annuelles de Nox du territoire (t / an)	t / an	774 kt	opteer.org		2018		575	
11_3	Emissions annuelles de COVNM du territoire (t / an)	t / an	956 kt	opteer.org		2018		374	
11_4	Emissions annuelles de PM2,5 du territoire (t / an)	t / an	121,3 kt	opteer.org		2018		162	
11_5	Emissions annuelles de NH3 du territoire (t / an)	t / an	592,7 kt	opteer.org		2018		1 235	
12_1	Indicateur de fragmentation des milieux naturels (km²)	km²							
13_1	Artificialisation des espaces NAF (ha)	ha		Fichiers fonciers (DGFIP)	2012	2019	147 253	148 057	

Annexe 4 : Principaux enjeux du point de vue de l'État en matière de transition écologique sur le territoire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre



Direction départementale
des territoires

Auxerre, le 21 juin 2021

Contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre

Dires de l'État

Sommaire

• Éléments de contexte généraux	p.30
↳ Évolution démographique	p.30
↳ Armature urbaine	p.31
↳ Accès aux équipements et services	p.32
1) Cohésion sociale et territoriale	p.34
1.1 Conséquences du vieillissement	p.36
1.2 Accès aux soins	p.38
2) Écosystèmes et paysages	p.42
3) Chaîne de valeur locale	p.48
3.1 Valorisation des ressources naturelles et agricoles (<i>autonomie énergétique et alimentaire, écotourisme</i>)	p.48
3.2 Valorisation des compétences (<i>nouvelles formes de travail, ESS</i>)	p.54
4) Traversées de bourgs	p.56

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye-Forterre

Éléments de contexte généraux

☑ Évolution démographique : une stabilité en trompe-l'œil

La population de la CCPF est demeurée remarquablement stable au cours des 35 dernières années (34 693 habitants en 1982, 34 585 en 2017, soit un différentiel négligeable de 0,3%). Cette stabilité n'est pourtant qu'apparente, l'évolution démographique de la Puisaye Forterre ayant été sujette à des à-coups marqués sur la longue durée :

- entre 1968 et 1990, la CCPF connaît une longue période de décline (-12,6% en 22 ans) ;
- y succède - entre 1990 et 2012 - une période de croissance démographique d'égale durée, certes moins prononcée mais régulière (+6,8% en 22 ans) ;
- la dernière période intercensitaire se caractérise par un nouveau retournement de tendance, pour sa part relativement abrupt (-4,1 % entre 2012 et 2017). Le solde migratoire, positif depuis 1975 (et même très largement positif au cours des années 1990 et 2000), est désormais nul. Le solde naturel n'a pour sa part cessé d'être très largement négatif au cours des cinquante dernières années.

Par ailleurs, à la différence d'autres secteurs du département, l'évolution démographique des centralités y apparaît relativement contrastée. Parmi les douze communes susceptibles de jouer un rôle de centralité - par le nombre d'habitants et/ou les fonctions servicielles assurées - sept sont certes en déprise durable (dont cinq depuis au moins 35 ans et deux depuis près de 20 ans, six sur sept étant situées dans la partie Ouest de la CCPF), mais trois ont connu une croissance continue sur la longue durée (avec cependant une amorce de déprise ou une stabilisation à la baisse pour deux d'entre elles au cours de la dernière période intercensitaire). Ces trois dernières communes sont toutes situées dans la partie orientale de la CCPF, notamment les communes de Pourrain et Diges qui ont profité à plein de la périurbanisation auxerroise⁸. Enfin, les populations des deux principales communes de la CCPF (Toucy et Charny-Orée-de-Puisaye) sont demeurées stables sur la longue durée :

- à Charny-Orée-de-Puisaye (4812 habitants en 1982, 4877 en 2017), cette stabilité est la résultante d'évolutions contrastées, à l'image de la CCPF dans son ensemble : une longue période de déprise (1968-1990), suivie d'une longue période de croissance (1990-2012), et enfin une déprise récente mais nette au cours de la dernière période intercensitaire (2012-2017) ;
- à Toucy (2665 habitants en 1982, 2662 en 2017), à l'inverse, l'évolution de la population n'a pas connu d'à-coups majeurs.

⁸ De même - plus généralement - que l'ensemble des communes situées en deuxième et troisième couronnes d'Auxerre (voir l'encadré ci-après).

Un secteur à part : les communes des deuxième et troisième couronnes d'Auxerre⁹

Le quart Nord-Est de la CCPF est, sur la longue durée, le secteur le plus dynamique de la Puisaye-Forterre. Il a profité à plein de la périurbanisation auxerroise, en dépit d'une déprise récente, plus globalement liée à celle de l'Yonne méridionale dans son ensemble.

↳ En deuxième et troisième couronnes Est d'Auxerre, la population de *Pourrain* a cru de 64 % entre 1968 et 2012 (avant de décroître de 3,4 % entre 2012 et 2017), celle de *Diges* de 64,1 % entre 1968 et 2012 (avant de décroître de 0,5 % entre 2012 et 2017), celle de *Parly* de 66,5 % entre 1975 et 2017, celle d'*Égleny* de 39,8 % entre 1975 et 2012 (avant de décroître de 2,6 % entre 2012 et 2017) et celle de *Beauvoir* de 92,2 % entre 1968 et 2017.

↳ En troisième couronne Sud d'Auxerre, la population de *Migé* a cru de 47,2 % entre 1990 et 2012 (avant de décroître de 4,5 % entre 2012 et 2017), celle de *Val-de-Mercy* de 70 % entre 1968 et 2017 et celle de *Coulangeron* de 59,7 % entre 1990 et 2017.

☒ Armature urbaine : un territoire multipolarisé, sans centralité d'importance

Cette situation relativement atypique est certainement la résultante d'une armature urbaine qui l'est tout autant. La CCPF est de fait un territoire sans centralité vraiment affirmée, indiscutable, même si la position géographique de Toucy (*au carrefour des grands axes de circulation*) et son rayonnement économique (*cependant très relatif*¹⁰), lui confèrent une certaine assise.

⁹Peu de communes ont fait exception à ce mouvement de vases communicants entre la ville centre et sa proche périphérie. En première couronne, la population de Vault-de-Lugny a déchu de 22,8 % entre 1968 et 2017. En deuxième couronne, les populations de Lucy-le-Bois et de Tharot ont déchu respectivement de 21,2 % et 19,1 % entre 1990 et 2017, celle de Givry a déchu de 31,2 % entre 1968 et 2017. Il est également à noter que la population de Provency est restée stable (242 habitants en 1968, 243 en 2017).

¹⁰La commune de Toucy concentrait en 2017 16,1 % des emplois pour 7,6 % de la population. Des chiffres modestes, à peine supérieurs à ceux des autres « pôles » d'emplois de la CCPF : Charny-Orée-de-Puisaye concentrait 15,1 % des emplois pour 14 % de la population et Saint-Fargeau 10,2 % des emplois pour 4,6 % de la population.

Elle est d'ailleurs définie comme « pôle d'appui principal » par le SCoT de Puisaye-Forterre. Charny-Orée-de-Puisaye, plus peuplée mais plus excentrée, et dont le territoire communal est par surcroît très fragmenté¹¹, est simplement définie par le SCoT comme un « pôle de proximité », à l'instar de huit autres communes¹² réparties assez équitablement sur l'ensemble du périmètre de la CCPF¹³.

Pour sa part, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) de l'Yonne définit indifféremment les communes de Toucy et de Charny-Orée-de-Puisaye comme des « pôles intermédiaires », soulignant bien la relative labilité de l'armature urbaine yoyaudine. Les autres communes à fonctions servicielles sont qualifiées de « pôles de proximité » (les mêmes que pour le SCoT, à l'exception d'Étais-la-Sauvin, identifiée comme pôle de proximité par le SCoT mais pas par le SDAASP).

☑ Accès aux équipements et services : une situation globalement favorable, quoique géographiquement contrastée

Envisagée à l'aune des temps d'accès théoriques aux équipements et services, la situation d'ensemble de la CCPF apparaît d'ailleurs - *du fait même de ce maillage resserré de petits pôles / de ce caractère multipolaire* - très favorable pour les équipements et services de proximité, et plutôt favorable pour les équipements et services intermédiaires¹⁴. Elle est cependant très défavorable pour les équipements et services de la gamme supérieure - et même la plus défavorable de l'Yonne - en raison de l'éloignement des grandes aires urbaines.

¹¹ La commune nouvelle de Charny-Orée-de-Puisaye, fruit de la fusion en 2016 des 14 communes de l'ancienne communauté de communes de l'Orée de Puisaye, s'apparente ainsi davantage à un archipel de villages répartis sur 230 km² qu'à une centralité en bonne et due forme. Le bourg principal, Charny, comptait 1617 habitants en 2013, suivi notamment des anciennes communes de Villefranche (635 habitants en 2013, distante d'environ 7 km de Charny-bourg), et de Saint-Martin-sur-Ouanne (441 habitants en 2013, distante d'environ 5 km de Charny-bourg).

¹² À savoir : Champignelles, Bléneau, Saint-Fargeau, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Sauveur-en-Puisaye, Pourrain, Étais-la-Sauvin et Courson-les-Carrières.

¹³ Avec cependant un certain déséquilibre Est-Ouest dans la maillage des services de proximité, au détriment de la moitié Est. (Voir ci-après la section « Accès aux équipements et services ».)

¹⁴ Cf. David Brion, Caroline Desnoyers, Hélène Ville, « Bourgogne-Franche-Comté - Des fragilités socio-économiques plus contenues qu'au niveau national » in *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté*, 18 mars 2021, n° 120. La part de la population située à plus de 7 minutes en moyenne des équipements et services de proximité est légèrement inférieure à la part régionale (soit 6,2 % contre respectivement 7,1 % et 2,2 % aux échelles régionale et nationale). Celle de la population située à plus de 15 minutes en moyenne des équipements et services intermédiaires est légèrement supérieure à la part régionale (soit 11,9 % contre respectivement 6,3 % et 2,3 % aux échelles régionale et nationale) mais cet écart demeure remarquablement contenu au regard de la superficie et de la faible densité de population de la CCPF.

La part des communes isolées hors influence des pôles est d'ailleurs très nettement majoritaire¹⁵, à l'exception des communes de la couronne périurbaine d'Auxerre aux franges Est de la CCPF, de quelques communes multipolarisées en Forterre et d'une commune multipolarisée en Puisaye Nivernaise (Saint-Vérain).

La situation de la CCPF apparaît en outre géographiquement contrastée selon les gammes de services et d'équipements considérés.

S'agissant de l'accès aux équipement et services de proximité, on observe un déséquilibre global au détriment de la partie orientale de la CCPF. La ligne de partage se situe approximativement sur un axe Pourrain / Saint-Sauveur / Saint-Amand-en-Puisaye, à l'Est duquel le maillage en pôles de proximité se fait nettement plus lâche¹⁶.

Le secteur oriental est cependant plus proche des zones d'emploi et grands ou moyens pôles de services d'Auxerre et de Clamecy. Certaines communes des franges Nord-Est de la CCPF sont même partie intégrante de la « couronne périurbaine » d'Auxerre¹⁷. Il en ressort qu'à l'inverse de ce que l'on observe pour les services de proximité : (1) les temps d'accès aux équipements et services de la gamme supérieure depuis le lieu de résidence sont globalement moindres dans la partie orientale de la CCPF que dans la partie occidentale¹⁸ ; (2) les opportunités d'accès plus nombreuses, notamment à la faveur des flux domicile-travail vers la capitale icaunaise.

¹⁵L'INRA classe ces communes parmi les campagnes vieilles à très faible densité, faibles revenus et à forte économie présentielle et agricole, à l'exception de quelques communes où l'industrie peut être ponctuellement plus présente, comme Charny-Orée-de-Puisaye.

¹⁶Exception faite de la pointe extrême-orientale de la CCPF, située entre les pôles de proximité de Courson-les-Carières et Vincelles, où la situation est plus favorable.

¹⁷Au sens de l'INSEE, une couronne périurbaine est formée de communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans un pôle urbain de plus de 10 000 emplois ou dans les communes attirées par celui-ci, et avec lesquels elles forment un continuum d'un seul tenant et sans enclave.

¹⁸La situation la plus défavorable est celle du secteur Centre-Ouest de la CCPF, avec pour épicerie Villeneuve-les-Genêts : l'éloignement des grandes aires urbaines y est maximal.

1) Cohésion sociale et territoriale

Dans une étude récente de l'INSEE, déjà citée¹⁹, le PETR de Puisaye-Forterre est décrit comme un territoire socio-économiquement « fragile » (*le revenu médian disponible par unités de consommation s'y établit à 19 800 euros contre 20 860 en région et 21 110 en France métropolitaine, et le taux de pauvreté s'y élève à 15,7 % des ménages contre 12,8 % en région*), dont la population est « proche des équipements » (*voir supra la section : « Éléments de contexte généraux »*). Ce dernier tableau souffre cependant une exception notable, fortement préoccupante au regard de l'indice de vieillissement (*l'un des plus élevés de la région BFC après le Nivernais-Morvan*) et des taux de mortalité et de morbidité comparés de ce territoire (*les plus élevés à l'échelle régionale*) : l'offre de soins de premier recours et, plus généralement, la dotation en services et équipements de santé y sont globalement déficitaires.

Une population âgée, socialement fragile

Située à l'écart des principales zones d'emploi, la CCPF est marquée par une démographie vieillissante : la part des habitants âgés de plus de 60 ans y atteignait les 38,2 % en 2017, soit une part très significativement plus élevée que les moyennes départementale (30,7 % de 60+ dans l'Yonne) et régionale (31,4 % de 60+ en Bourgogne-Franche-Comté). Au cours de la dernière décennie (2007-2017), la part des 60+ a augmenté de 18,6 % en Puisaye-Forterre, un rythme analogue à ceux du département (+20,4%) et de la région (+18 %). En outre, le solde migratoire - autrefois positif - est désormais nul, ce qui ne peut que contribuer à accentuer cette dynamique.

Le territoire présente une faible densité de population (19,7 habitants au km² contre 45,4 en moyenne départementale et 58,8 en moyenne régionale), l'habitat y est *ancien* (43,9 % de logements construits avant 1919 contre 27,9 % en moyenne dans l'Yonne, soit 7182 logements sur un total de 16352²⁰) et souvent *dispersé*. Or près d'un habitant de la CCPF sur cinq vit seul contre un peu plus d'un habitant sur six en moyenne régionale. C'est aussi le cas de 28,4 % des personnes âgées de 65 à 79 ans et de plus de la moitié des personnes âgées de 80 ans et plus (50,3%).

La médiane de revenu par unité de consommation, nous l'avons vu, y est inférieure aux moyennes départementale et régionale. Plus de la moitié des revenus y dépendent de la solidarité nationale (flux redistributifs), un des taux les plus élevés de la région, supérieur à celui du Tonnerrois (48%)²¹. La part des foyers non imposés s'y élevait à 56,3 % en 2018 contre 51,5 % en moyenne dans l'Yonne et 50 % en région. La situation est cependant plus favorable dans le canton de Toucy et les communes des deuxièmes et troisièmes couronnes d'Auxerre en général, d'Égleny à Val-de-Mercy en passant par Pourrain, Parly et Diges.

¹⁹ David Brion, Caroline Desnoyers, Hélène Ville, « Bourgogne-Franche-Comté - Des fragilités socio-économiques plus contenues qu'au niveau national » in *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté*, 18 mars 2021, n° 120.

²⁰ Et 52,7 % de logements construits avant 1945 contre 36,4 % en moyenne dans l'Yonne. Pour sa part, le diagnostic du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la CCPF, réalisé en 2019, fait état d'« un parc de logements constitué à 92 % de maisons individuelles, dont 75 % est antérieur à la première réglementation thermique, et qui est marqué par une isolation thermique nettement insuffisante ».

²¹ Jérôme Bolot et Joseph Compérat (dir.), *Les nouvelles données territoriales en Bourgogne-Franche-Comté. Mieux comprendre les dynamiques aujourd'hui pour dessiner l'avenir des territoires en 2050*, Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, Direction Prospective et Démarches Partenariales, Novembre 2020.

En conséquence de ce qui précède (*vieillesse et dispersion des ménages, ancienneté du logement, modestie des revenus*), la part des logements potentiellement indignes y est l'une des plus importantes de Bourgogne-Franche-Comté, dont une part importante de propriétaires occupants qu'il s'agit d'accompagner. La part des logements potentiellement indignes dans le parc privé y est ainsi la plus élevée du département (*qu'il s'agisse de locataires privés ou de propriétaires occupants*), notamment aux franges Ouest et Sud, et l'une des plus élevées de la région avec la Nièvre et le nord de la Haute-Saône.

Par ailleurs, nous l'avons vu, les principales zones d'emploi sont situées à l'extérieur de la CCPF, laquelle est également dépourvue de tout pôle de services supérieurs. Cette particularité, cumulée avec le faible usage²² et la faible praticité des transports collectifs (*pas de gare, zones blanches non desservies par les quatre lignes de bus régulières²³, horaires de bus inadaptés pour les actifs, trajets trop longs...*), génère une forte dépendance à l'automobile. 34 % des ménages ne disposent pourtant que d'un seul véhicule et 6 % en sont dépourvus. Certes, les quatre lignes de bus régulières sont redoublées par deux lignes de marché, un service de transport à la demande (TAD) et un service associatif de transport solidaire (*ce dernier géré par le Centre social et culturel de Puisaye-Forterre*), majoritairement tournés vers les personnes dites « captives » (*âgées et/ou vulnérables*). Mais fréquence et desserte demeurent extrêmement limités : une ligne de marché Égleny-Toucy le samedi, une ligne de marché desservant les communes nivernaises de la CCPF vers Cosne-Cours-sur-Loire le mercredi et le vendredi, un service de transport à la demande depuis Étais-la-Sauvin vers Clamecy le mercredi et le samedi. Enfin, la CCPF compte 19 aires formelles et informelles de covoiturage et un service d'autostop organisé couvrant l'ensemble du territoire (Rezo Pouce). Le niveau d'utilisation réelle et donc de services offerts par ce dernier semble cependant encore très limité, et sa capacité à répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables - notamment les personnes âgées - reste à démontrer.

À Toucy, l'entreprise d'insertion Chênelet - qui emploie et forme des personnes éloignées du marché du travail - a noué des partenariats avec les associations Club Mob, sise à Auxerre, et Mobil'éco, sise à Joigny, pour offrir des solutions de mobilité à ses salariés : locations de véhicules à faible coût (Club Mob), transport de personnes et garage solidaire sur demande (Mobil'éco).

Plus globalement, l'habitat et les déplacements sont deux points d'attention sur le territoire. La forte proportion de maisons anciennes et la part importante de ménages tributaires de la voiture pour les trajets domicile-travail et l'accès aux équipements de la gamme supérieure génèrent des consommations d'énergie élevées. La dispersion de l'habitat et la faible praticité des transports collectifs peuvent faire obstacle à l'activation des droits et à l'accès aux soins, notamment pour les personnes âgées isolées (et les personnes dites « captives » en général). Une politique volontariste a conduit à ce jour à la mise en place de six maisons de services au public (MSAP) / maisons France Services (cependant toutes situées dans la partie Ouest de la CCPF) et de six maisons de santé / maisons

²² La consultation récemment lancée par la CCPF dans le cadre de l'élaboration d'un « Plan de Mobilité Rurale » montre que les transports collectifs ne représentent qu'1 % des modes de transport, tous motifs confondus.

²³ Plus de la moitié des communes de la CCPF (*hors transports scolaires*), soit environ 25 % des personnes interrogées dans le cadre de la consultation pré-citée.

médicales (cinq situées dans la partie Ouest). Il s'agira de poursuivre cet effort afin de garantir un niveau de services minimal en tout point de la CCPF.

1.1 Répondre aux conséquences du vieillissement démographique sur l'urbanisme et l'habitat

Nous l'avons vu, la CCPF bénéficie d'un taux particulièrement élevé d'équipements et services spécifiquement dédiés au grand âge (*hébergements spécifiques, services de soins et services d'aide à domicile*). Cette situation doit naturellement être confortée. Le vieillissement marqué de la population en Puisaye-Forterre implique cependant que soient satisfaits d'autres besoins, visant notamment le renforcement de l'autonomie des personnes : adaptation de l'habitat, accessibilité des voiries et de la chaîne de déplacement, solutions de mobilité alternatives là où les transports collectifs font défaut (*notamment en direction des équipements et services essentiels, dont les services de soins, l'offre culturelle et l'activité physique adaptée*), médiation numérique et développement de la télémédecine pour accompagner la mise en place programmée de la fibre au cours des deux prochaines années, etc.

▫ **L'enjeu** est de favoriser le maintien à domicile et le vieillissement en bonne santé des personnes âgées, particulièrement dans les communes situées le plus à l'écart des pôles à fonction servicielle.

• Habitat

→ Renforcer et adapter l'offre locative aux problématiques du vieillissement et de la perte d'autonomie

↳ Promouvoir la mise en œuvre d'opérations programmées spécifiques (*OPAH avec volet autonomie et/ou PIG maintien à domicile des personnes âgées et handicapées*), en y associant les opérateurs du secteur sanitaire et social.

→ Promouvoir la mixité intergénérationnelle en développant notamment le modèle des maisons partagées (*bien communal, société coopérative d'intérêt collectif, etc.*)

→ Interroger les moyens à mis en œuvre pour développer des actions de repérage actif de l'habitat indigne ou insalubre, sur la base d'une analyse des coopérations existantes. En raison de l'ancienneté du parc de logements et de la forte vacance, la Puisaye-Forterre est particulièrement concernée par la problématique de l'habitat indigne et dégradé.

• Offre de services

→ Améliorer / conforter l'accès à une offre de services de proximité adaptée aux besoins d'une population vieillissante et moins mobile (*produits du quotidien, activation des droits, soins gériatriques, services à la personne*), sans négliger l'offre culturelle et l'activité physique adaptée. Compléter / rééquilibrer au profit de la Forterre le maillage de maisons de services au public / maisons France Services, à ce jour toutes situées en Puisaye (*Charny-Orée-de-Puisaye, Champignelles, Bléneau, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Fargeau et Saint-Sauveur*).

→ La mise en place d'actions de médiation numérique et le développement de la télémédecine pourraient accompagner la mise en place programmée de la fibre au cours des deux prochaines années.

Contrat de relance et de transition écologique

Communauté de communes de Puisaye-Forterre

- Accessibilité des ERP et continuité de la chaîne de déplacement

→ Les communes et la communauté de communes devront engager ou finaliser les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) dont elles sont gestionnaires, tout en incitant les autres gestionnaires d'ERP à faire de même.

→ Par ailleurs, aucune des communes membres de la CCPF d'au moins 1 000 habitants n'a approuvé son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE). Conformément aux prescriptions de la loi du 11 février 2005, dite « loi handicap », les communes concernées ou, le cas échéant, la CCLTB elle-même devront engager ou finaliser les travaux de mise en accessibilité des voiries, en veillant à la continuité de la chaîne de déplacements sur les principaux axes, liaisons et interconnexions (*comprenant donc - outre le cadre bâti et son accessibilité - la voirie, les aménagements des espaces publics, les réseaux et systèmes de transport et leur intermodalité*).

→ Dans les secteurs non desservis par les transports publics : veiller particulièrement à l'identification de solutions de déplacement vers les services de santé (*déjà en œuvre à Saint-Amand-en-Puisaye pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire*), les services publics/sociaux et les commerces du quotidien pour les personnes dépourvues de véhicules ou placées dans l'incapacité de les utiliser. Évaluer à cet égard l'adéquation de l'offre de transport à la demande mise en place par la CCPF avec les besoins des personnes âgées. L'un des enseignements de la consultation lancée par la CCPF dans le cadre de l'élaboration d'un Plan de Mobilité Rurale est celui de la nécessité d' « *une amélioration de l'offre de transports en commun / transport à la demande à destination des personnes âgées* », en vue notamment de faciliter l'accès aux services de santé.

➡ À cette triple fin, la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite devra procéder à un état des lieux complet, régulièrement actualisé, de la situation du territoire, et assurer par suite une information complète du public sur son site Internet. La mise en place d'un PAVE intercommunal pourrait également être envisagée, éventuellement en lien avec l'élaboration du Plan de Mobilité Rurale.

1.2 Faire de l'amélioration de l'accès aux soins une priorité

L'Observatoire Régional de la Santé (ORS Bourgogne-Franche-Comté) classe la Puisaye Forterre parmi les territoires ruraux vieillissants, socialement fragiles, en surmortalité et à l'offre de soins globalement déficitaire. Seul le canton de Toucy - socialement favorisé, en sous-mortalité et dont l'offre de soins est plutôt satisfaisante - fait exception²⁴. Dans ce contexte, la CCPF a défini comme étant d'intérêt communautaire l'action sociale en matière de santé. Elle est compétente pour toute intervention en faveur de l'organisation et de la coordination de l'offre de soins et de la prévention (dont la réalisation / gestion des maisons de santé et des maisons médicales), notamment dans le cadre du Contrat local de santé 2019-2023 (signé en janvier 2019 avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté).

▣ Données épidémiologiques : des indicateurs de santé très défavorables

Les taux standardisés de mortalité générale, prématurée et évitable, ainsi que le taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée (ALD), toutes causes confondues (avec en particulier une forte prévalence pour les maladies cardio-vasculaires et les cancers), sont significativement voire très significativement supérieurs à ceux du département et de la région, soulignant notamment le poids des comportements à risque dans la mortalité prématurée évitable (addictions, accidents, suicides, troubles alimentaires, etc.)

Les taux standardisés de mortalité associés au tabac et à l'alcool sont ainsi parmi les plus élevés de la région, et même les plus élevés pour les pathologies potentiellement attribuables à la nutrition (maladies cardio-vasculaires, diabète et cancer).

▣ Offre de soins : une offre globalement déficitaire

Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'accès aux soins de premier recours et, plus généralement, aux services et équipements de santé y est peu favorable :

- L'offre de soins de ville :

Avec 2,6 consultations/habitant/an, l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes y était la plus faible de Bourgogne-Franche-Comté en 2018, avec le PETR du Nord de l'Yonne²⁵. En 2020, le taux de *médecins généralistes* exerçant en libéral dans la CCPF était de 63,6 pour 100 000 habitants, contre 68 en moyenne dans le département, 87,6 en région et 92,3 à l'échelle nationale. La démographie médicale est également très défavorable : le Contrat local de santé 2019-2023 de la CCPF précise que 43,5 % des médecins généralistes ont plus de 60 ans. En conséquence, une large partie du territoire - classée « zone d'intervention prioritaire » - est éligible aux aides au maintien ou à l'installation de médecins généralistes proposées par l'Assurance maladie.

²⁴ Agence Régionale de Santé (ARS) / Observatoire Régionale de Santé (ORS) Bourgogne, *Portrait socio-sanitaire du Pays Puisaye-Forterre en vue de la mise en place d'un diagnostic et d'un projet de santé*, octobre 2012. Ce document est consultable à cette adresse : <http://www.orsbfc.org/wp-content/uploads/2013/10/663.pdf>

²⁵ David Brion, Caroline Desnoyers, Hélène Ville, « Bourgogne-Franche-Comté - Des fragilités socio-économiques plus contenues qu'au niveau national » in *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté*, 18 mars 2021, n° 120.

Les cantons / bassins de vie dont la situation est la plus favorable - ou la moins défavorable - au regard de l'accès à la médecine généraliste (*appréciée en nombre de consultations/habitant/an*) sont ceux de Toucy, Saint-Fargeau, Saint-Sauveur et Saint-Amand-en-Puisaye. La situation est à l'inverse particulièrement défavorable dans les cantons / bassins de vie de Charny-Orée-de-Puisaye, Bléneau et Courson-les-Carières.

La CCPF pâtit également d'une sous-densité globale de chirurgiens-dentistes. Le taux de chirurgiens-dentistes libéraux exerçant dans la CCPF était de 23,1 pour 100 000 habitants en 2020, contre 36,1 dans le département, 44,4 en région et 57,9 à l'échelle nationale. Outre les chirurgiens-dentistes, sous-représentés, la CCPF n'accueillait aucune autre spécialité médicale : on n'y comptait aucun ophtalmologue, aucun gynécologue, aucun cardiologue, aucun dermatologue, aucun pédiatre, aucun pneumologue, aucun psychiatre libéral.

La CCPF bénéficie cependant d'un taux d'équipement en pharmacies (52 pour 100 000 habitants) supérieur aux moyennes départementale (42), régionale (39) et nationale (37).

Elle jouit également d'une bonne représentation en infirmiers libéraux. Le taux d'infirmiers libéraux (144,6 pour 100 000 habitants) - quoique légèrement inférieur à la moyenne nationale (151,6) - y est supérieur aux moyennes départementale (128,6) et régionale (122,4). À l'inverse, le taux de masseurs kinésithérapeutes (61 pour 100 000 habitants) - s'il est à peu près égal à la moyenne départementale (65) - est inférieur à la moyenne régionale (85) et très nettement inférieur à la moyenne nationale (113).

- L'offre hospitalière :

Le territoire ne dispose pas d'établissements d'hospitalisation, ni d'équipement lourd (*scanner, IRM*), ni de soins de suite. Les temps moyens d'accès aux urgences y sont très supérieurs aux moyennes nationale et régionale. Les structures hospitalières les plus proches se situent à Auxerre, Clamecy, Cosne-Cours-sur-Loire, Gien et Joigny.

▣ Offre médico-sociale

A contrario, la CCPF bénéficie d'un taux d'équipement pour personnes âgées supérieur à celui de l'Yonne. Le taux d'équipement en *hébergements* pour personnes âgées (46 pour 100 000 habitants) est significativement plus élevé qu'aux échelles départementale (22), régionale (19) et nationale (15). Il en va de même des *services de soins à domicile*²⁶ (12 pour 100 000 habitants contre respectivement 6, 5 et 3 aux échelles départementale, régionale et nationale) et des *services d'aide à domicile* (32 pour 100 000 habitants contre respectivement 19, 19 et 11 aux échelles départementale, régionale et nationale). La CCPF accueille également un foyer restaurant.

²⁶La CCPF compte quatre SSIAD (*services de soins infirmiers à domicile*) et un SPASAD (*service polyvalent d'aide et de soins à domicile*).

Organisation des soins de proximité, amélioration de la prévention et du dépistage des maladies chroniques

□ L'enjeu est de renforcer l'offre de soins de ville, notamment l'offre de santé de premier recours et la télémédecine pour l'offre de second recours. Les élus seront des relais essentiels aux côtés de l'ARS pour :

- offrir des conditions favorables : (1) à l'installation de nouveaux professionnels de santé (*accompagnement des conjoints, centralité et accessibilité des locaux, débit Internet*) et (2) à l'accueil des étudiants en médecine (*promotion de la maîtrise de stage²⁷ et communication ciblée auprès des facultés de médecine franciliennes, mise à disposition de logements provisoires*).

- poursuivre les efforts visant à développer l'exercice coordonné de la médecine libérale (maisons de santé) et l'intégration dans des réseaux de santé. S'agissant de la mise en place de maisons de santé *pluridisciplinaires* (MSP) / maisons médicales : porter un accent particulier sur la Forterre (les 5 structures déjà en place sont toutes situées en Puisaye²⁸).

- favoriser le déploiement de la télémédecine dans les maisons de santé pluriprofessionnelles, à l'image des MSP de Saint-Amand-en-Puisaye (dermatologie, gériatrie, cardiologie, apnée du sommeil), Saint-Sauveur (dermatologie, cardiologie) et Bléneau (dermatologie, gynécologie) où cette dynamique a déjà été enclenchée.

- offrir des solutions de mobilité ad hoc vers les lieux d'accès aux soins pour les personnes les plus vulnérables (*personnes âgées isolées, autres ménages captifs*).

□ Parallèlement

- promouvoir les comportements favorables à la santé (*poids des comportements à risques dans la mortalité prématurée évitable : addictions, accidents, troubles alimentaires...*)

- améliorer le dépistage et la prise en charge des maladies chroniques, en mettant l'accent sur les personnes en situation de précarité, d'isolement et de fragilité.

□□□

²⁷ 5 maîtres de stages en médecine générale sont déjà présents sur le territoire.

²⁸ La CCPF compte trois MSP (Bléneau, Saint-Amand-en-Puisaye et Saint-Sauveur en Puisaye) et deux maisons médicales (Charny-Orée-de-Puisaye et Champignelles). Deux projets de MSP sont en gestation : à Courson-les-Carrières et à Toucy.

2) Préservation des écosystèmes (zones protégées, zones humides et plans d'eau, espaces boisés) et agrosystèmes remarquables (systèmes bocagers et prairiaux), protection des grandes perspectives paysagères

La CCPPF jouit d'un environnement naturel de grande richesse, assez fortement contrasté entre la Puisaye et la Forterre. Elle comprend la plus grande densité de sites naturels remarquables après l'Avallonnais, principalement concentrés dans un grand quart Sud-Ouest (*collines bocagères et plateau boisé de Puisaye*) et dans le quart Sud-Est de la CCPPF (*plateau boisé de Fouronnes*).

Elle accueille un nombre très important de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), dont certaines occupent d'importantes superficies : les ZNIEFF de type 2 couvrent 36,6 % de la superficie totale du territoire (*à savoir la quasi-intégralité du plateau boisé et des vallées alluviales de Puisaye à l'Ouest, une large partie des collines bocagères de Puisaye au centre et du plateau boisé de Fouronnes à l'Est*), les ZNIEFF de type 1 - *principalement réparties sur les secteurs des confins de la Champagne humide au NE, des collines bocagères de Puisaye au centre, du plateau boisé de Puisaye au SO et du plateau boisé de Fouronnes au SE*) - 7,5 %. Deux sites sont classés Natura 2000, l'un et l'autre multisectoriels²⁹. Deux arrêtés de protection de biotope visent la préservation des populations de l'écrevisse à pieds blancs dans les ruisseaux de Maurepas et des Fours, situés l'un et l'autre à Toucy.

Globalement, les paysages de Puisaye-Forterre mêlent plateaux cultivés (*plateaux cultivés de Puisaye à l'Ouest, de Forterre à l'Est*), collines bocagères (*sur un axe méridien Pourrain / Saint-Amand-en-Puisaye, aux confins de la Champagne humide et de la Puisaye*) et vastes étendues forestières (*massifs de la Puisaye icaunaise et nivernaise à l'Ouest, plateaux boisés de Fouronnes au Sud-Est*). Par contraste avec les plateaux calcaires de la Forterre, le réseau hydrographique, les systèmes prairiaux et les plans d'eau sont très présents à l'Ouest d'une diagonale Pourrain / Saint-Amand-en-Puisaye. Les sols de marnes et de calcaires de la Forterre et quelques couvertures limoneuses ont permis le développement d'une culture céréalière prospère tandis que les sols argilo-sableux régulièrement gorgés d'eau de la Puisaye sont plus favorables à l'élevage.

On distingue ainsi deux grands ensembles nettement différenciés :

- la **région naturelle de Puisaye** et ses placages peu perméables se caractérise par la présence de vallées peu profondes systématiquement parcourues par des cours d'eau permanents : le chevelu hydrographique y est exceptionnellement dense. Hormis aux franges occidentales, où le grand parcellaire agricole domine (plateau cultivé de Puisaye), les surfaces cultivées composent le plus souvent avec les prairies naturelles, les réseaux de haies, les bois, les étangs et les mares. La présence de l'eau y a favorisé la dispersion de l'habitat. Les contrastes sont toutefois marqués entre les façades Ouest et Nord-Ouest de la Puisaye dont les sous-sols crayeux permettent la culture et les façades Est et Sud-Est installées sur sables, argiles et marnes et qui présentent un paysage de bocage : les cultures

²⁹1) FR2601011 - « Milieux humides et habitats à Chauves-souris de Puisaye-Forterre » (multisectoriel, mais très majoritairement situé dans le sud de la Puisaye)

2) FR2600974 - « Pelouses, forêts et habitats à chauve-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents » (trois communes des franges Est de la Forterre sont concernées : Val-de-Mercy, Charentenay et Fontenay-sous-Fouronnes).

annuelles s'y montrent plus discrètes et s'imbriquent aux parcelles de prairies et à de vastes ensembles forestiers.

- la **région naturelle de Forterre** se rattache pour sa part au vaste ensemble des plateaux de Bourgogne. A l'inverse de la Puisaye, elle se caractérise par des vallées calcaires souvent sèches, dépourvues de cours d'eau permanents, au profil plus marqué. Les sols y sont superficiels à peu profonds, caillouteux et filtrants : des circulations karstiques s'y développent au détriment du réseau de surface³⁰. À l'exception du plateau boisé de Fouronnes, les plateaux y sont très largement cultivés, offrant des paysages très ouverts (parsemés de quelques bosquets et de haies très résiduelles), proches de l'openfield.

Chacun de ces deux grands ensembles se subdivise à son tour en plusieurs sous-ensembles (*trois pour la Puisaye, deux pour la Forterre*), formant cinq entités géographiques cohérentes. Se succèdent ainsi d'Ouest en Est :

- (1) Le **plateau cultivé de Puisaye**, dont les soubassements crayeux sont recouverts de limons à silex. Ces sols gras et profonds présentent une bonne fertilité agricole malgré une saturation possible en eau dans les horizons supérieurs en hiver. Le découpage parcellaire s'est agrandi sur une grande partie du plateau, ne conservant son tracé des années 1950 que ponctuellement. Les haies ont régressé et leur réseau est désormais discontinu, se maintenant essentiellement dans les fonds de vallées (*Loing, Ouanne*).

- (2) Le **plateau boisé de Puisaye**, sur un axe inter-vallées Villiers-Saint-Benoît / Lavau. Ces plateaux et rebords de plateaux à faibles pentes sur sables, argiles et marnes, aux sols imperméables, froids et acides sont marqués par la présence de grandes forêts accompagnées sur leurs lisières par des surfaces conséquentes de prairies, en partie quadrillées de haies généralement bien développées. Les eaux de surface y sont très présentes.

- (3) **Au centre** : les **collines bocagères de Puisaye**, où fronts de cuesta et buttes s'agrègent localement pour former une succession de reliefs doux, visuellement estompés par les réseaux de haies bocagères. Situé aux confins de la Champagne humide et assis sur un socle géologique imperméable (*argiles et marnes*), ce secteur collinaire est également très marqué par les eaux de surface. L'herbe s'affirme et n'abandonne aux cultures qu'une partie des hauteurs des collines.

³⁰ La sécheresse du sol, qui donnera des noms de villages comme Merry-le-Sec et Lainsecq, n'est que toute relative. L'eau est bien présente, mais souterraine et parfois résurgente comme à Druyes-les-Belles-Fontaines. Les vastes couches sédimentaires marneuses du kimméridgien gardent les eaux des pluies que les fissures du calcaire portlandien ont laissé passer.

Les réseaux de haies en port libre sont particulièrement présents et resserrent fortement les horizons. L'arbre se mêle aux arbustes et se fond dans les haies, l'ensemble formant des paysages labyrinthiques.

- (4) Le **plateau cultivé de Forterre** appartient à l'ensemble plus vaste des plateaux de Bourgogne. Il se présente comme une succession de plateaux calcaires perméables à charge caillouteuse, aux sols plus chauds et plus basiques qu'en terre poyaudine, ouvrant des vues très lointaines et incisés de nombreux petits vallons secs. Calcaires et marnes y forment des « terres à céréales », et ce dès le 19ème siècle et plus encore depuis le remembrement des années 1960 et l'arrachage systématique des « bouchures » (haies vives). Ces zones de plateaux karstiques constituent également un milieu particulièrement sensible à l'entraînement des nitrates dans les eaux d'alimentation, situation aggravée par l'intensification des pratiques agricoles.

- (5) Aux franges Sud-Est : le **plateau boisé de Fouronnes** - lui aussi partie intégrante des plateaux de Bourgogne - se compose de larges clairières habitées et cultivées (*selon un système agricole intensif*) au sein de grands massifs forestiers, le plus souvent jointifs et formant un ensemble cohérent de réservoirs boisés. Les forêts, majoritairement privées, sont essentiellement composées de hêtres et de chênes. Les eaux de surface sont rares. Les sols argilo-calcaires - caillouteux et drainants - sont ici particulièrement peu profonds et difficiles à cultiver. Ils sont en outre, par endroits, particulièrement sensibles à l'érosion éolienne ou hydrique, surtout dans la situation de découverte végétale³¹.

Biodiversité, parcellaire et paysages

▫ L'originalité de la Puisaye-Forterre réside d'abord dans le contraste peu commun de ses deux principales régions naturelles, aux substrats géologiques clairement différenciés. La diversité et la richesse des paysages, milieux et pratiques agricoles qui en découlent est un facteur nodal d'attractivité du territoire. Leur entretien, leur préservation et/ou leur restauration constituent, à ce titre, un enjeu majeur.

▫ Point d'attention : Une tendance à l'**uniformisation des paysages de plateaux** et à la perte des caractéristiques originelles de certains secteurs, appauvris par simplification. Cette évolution souligne par contraste le renforcement de la valeur patrimoniale des sites de vallées et de pentes qui servent de « refuge » à des paysages agricoles plus complexes :

- vallées bocagères de Puisaye (Ouanne, Loing) ;
- séquences de vallons secs avec lisières arborées des plateaux de Bourgogne (Forterre).

Priorité devra être donnée à la préservation et à la réintroduction des structures végétales (*haies, bosquets, arbres isolés, alignements, vergers*) ainsi qu'au maintien des surfaces en herbe (*prairies naturelles ou ensemencées*) et au renforcement de leur présence aux abords des cours d'eau et autres secteurs à enjeux (*captages, villages, etc.*).

³¹ Cas des fersialsols autour d'Étais-la-Sauvin, Druyes-les-Belles-Fontaines et Andryes.

▫ Plateau cultivé de Puisaye : Avec la progression des grandes cultures, on observe un gommage du contraste entre le plateau de Puisaye (bocager il y a encore 60 ans) et celui du Gâtinais (autrefois caractérisé par la densité des plantations d'arbres fruitiers) : les prairies ont laissé place aux cultures annuelles sur l'essentiel du plateau. Il en découle une suppression ou une simplification des haies, et une moindre diversité des productions (dominante céréales / oléagineux). Le maintien voire le renforcement des espaces prairiaux et de la trame bocagère est donc un enjeu majeur sur ce secteur.

▫ Sur le plateau cultivé de Forterre, la simplification a été plus marquée encore, et plus précoce : les réseaux de haies y étaient déjà résiduels à l'aube des années 1960, ils sont aujourd'hui l'exception. Leur suppression s'est vue depuis lors redoublée par celle, quasi-systématique des arbres isolés et des petits bosquets, encore relativement nombreux dans les années 1950. Les effets sur les paysages - *prédominance de déserts céréaliers monotones et peu propices à la biodiversité* - sont redoublés par l'extrême rareté des eaux de surface. L'enjeu n'est pas seulement le maintien mais la restauration des réseaux de haies, en appui d'un renforcement des pratiques agroécologiques dans un secteur très fortement vulnérable au transfert des nitrates et produits phytosanitaires vers les nappes phréatiques. Par ailleurs : Prêter une attention particulière à la protection ou à la restauration des lisières arborées autour des villages des plaines cultivées et des fonds de vallées sèches pour structurer l'interface entre les secteurs habités et le grand parcellaire agricole, y maintenir des réservoirs de biodiversité et y apporter des îlots de fraîcheur.

▫ Les paysages remarquables des collines bocagères de Puisaye ne sont pas totalement à l'abri de cette tendance à la simplification des pratiques culturales. On y observe un recul des surfaces prairiales et un desserrement de la trame bocagère, particulièrement aux limites de la Forterre : le secteur à l'Est de Treigny est aujourd'hui dominé par les cultures, les réseaux de haies - dont la maille était encore particulièrement serrée aux seuils des années 1960 - y sont désormais résiduels et discontinus. Dans ce secteur à forte valeur patrimoniale, les efforts devront tendre à la reconnexion des corridors écologiques par le maintien ou la restauration d'un réseau de haies continu.

▫ Plateau boisé de Fouronnes : attention à l'enrésinement de ces forêts très majoritairement caducifoliées. La disparition des vieilles forêts calcicoles au profit de peuplements de résineux pourrait constituer un facteur de vulnérabilité pour nombre d'habitats faunistiques et floristiques remarquables.



□ En règle générale, tous secteurs confondus : La priorité devrait être donnée aux actions visant à **préserver / restaurer les milieux remarquables et grandes perspectives paysagères de ce territoire sensible face aux pressions anthropiques diverses (étalement urbain, agriculture intensive, développement non maîtrisé des installations éoliennes et photovoltaïques) :**

1. Limiter la pression de l'agriculture céréalière sur les prairies, réseaux de haies, petits bosquets et arbres isolés, en associant étroitement la profession agricole aux initiatives prises en ce sens. Veiller par ailleurs à garantir la compatibilité de cet objectif de maintien voire de restauration de la trame bocagère - et, ce faisant, de préservation des capacités de stockage du carbone et de lutte contre l'érosion des sols et les ruissellements³² - avec le projet de développement d'une filière bois-énergie locale. (Voir à ce sujet la section 3.1.1 ci-après.)

2. À cet égard, une vigilance analogue devra être accordée à la préservation et à la régénération des vastes ensembles forestiers des plateaux boisés de Puisaye et de Fouronnes, les uns et les autres inventoriés au titre des ZNIEFF et partiellement recouverts par des sites classés Natura 2000. Les modalités de gestion des forêts - très majoritairement privées - devront donc être encadrées de manière à : i. renforcer la capacité de celles-ci à faire office de puits de carbone, d'habitat naturel et d'espace filtrant et de recharge des eaux souterraines face au risque d'enrésinement et de perte de biodiversité qui en résulte³³ ; ii. garantir la compatibilité des objectifs précités et de celui de développement d'une filière bois-énergie locale : si ce dernier projet semble être favorable à la lutte contre l'enrésinement (le pouvoir calorifique des bois résineux étant moindre que celle des feuillus), le volume et la nature des prélèvements ne devront contrarier ni la régénération potentielle des forêts, ni la régénération des sols (exploitation raisonnée des rémanents), ni la priorité donnée à la production de bois d'œuvre de qualité³⁴.

Les modes de gestion forestière favorisant les peuplements autochtones et diversifiés (*gestion en futaie irrégulière, jardinée, taillis sous futaie*) devront être favorisés.

³²En Puisaye, des phénomènes importants d'érosion peuvent se manifester sous cultures (*érosion en nappe ou en rigoles*) en raison du caractère instable des horizons de surface limoneux ou sableux. C'était là une raison empirique du maintien d'une agriculture sur petites parcelles avec un fort réseau de haies, aujourd'hui menacée.

³³ La capacité de stockage du carbone des feuillus est supérieure de 60 % à celle des résineux.

³⁴ Conformément aux objectifs du contrat forêt-bois régional 2018-2028, la récolte de bois énergie ne devrait s'inscrire que comme coproduit de la mobilisation de bois d'œuvre et de l'amélioration de la valeur économique des peuplements dans une perspective de production de bois d'œuvre.

3. Impact paysager des installations éoliennes et parcs photovoltaïques : Porter une attention vigilante à la localisation (*définition concertée à l'échelle intercommunale de zones préférentielles*) et à l'encadrement des projets de manière à ce que les implantations visées ne portent atteinte ni aux écosystèmes ni à la composition d'ensemble des paysages offerts, et que leur alignement et/ou leur orientation - en cohérence avec les lignes de fuite depuis les villages et/ou les axes de circulation - n'induisent pas d'effets de barrage, de désordre ou de saturation. Dans l'avis émis le 17 juin 2020 par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sur le projet de PCAET porté par la CCPF, l'autorité environnementale recommande ainsi à la CCPF de « *préciser le principe de mesures d'intégration paysagère indiqué dans le PCAET* » et d'« *approfondir l'analyse des potentialités offertes par le territoire en matière de développement éolien dans une démarche ERC (« éviter-réduire-compenser ») au regard des enjeux de biodiversité et de paysage (mise en évidence des zones de grande sensibilité et secteurs à enjeux particuliers)* ».

□□□

3) Renforcement de la chaîne de valeur locale *autour de la valorisation des ressources et des compétences*

Le poids relatif de l'agriculture est notablement plus important dans la CCPF (12,8 % des emplois) que dans l'ensemble du département (5,8%) et de la région (4,2%). Par ailleurs, le poids relatif de l'industrie (16%) y est comparable à celui observé à l'échelle départementale (15,9%). L'une et l'autre sont cependant très dépendantes de donneurs d'ordres extérieurs : productions agricoles insuffisamment intégrées et valorisées (*circuits de commercialisation longs, ateliers de transformation externalisés*), productions industrielles faiblement positionnées sur la chaîne de valeur, exposées à la concurrence internationale et déliées des sièges sociaux et centres de R&D. Ces systèmes n'offrent donc pas les bénéfices attendus en matière d'autonomie et de résilience.

Par ailleurs, 34,7 % de la population non scolarisée de plus de 15 ans est au mieux titulaire d'un brevet des collèges, contre 33,6 % dans l'Yonne et 30,3 % en région.

↳ L'enjeu pourrait être de viser un renforcement de la chaîne de valeur locale autour de la valorisation des ressources naturelles et agricoles (*dans une visée de renforcement de l'autonomie énergétique et alimentaire et de développement de l'écotourisme*) et de la valorisation des compétences (*nouvelles formes de travail et installation de nouveaux actifs, économie sociale et solidaire*). En d'autres termes : favoriser la mise en œuvre de projets territorialisés, intégrés et innovants, adaptés aux ressources et besoins du territoire, en réponse à une stratégie définie localement par un ensemble de partenaires publics et privés.

3.1 La valorisation des ressources naturelles et agricoles...

3.1.1 *...dans une visée de renforcement de l'autonomie énergétique et alimentaire*

La CCPF a précocement affirmé son attachement à la préservation de l'environnement, considéré comme une dimension transversale à l'ensemble des politiques conduites sur le territoire. La Charte de Pays signée en 2001 affirmait ainsi la volonté de « *préserver et requalifier le patrimoine naturel, paysager et culturel et [de] conforter les espaces agricoles et forestiers du territoire* ». Quelques années plus tard, une Charte de l'Environnement était adoptée parallèlement à la signature du Contrat de Pays 2007-2013. Depuis lors, la CCPF a fait de la question de l'« autonomie énergétique » un vecteur de développement prioritaire pour le territoire. Cette orientation comprend à la fois la valorisation de ressources énergétiques primaires renouvelables (*dont le développement de la filière bois-énergie locale*) et le renforcement des capacités locales de production et de distribution de l'énergie produite à partir de ces ressources (*y inclus les activités liées à la maintenance des équipements*). En 2013, la Puisaye-Forterre s'est ainsi engagée dans la démarche « Territoire à énergie positive » (TÉPos)³⁵,

³⁵ « Est dénommé territoire à énergie positive un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale en réduisant autant que possible les besoins énergétiques ». Le but du Tepos étant d'associer transition énergétique et développement local en faisant travailler ensemble plusieurs types d'acteurs (économiques, politiques et citoyens). La démarche TEPOS n'est ni réglementaire, ni normée, même si la méthode Destination TEPOS a été développée à l'attention des territoires engagés dans la démarche. Par contre, la dynamique TEPOS est indissociable du réseau national rassemblant les collectivités et acteurs locaux qui visent l'objectif 100% énergies renouvelables.

puis a été lauréate en 2015 de l'AAP « Territoire à énergie positive pour le croissance verte » (TEPCV) qui donne accès à une enveloppe financière pour cofinancer certains des projets visés par la démarche TEPos (financement de 500 000 euros). Enfin, la CCPF a engagé l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en 2017. Cette démarche vise à doter la CCPF d'une stratégie globale en matière de transition énergétique et écologique du territoire, afin d'atténuer et d'anticiper les effets du changement climatique. La CCPF vise ainsi une production d'énergies renouvelables locales qui couvrirait 100 % de ses besoins en 2050. La forêt et le bocage, en particulier, constituent une richesse biologique et économique largement sous-exploitée, mais dont l'équilibre est fragile.

▫ Filière locale de bois-énergie

La déclinaison opérationnelle du PCAET vise notamment la structuration locale et progressive d'une filière d'approvisionnement en bois-énergie (*bois déchiqueté*) et la vente de chaleur bois aux collectivités de Puisaye-Forterre (*réseaux de chaleur*), sous contrôle partiel de celles-ci. Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) a été créée à cet effet (« *SCIC Énergie Puisaye-Forterre La Charbonnette* »)³⁶, en partenariat notamment avec la Station de Recherche Pluridisciplinaire des Metz (SRPM). L'éventail des missions imparties à la SCIC est large et peut toucher à la fois :

- à l'approvisionnement / distribution / promotion du bois déchiqueté local (plaquettes) ;
- à la gestion des plateformes de stockage ;
- à la création (financement et supervision des travaux), à l'exploitation et à la maintenance

de nouvelles chaufferies collectives alimentées en plaquettes locales.

Le projet repose sur l'exploitation de ressources locales (*bocages, forêts, ripisylves*) visant la satisfaction de besoins locaux (*circuits courts et de proximité*), dans le cadre d'une gestion durable de la ressource visant son renouvellement. Le but visé n'est pas l'exploitation intensive mais le maintien - par sa valorisation - d'un maillage bocager de qualité, et la reconnaissance de la haie comme élément technico-économique, environnemental et social dans l'exploitation³⁷. Outre le combustible (finalité principale de la plateforme), la production de bois raméal fragmenté (BRF) et de paillage pour litière et pour cultures sont des options envisagées pour contribuer à l'équilibre économique de la structure, en partenariat avec le GIEE nivernais Paillobois.

▫ Point de vigilance : Les modalités d'exploitation des ressources devront effectivement garantir leur renouvellement permanent et conforter/renforcer les services écosystémiques associés. À cet effet, les conditions et les mesures d'évitement et de réduction des effets négatifs directs ou indirects, à court, moyen ou long terme sur le milieu naturel et la biodiversité devront être précisément définis par les porteurs de projet (*stockage carbone, continuités écologiques, habitats naturels, etc.*)

▫ Matériaux biosourcés

³⁶ Une SCIC est une société coopérative de forme commerciale à gestion désintéressée qui a pour objet « la production ou la fourniture de biens ou de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale ». Une Scic est d'abord au service d'un projet rassemblant plusieurs parties prenantes (dont les salariés, ou plus généralement les producteurs, ne sont qu'une part). Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent ainsi détenir ensemble jusqu'à 50 % du capital de chacune des sociétés coopératives d'intérêt collectif.

³⁷ La rédaction d'une charte d'entretien des haies et la construction d'une image de marque sont envisagées à cet effet.

▫ Envisager en lien avec d'autres territoires icaunais et extra-icaunais les conditions d'une relance de la dynamique amorcée autour des matériaux de construction biosourcés à l'occasion de la mise en place du centre de formation Poléthic, aujourd'hui disparu. L'élaboration récente d'une Feuille de route matériaux biosourcés 2020-2024 par le CR BFC (<https://www.effilogis.fr/sites/default/files/2021-02/Feuille%20de%20route%20mat%C3%A9riaux%20biosourc%C3%A9s%202020-2024.pdf>), et la création récente d'un cluster Bois & matériaux biosourcés à rayonnement régional (baptisé Robin's pour Réseau des ouvrages biosourcés innovants : <https://www.cluster-robins.fr/>) pourraient à cet égard faire office de fenêtres d'opportunité.

▫ Circuits alimentaires de proximité :

La CCPF et la Station de recherche pluridisciplinaire des Metz (SRPM) ont candidaté avec succès à l'appel à manifestation d'intérêt « Projet alimentaire territorial » lancé en 2019 par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Bourgogne-Franche-Comté (DRAFF) dans le cadre du Plan Régional de l'Alimentation (PRAlim). Diverses actions de formation ont été dispensées aux agents de la CCPF (pour piloter la démarche), aux cuisiniers des restaurations collectives (afin de les accompagner dans l'introduction de denrées issues des circuits de proximité) et aux producteurs locaux (afin de les aider à répondre aux marchés publics). Le but imparti à la démarche est d'établir un programme d'actions visant à structurer les circuits alimentaires de proximité, dans le cadre d'une agriculture écoresponsable. La démarche pourra prendre appui sur le Drive des fermes de Puisaye (<https://drive-des-fermes-de-puisaye.fr/>) et le Guide du terroir des producteurs en Puisaye-Forterre 2020-2022 (<https://www.puisaye-tourisme.fr/wp-content/uploads/2018/07/guide-des-producteurs-2020-2022.pdf>) pour le rapprochement entre producteurs et consommateurs, et sur la plateforme www.agrilocal89.fr pour la mise en relation entre acheteurs publics de la restauration collective (collèges, lycées, maisons de retraites, communes, etc.) et fournisseurs d'un même bassin de vie.

▫ Une attention particulière devra être portée à l'éventuel renforcement des capacités de transformation alimentaire sur le territoire (notamment sous forme d'ateliers de transformation collectifs ou partagés), ainsi qu'à l'organisation collective de la chaîne de distribution logistique en circuits alimentaires de proximité (transport, stockage, points de vente...).

L'ensemble de ces initiatives (*filière bois, circuits alimentaires de proximité, éventuelle relance des initiatives autour des matériaux biosourcés*) pourra bénéficier de la dynamique impulsée autour du groupe d'action locale (GAL) de Puisaye-Forterre, mis en place dans le cadre du programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), en lien avec le Réseau Rural Français (RRF)³⁸. Les projets mis en œuvre dans le cadre de la démarche LEADER sont financés par les crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et par des crédits nationaux qui peuvent provenir de l'État, des collectivités territoriales, ainsi que d'autres fonds publics (Communautés de communes, Agence de l'eau, établissements publics...).

³⁸ Un GAL regroupe des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire, pour élaborer une stratégie locale de développement (SLD).

3.1.2 ...dans une visée de développement de l'écotourisme et de l'agritourisme

La Puisaye-Forterre, nous l'avons vu, se caractérise par la richesse et la diversité de ses écosystèmes, agrosystèmes et paysages. Elle jouit également de sites patrimoniaux remarquables qui font sa renommée (*château de Saint-Fargeau, musée et maison Colette, château-fort des comtes d'Auxerre et de Nevers à Druyes-les-Belles-Fontaines, château Renaissance de Saint-Amand-en-Puisaye et son musée du grès, etc.*) et d'une offre de loisirs à la fois diversifiée et originale (*chantier médiéval de Guédelon, spectacle historique du château de Saint-Fargeau, base de loisirs nautiques du Lac du Bourdon, train touristique et cyclorail de Puisaye, etc.*). Cependant, le tourisme actuel est un tourisme de passage qui profite peu à l'économie locale. De par sa proximité avec l'Île-de-France, la Puisaye-Forterre apparaît pourtant toute désignée pour devenir une terre d'élection du « slow tourisme »³⁹, un tourisme d'imprégnation lente et de découvertes approfondies, basé sur la valorisation des aménités rurales (*savoir-faire, paysages, petit patrimoine, milieux*). Quoiqu'en baisse, le taux de résidences secondaires y reste d'ailleurs élevé (24,1 % en 2007 et 21,5 % en 2017 contre respectivement 12,6 % et 10,9 % dans l'Yonne). La CCPF compte également un nombre important de campings, avec une forte capacité d'accueil (plus du quart des capacités icaunaises).

³⁹Luc Mazuel, « Le slow tourisme, un nouvel enjeu pour le développement durable des territoires et la préservation des paysages. », communication donnée à Clermont-Ferrand en septembre 2018 et publiée in *European landscapes and quality of life*, 28th session of the Permanent European Conference for the Study of the Rural Landscape. Voir aussi Isabel Babou et Philippe Callot, « Slow tourism, slow(r)évolution ? », in *Espaces, tourisme & loisirs*, mars 2009. Voir aussi la page du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance dédiée au « slow tourisme » : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/developpement-et-competitivite-du-secteur/slow-tourisme-france>

Le maillage en gîtes et chambres d'hôtes y est relativement dense. Les capacités hôtelières y sont, a contrario, relativement limitées (7 hôtels et 96 chambres sur un total de 94 hôtels et 2644 chambres dans l'Yonne⁴⁰).

La valorisation économique des aménités rurales, patrimoniales et environnementales

□ L'enjeu est de prolonger les séjours et de capter de nouvelles clientèles - notamment métropolitaines - en tirant parti des mutations en cours dans l'art de voyager et de séjourner (« tourisme décarboné », « slow tourisme »).

□ Il s'agirait, à cette fin, de :

(1) conforter le potentiel touristique de la Puisaye-Forterre autour du patrimoine bâti, du patrimoine culturel et de l'offre de loisirs :

- Patrimoine bâti : la « Puisaye des châteaux » dans un périmètre défini par le triangle Treigny / Saint-Sauveur / Saint-Fargeau⁴¹, le château Renaissance de Saint-Amand-en-Puisaye, le château-fort des comtes d'Auxerre et de Nevers à Druyes-les-Belles-Fontaines, mais encore l'échelle des sept écluses à Rogny.

- L'offre de loisirs : visite du chantier médiéval de Guédelon (de mars à novembre), spectacle historique du château de Saint-Fargeau (juillet-août), base de loisirs nautiques et de plein air du Lac du Bourdon, parc d'aventure du Bois de la Folie à Treigny, train touristique de Puisaye (« Transpoyaudin » entre Toucy et Villiers-Saint-Benoît⁴², cyclorail de Puisaye entre Charny et Villiers-Saint-Benoît. La CCPF accueille en outre de nombreuses salles de spectacle, dont un cabaret (La Ruche Gourmande à Charny), mais encore le café concert et village d'artistes « La Poèterie » à Saint-Sauveur, bâti sur les friches d'une ancienne briquetterie.

- Patrimoine culturel (dont les arts & métiers) : le musée et la maison Colette, le musée conservatoire des arts de la forge à Saint-Sauveur, le couvent de Treigny pour les arts de la céramique (expositions), la poterie de la Bâtisse à Moutiers, le musée du Grès et la maison de la mémoire potière à Saint-Amand, la carrière souterraine d'Aubigny.

(2) mettre l'accent sur le tourisme d'itinérance (mobilités douces) et les différentes déclinaisons du tourisme rural (écotourisme, tourisme à la ferme et tourisme sportif) :

- Tourisme d'itinérance : développer le potentiel cyclotouristique du territoire en aménageant des boucles locales en connexion avec les grands axes cyclotouristiques de la vallée de la Loire et de la vallée de l'Yonne : *liaison vers et depuis le canal de Briare (que longe l'EV3 / V48 Loing-Loire-Berry), liaison vers et depuis la V55 à Joigny (en coopération avec la CC de l'Aillantais et la CC du Jovinien).*

⁴⁰À titre de comparaison, la CC Avallon-Vézelay-Morvan compte à elle seule 24 hôtels et 498 chambres.

⁴¹Châteaux de Saint-Fargeau, de Ratilly (à Treigny) et de Saint-Sauveur (qui abrite le musée Colette), auxquels s'ajoute le chantier médiéval de Guédelon.

⁴²Initialement exploité entre Moutiers et Villiers-Saint-Benoît via Toucy, le Transpoyaudin a vu son parcours réduit en raison du mauvais état de la voie et des coûts d'entretien induits.

- **Écotourisme** : valoriser / organiser la découverte du patrimoine naturel (paysages de bocages, milieux humides et milieux forestiers), à l'image par exemple du Parc naturel de Boutissaint à Treigny.

- **Tourisme à la ferme** : structurer l'accueil à la ferme, à l'image de la ferme et des écomusées - *logis du meunier, musée d'outils anciens, anciennes machines agricoles* - du Moulin de Vanneau à Saints-en-Puisaye. Sonder les possibilités offertes par le « woofing ».

- **Tourisme sportif** (trail, VTT, randonnées, tourisme équestre, sports nautiques) : tabler notamment, à cet effet, sur les possibilités multiples offertes par le vaste réseau de cheminements (référéncés ou non référéncés) et de cours d'eau. Envisager la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour en évaluer le potentiel et préfigurer l'offre.

▫ Le « slow tourism » ou « tourisme décarboné »

En substituant le « plus près plus longtemps » au « plus loin plus vite », le « slow tourism » marque une mutation profonde de notre façon de voyager. Il s'appuie sur des modes de transports peu ou pas polluants qui laissent le temps de la découverte. Il conjugue itinérance patrimoniale (*bâti remarquable, petit patrimoine, arts et traditions populaires*), découverte des écosystèmes, paysages et pratiques culturelles, activités de pleine nature (*cyclotourisme, randonnée pédestre, VTT, trail*) et contact avec l'habitant (*camping à la ferme, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, fermes-auberges*). Il représente, pour la Puisaye-Forterre, à moins de 2h en voiture de Paris, une opportunité remarquable pour valoriser son territoire. C'est également un levier utile à la diversification de l'activité agricole, à la préservation des milieux (génie écologique) et à la rénovation du patrimoine bâti (classé ou vernaculaire).

3.2 La valorisation des compétences

3.2.1 Nouvelles formes de travail et installation de nouveaux actifs

• Les atouts paysagers et culturels de la Puisaye-Forterre, et sa relative proximité au bassin francilien, en font une destination potentiellement prisée pour l'installation d'activités tertiaires exercées à distance, même si l'absence de desserte ferroviaire est clairement un handicap. L'enjeu est de faire la CCPF un territoire accueillant à l'économie immatérielle et aux nouvelles formes de travail adaptées au cadre rural (télétravail, entreprises unipersonnelles)

→ À cet effet : accompagner la création et la promotion d'environnements créatifs favorables (*fablabs, espaces de co-working et autres espaces collaboratifs / mutualisés*).

3.2.2 Économie sociale et solidaire (ESS)

▫ Économie sociale et solidaire (ESS) :

→ Promouvoir l'économie circulaire et l'entraide sociale

▫ en accompagnant notamment les actions conduites par La Californie (Toucy), tiers-lieu dédié au lien social et à l'économie circulaire⁴³. Le site comprend à ce jour une recyclerie, un comptoir numérique solidaire⁴⁴, un vestiaire solidaire⁴⁵, un atelier de réparation de vélos et un jardin partagé⁴⁶.

→ Plus globalement, l'enjeu est d'identifier des gisements d'emplois et de répondre à des besoins que ni le secteur public ni le secteur marchand ne satisfont pleinement sur un territoire socialement fragile et relativement isolé :

▫ en promouvant le développement de l'entrepreneuriat rural collectif - et plus largement du mouvement coopératif et mutualiste - pour en faire un pilier de la transition écologique et solidaire du territoire et un vecteur important de la création d'emploi en milieu rural. Ces initiatives peuvent prendre la forme de sociétés coopératives d'intérêt collectif ou SCIC (pour favoriser

⁴³Cette structure associative a été retenue par le ministère de la Cohésion des territoires pour intégrer le réseau des « Fabriques de territoire » et bénéficie à ce titre de subventions.

⁴⁴Ce comptoir comprend un atelier de reconditionnement des ordinateurs. Ceux-ci sont soit proposés à la vente soit offerts à des familles en situation de précarité, à des établissements scolaires ou à d'autres structures associatives du domaine de l'économie sociale et solidaire (programme « ordinateurs solidaires »).

⁴⁵Le produit des ventes permet d'améliorer la qualité des colis alimentaires distribués par Toucy Entraide à des familles en situation de précarité.

⁴⁶Les fruits et légumes cultivés et récoltés par des bénévoles viennent abonder les colis alimentaires distribués par Toucy Entraide. Cette action est conduite en partenariat avec l'association le PARC (Produire s'Alimenter, Réunir, Créer) et la Station de recherche pluridisciplinaire des Metz (SRPM), qui œuvrent l'une et l'autre pour l'autonomie alimentaire locale et la protection des écosystèmes.

l'implication des collectivités), de sociétés coopératives et participatives ou SCOP ou, plus classiquement, d'associations⁴⁷.

▫ en soutenant activement la démarche engagée par l'association « Ressources & Compétences » dans le cadre du dispositif « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD)⁴⁸.

→ Accompagner les initiatives de mobilité solidaire, telles celles portées par l'entreprise d'insertion Chênelet, à Toucy. Cette entreprise - qui emploie et forme des personnes éloignées du marché du travail - a noué des partenariats avec les associations Club Mob, sise à Auxerre, et Mobil'éco, sise à Joigny, pour offrir des solutions de mobilité à ses salariés : locations de véhicules à faible coût (Club Mob), transport de personnes et garage solidaire sur demande (Mobil'éco).

□□□

⁴⁷Les domaines d'intervention concernés sont potentiellement très vastes : l'artisanat, le tourisme, la culture, la pédagogie/formation, les activités et installations agricoles (*visant notamment le renforcement du lien ville/campagne à travers l'approvisionnement de la restauration collective, la vente directe ou les marchés de producteurs*), le maintien ou l'émergence de nouveaux services de proximité (dont les services à la personne ou l'accès au numérique), les énergies renouvelables, etc.

⁴⁸La mise en place sur le territoire d'une ou plusieurs entreprises à but d'emploi (EBE) agréées et subventionnées par l'État est assujettie à une démarche volontaire des collectivités. La loi du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ouvre la voie à la deuxième étape de l'expérimentation. Cette dernière concernera au moins soixante territoires : les dix premiers seront reconduits (ils avaient été sélectionnés en novembre 2016 après le vote de la première loi d'expérimentation) et cinquante nouveaux seront habilités pour 5 ans (les nouveaux territoires ont trois ans pour candidater). Le cas échéant, il sera d'ailleurs possible d'élargir au-delà de soixante, par décret, le nombre de territoires sélectionnés. La mise en œuvre effective de cette deuxième étape est suspendue à la publication d'un décret d'application et à la publication d'un cahier des charges pour l'appel à candidatures. Elle interviendra au plus tard le 1^{er} juillet 2021 (article 11 de la loi).

4) Sécurisation / valorisation des traversées de bourgs

➤ L'enjeu est de promouvoir - en lien avec le Conseil départemental - la sécurisation et la valorisation des traversées de bourgs, notamment sur les axes stratégiques à fort flot de circulation générateurs de bruit, d'insécurité et de pollution.

Avec un triple objectif:

1) « casser » - à tout le moins réguler - la vitesse sur ces axes traversants et ce dès les entrées de bourgs :

⇒ Réaliser à cet effet des études de circulation et d'aménagement routier pour mieux sérier les enjeux et dégager les solutions appropriées. Les entrées de villes/bourgs devront être particulièrement étudiées afin de donner aux automobilistes une lecture sans équivoque de leur localisation en ou hors agglomération afin de leur permettre d'adopter intuitivement un comportement responsable avec une vitesse maximale à ne pas dépasser.

2) prioriser le PARTAGE DE LA VOIRIE ET LES circulations douces (notamment celles impliquant d'emprunter, de longer ou de traverser l'axe routier principal), sans omettre la question de l'accessibilité des dépendances aux personnes à mobilité réduite :

⇒ Cette problématique pourra être traitée dans le cadre du Plan de Mobilité Rurale actuellement en cours d'élaboration à l'échelle de la CCPF, en y associant étroitement le Conseil Départemental. Dans les villes de plus de 1000 habitants, la question de l'accessibilité de la chaîne de déplacements doit par ailleurs faire l'objet d'une planification spécifique (élaboration d'un PAVE, voir ci-avant la section 1.1).

3) ne pas rendre le lieu - ses commerces, son patrimoine - indifférent.

☒ Points de vigilance :

- La traversée de bourg de Courson-les-Carières par la RN151 est génératrice d'un fort trafic, notamment de poids lourds. L'abord du village depuis Auxerre est marqué par un virage abrupt, que n'annonce et n'apaise aucun traitement particulier de la chaussée. Les équipements structurants du village sont répartis de part et d'autre de l'axe traversant. L'école est ainsi séparée de la place commerçante du village par la route nationale. Aux enjeux de sécurisation des mobilités latérales liés à la proximité des flux de circulation, s'ajoutent ceux liés aux déplacements transverses, d'un espace public l'autre. Par ailleurs, cette place centrale, très minérale, mériterait - à l'image des chaussées dans leur ensemble - d'être réaménagée de manière à capter l'attention des usagers de la route et à ne pas rendre les lieux traversés indifférents.

- À Saint-Amand-en-Puisaye, la conjonction sur la Place du Marché de deux axes routiers structurants (la D955 et la D957), en plein cœur de bourg, génère un trafic de transit ininterrompu

le long de la Grande Rue et de la Route de Cosne. Poids-lourds et autocars ne s'y croisent qu'au prix d'un empiètement sur les trottoirs. Les nuisances sont telles (*bruit, pollution, dangerosité*) que la vacance commerciale et résidentielle y est à la fois très élevée et très manifeste, donnant une image peu flatteuse de la cité poyaudine. Les mobilités douces y sont rendues sinon périlleuses, du moins très inconfortables. La mairie elle-même a déserté la Grande Rue. Une attention toute particulière devra ainsi être portée à la sécurisation de la traversée de bourg et à la reconquête des artères centrales de Saint-Amand.